

GUIDE FRANÇAIS DES VILLES AMIES DES AÎNÉS

– Bonnes pratiques à l'intention des acteurs locaux –

Coordonné par
Pierre-Olivier Lefebvre et Pierre-Marie Chapon



La
documentation
Française

Ce présent guide a été rédigé par :

Floria FINOT

Angélique PHILIPONA

Et Eileen PENA

Sous la coordination de Pierre-Olivier LEFEBVRE, délégué général du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA) et Pierre-Marie CHAPON, référent pour la France auprès de l'Organisation Mondiale de la Santé sur le programme Villes et Communautés Amies des Aînés.

Conception graphique et éditoriale : Agence KLAR (Agence-Klar.com)

The national guide for age-friendly cities was made possible thanks to the generous support of the Pfizer Foundation.

Ce guide s'inspire des travaux menés par l'équipe de recherche VADA-QUÉBEC, du Centre de recherche sur le vieillissement du Centre de santé et des services sociaux – Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke. Les auteurs remercient vivement Suzanne GARON, présidente du comité scientifique du RFVAA ainsi que le Carrefour des aînés du Québec pour leur partage de connaissances, retour d'expériences et leur précieuse assistance depuis l'origine du projet.

Les auteurs remercient également Marie BONIN, chargée de mission « Aidants » au Pôle de Gériologie Interrégional Bourgogne et Franche-Comté (PGI-BFC), pour son travail réalisé au sein de la Ville de Dijon, dans le cadre du M2 Vieillessement et Société ainsi que pour sa relecture du présent guide. Nous remercions Sophie VIENOT pour son travail effectué et sa disponibilité, ainsi que Maud Felix-Faure pour sa relecture attentive.

Enfin, les auteurs remercient l'ensemble des villes engagées dans la démarche en France qui démontrent par leurs actions et engagements au quotidien la formidable richesse que constitue notre réseau.

AVANT-PROPOS : UN GUIDE POUR QUI, POURQUOI?

Après le *Guide OMS des Villes Amies des Aînés*, paru en 2007¹ et le *Guide d'accompagnement* publié par le Québec en 2013², il semble aujourd'hui important de fournir aux villes françaises un support adapté aux caractéristiques de notre pays, à son organisation et à ses spécificités.

Ce guide est structuré de manière à apporter aux villes un soutien, étape par étape, dès leur entrée dans la démarche VAA puis tout au long du processus, jusqu'à la labellisation mise en place par le ministère.

Outil méthodologique, pratique et illustratif, ce guide vous propose un cadre d'orientation, à la fois précis et flexible, qui vous aidera à mettre en œuvre les différentes phases du programme VAA proposées par l'OMS. Une vingtaine de villes françaises de tailles différentes est déjà investie dans la démarche depuis plusieurs années. À travers leurs retours d'expérience, vous pourrez, au fil des pages, vous inspirer d'idées et de méthodes pour réussir la démarche sur votre propre territoire.

La démarche Villes Amies des Aînés est avant tout participative et transversale. Ainsi, la lecture de cet ouvrage n'est pas réservée aux principaux acteurs municipaux du secteur gérontologique. Au contraire, il s'adresse à tous ceux qui souhaitent s'investir pour faire émerger un « mieux vivre ensemble » au sein de leur ville et, plus largement, à ceux qui se sentent concernés, de près ou de loin, par le sujet.

1 - Organisation Mondiale de la Santé, *Guide mondial des Villes Amies des Aînés*, 2007.

2 - Gouvernement du Québec, *Guide d'accompagnement pour la réalisation de la démarche Municipalité amie des aînés*, 2013.

SOMMAIRE

Auteurs	5
Édito de François Rebsamen, président du RFVAA	10
Préface de Serge Guérin	13
Partie I: Le programme Villes Amies des Aînés	18
1) Le Protocole de Vancouver	20
2) Les huit thématiques soulevées par l'OMS	24
3) Pourquoi devenir une Ville Amie des Aînés? Des enjeux multiples	31
4) La création d'un Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés	42
Partie II: L'entrée dans la démarche	46
1) Entrer dans la démarche Villes Amies des Aînés	49
2) Monter l'équipe projet	51
3) Le Comité de Pilotage	53
4) Les outils de réussite	54
Partie III: La phase de diagnostic	60
1) Le portrait du territoire	62
2) L'audit participatif	63
3) L'audit technique	76
4) Synthèse des résultats	78
5) Priorisation des axes	81
6) Diffusion des résultats	82
Partie IV: Plan d'action	84
1) Élaboration du plan d'action	86
2) Mise en œuvre	89
3) Des exemples concrets d'actions mises en place par les Villes Amies des Aînés	95
Partie V: Vers une nouvelle période	114
1 & 2) Le bilan global de la démarche et le point sur les axes prioritaires	116
3) L'évaluation du plan d'action	119
4) L'analyse des données	122
5) Rassembler les acteurs manquants	122
6) Relancer des formations	123
7) Se lancer dans une deuxième phase	123
Conclusion	124
Bibliographie	128
Liste des sigles employés	130
Chronologie de la démarche Villes Amies des Aînés	131

ÉDITO

« UNE VILLE AMIE DES AÎNÉS EST UNE VILLE AMIE DE TOUS »

Notre Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés prend chaque jour tout son sens grâce au travail initié depuis plusieurs années, en particulier grâce à la dynamique débutée au Québec. La richesse de pratiques des villes qui échangent montre l'importance de s'unir pour guider et accompagner l'évolution des mentalités.

Depuis une douzaine d'années, l'ONU a entrepris de questionner les enjeux du vieillissement démographique pour la société en indiquant avec clairvoyance que le débat est sociologique, économique mais aussi politique.

Nous constatons que le chemin qu'il reste à parcourir est encore long pour que l'âge soit une valeur reconnue par toutes les générations. L'allongement de l'espérance de vie sans incapacité augmente régulièrement, et c'est ainsi que nous devons entreprendre un travail collectif visant à changer notre perception des âges. Vieillir est certes une chance, mais il est important pour les villes de mettre l'accent sur l'adaptation de nos sociétés ainsi que sur l'anticipation afin de favoriser une intégration naturelle des seniors, dans la ville comme dans la vie.

La démarche de l'OMS et son programme Villes et Communautés Amies des Aînés dans lequel nous sommes engagés ensemble, visent à permettre aux personnes âgées de nos villes, de nos territoires, d'œuvrer sans discrimination à l'organisation d'une société qui accepte la différence, y compris celle du vieillissement. Nous aurons gagné ce pari quand nous n'associerons plus ces mots « bien » et « vieillir », parce que cela sera naturel à chacun de vivre son âge.

Les projets initiés dans chacun de nos territoires démontrent la diversité des initiatives pour parvenir à cet objectif: nous percevons ici dans nos expériences la richesse de travailler en réseau, afin de ne pas perdre ce temps qui nous est compté. Ce

guide illustre à merveille les bonnes pratiques et l'implication de tous les acteurs locaux qui s'engagent au quotidien pour réussir ce pari du XXI^e siècle.

Nous partageons les mêmes interrogations et nous nous devons d'être créatifs avec les habitants. Via notre réseau, nous devons donc affirmer avec toute notre énergie et nos convictions que nos villes œuvrent durablement pour des conditions de vie adaptées aux plus âgés.

Nous savons ce que nous devons à ceux qui ont cessé d'être professionnellement actifs, car ils restent pour la plupart socialement engagés. Nos communautés s'honorent à encourager et à reconnaître l'utilité sociale des aînés, nous nous devons d'y être attentifs, car la solidarité et l'engagement sont des valeurs précieuses mais fragiles. La retraite est un temps privilégié où peuvent se combiner harmonieusement repos, loisirs et engagement. Cela nécessite d'accepter une nouvelle collaboration entre les âges.

Grâce à la dynamique de notre réseau, nous nous inscrivons ensemble dans la bataille de l'avenir, car c'est ainsi que nous donnerons du sens à notre société, convaincus qu'une ville amie des aînés est une ville amie de tous.

L'ardeur de chacun dans notre association prouve que cela est juste. Travaillons ensemble à ce que le plus grand nombre possible de villes nous rejoignent, afin d'établir un maillage le plus étendu possible dans nos pays au service de tous.

« Éclairage de l'APIL »

L'Association pour l'innovation et la longévité (l'APIL) est une association à but non-lucratif dont l'objectif est d'impulser, d'accompagner et de diffuser l'innovation dans une perspective éthique, sociale et économique pour mieux répondre aux défis du vieillissement démographique et de la cohésion entre les générations.

L'APIL intervient autour de trois axes :

- L'animation de réseaux d'acteurs par le partage et la diffusion d'expériences, qui dressent l'état des savoirs et formulent des propositions d'action.
- L'innovation sociale en développant de nouveaux concepts et en expérimentant dans les territoires des programmes innovants avec ses partenaires.
- La formation des acteurs territoriaux aux enjeux de l'adaptation des politiques publiques au vieillissement.

La « marque de fabrique » de l'APIL est double. Elle est sa capacité à relier quatre logiques : a) celle du monde universitaire ; b) celle de la sphère publique ; c) celle du monde de l'entreprise au service de la croissance ; d) celle du monde associatif. Elle est aussi d'inscrire ses travaux dans une perspective internationale, et bénéficier ainsi d'un large spectre d'expériences et d'analyses. C'est donc avec un très grand plaisir que nous vous présentons la collection « Éclairage », créée par l'APIL en collaboration avec les éditions de La Documentation Française (Paris).

L'objectif de cette collection est non seulement de proposer au lecteur – décideurs public ou politique, universitaire, entrepreneur, dirigeant associatif ou autre curieux – un état des savoirs sur les enjeux de la longévité, il est également de lui offrir un outil pratique résolument tourné vers l'action.

Ce premier ouvrage traduit bien cette volonté. Nous tenons donc à remercier le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés et particulièrement son Président François Rebsamen pour la qualité de notre collaboration, ainsi que les coordinateurs de l'ouvrage. Nous ne pouvions espérer une meilleure manière de lancer cette collection.

La collection est dirigée par le Dr Pierre-Marie Chapon et moi-même.

David Bensadon

Président de l'Association Pour l'Innovation et la Longévité

WWW.APIL.FR

association pour l'
Innovation
& la
Eclairage Longévité

PRÉFACE LES TERRITOIRES AU CŒUR DU CONTRAT SOCIAL

Le Réseau Villes Amies des Aînés est une réponse innovante et pertinente à la nécessité de préserver le contrat social qui lie les habitants d'un territoire à la Nation. Ce contrat doit se penser dans la perspective de la faiblesse croissante des moyens publics et de la perte de confiance des populations dans l'avenir.

Selon les communes, les situations divergent fortement en fonction de la composition socio-économique des publics et de la nature des territoires concernés. Il s'agit donc de développer des politiques publiques adaptées aux réalités spécifiques de chaque commune. En prenant en compte son insertion dans un tissu local plus vaste, et en particulier ses relations avec le Département, le Réseau Villes-amies des Aînés marque bien l'importance pour une collectivité de fédérer la politique d'accompagnement social et de santé des personnes âgées, mais aussi de l'ensemble des publics fragilisés. Face à la diversité des bailleurs, la hausse des besoins et la diminution des ressources potentielles, il est vital d'établir une coordination avec l'ensemble des financeurs (Départements en premier lieu, Carsat, CCAS, action sociale des mutuelles et Institut de Prévoyance, bailleurs sociaux...). Ces acteurs ont leur destin lié. La dynamique Villes Amies des Aînés se comprend ainsi dans sa capacité à créer un réseau, à favoriser les mutualisations d'idées, d'innovations et de moyens, à produire de l'ingénierie sociale, à favoriser le dialogue avec d'autres structures, etc.

La notion de coordination des politiques dépasse la question des financements pour poser celle des initiatives, des innovations et des actions. L'enjeu est d'abord de permettre une meilleure lisibilité pour les publics utilisateurs, garante d'une plus grande équité dans l'accès aux aides. L'approche par les territoires implique aussi d'affirmer un questionnement sur l'universalité des soutiens : il s'agit de se donner et d'affirmer des priorités en termes de publics et de moyens. Tout n'est pas

possible à faire... Par ailleurs, les modes d'action et d'intervention doivent mieux prendre en compte les capacités des personnes. Il s'agit aussi d'optimiser l'allocation des ressources en réduisant les gaspillages, les doublons, les pertes de temps et d'énergie, par une démarche d'évaluation unique des besoins et de coordination des financements. La faiblesse des marges de manœuvre financière et la nécessité d'améliorer la lisibilité des actions rend chaque jour plus nécessaire l'impératif de coordination : au niveau local, départemental, puis régional (Agences Régionales de Santé).

La gouvernance territoriale de ces démarches doit associer les acteurs et favoriser la co-construction des politiques publiques afin qu'elles soient le mieux possible adaptées aux personnes. Il s'agit de prendre la mesure que les besoins des habitants sont largement fonction des types de populations résidant dans les zones et villes concernées, mais relèvent aussi des conditions géo-économiques et sociales propres à chaque territoire.

En termes d'empowerment, l'échelle du quartier, de la commune, voire du département, est celle qu'il convient de mobiliser. Elle permet d'expérimenter des procédures et des politiques, de les évaluer et, si le bilan est porteur, de les étendre aux territoires qui présentent des caractéristiques similaires. La perspective est de faire remonter la parole, d'élargir la base de propositions et de favoriser la rencontre entre les décideurs et les acteurs capables de développer les politiques publiques définies. Ce processus de co-construction doit, là aussi, prendre en compte la capacité des personnes, y compris, dans la mesure du possible, les plus âgées, à être partie prenante de leurs projets. L'enjeu est bien de favoriser une meilleure allocation des ressources par l'émergence des priorités, tout en favorisant le développement d'une culture de la mutualisation et du réseau. Fondamentalement, la méthodologie proposée par les initiateurs d'une approche française de la Ville Amie des Aînés s'inscrit dans la perspective du care, c'est-à-dire d'une attention bienveillante à l'autre comme personne capable d'agir sur son devenir, et non comme victime passive ou dépassée. Une des dominantes du care est de donner la priorité à la prévention dans une vision très large du soin et de la santé. Au-delà des

questions liées à la santé, il s'agit par exemple de penser les transports, la circulation, la déambulation dans la ville pour favoriser la mobilité et la rencontre. La question tient autant à la sécurisation de l'espace public, qu'à la présence d'un mobilier urbain permettant aux personnes de faire des haltes... Il ne s'agit pas nécessairement de se lancer dans des travaux pharaoniques, mais parfois simplement d'initier des aménagements modestes, facilement réalisables. Ainsi, installer des bancs assis-debout est un moyen peu onéreux pour permettre aux personnes connaissant des difficultés de mobilité d'être rassurées et de pouvoir se reposer facilement. Cet aménagement leur permet de reconquérir ou de conserver de l'autonomie. Plus largement, le soutien aux activités physiques adaptées, quel que soit l'âge de la personne, est un des objectifs prioritaires d'une démarche pro-active en faveur des plus âgés. On soulignera d'ailleurs que la prévention est un facteur du mieux vivre par le maintien de capacités physiques et psychiques, mais aussi par le lien social que favorisent ces pratiques. En outre, rappelons que la prévention est un levier d'économie de moyen terme en évitant des dépenses curatives lorsque la maladie ou le déficit d'autonomie le nécessitent.

Un des enjeux majeurs de la démarche revient à dépasser la seule problématique de la place des plus âgés sur le territoire, pour aborder le rôle des seniors, en particulier des jeunes retraités, dans l'action sociale et le développement des liens sociaux. Il importe aussi de penser les moyens d'intervention et de prise de parole des seniors. Cette perspective est une manière d'aborder les questions autour de l'inter-génération à travers le prisme de la solidarité et du vivre ensemble.

Les initiateurs des Villes Amies des Aînés ont pris, mieux que d'autres, la mesure d'un changement sociologique majeur : les seniors d'aujourd'hui ne sont pas ceux d'hier¹. Aussi, une politique active du vieillissement passe par la reconnaissance des retraités comme des acteurs de leur destin. Cela se traduit aussi par l'aptitude de la collectivité à saisir les différences de capacités et de situation des divers publics d'aînés.

La problématique qui sous-tend la démarche VAA repose sur cette question : Quel bon territoire pour une personne âgée ? En termes de déplacements, de services, d'offre de soins médico-

¹ - Serge Guérin, *La nouvelle société des seniors*, Michalon Éditions, 2011.

sociaux, de commerces, d'accès à la culture... L'enjeu est bien celui de la proximité, mais aussi l'innovation et la mise en réseau. Là encore, la question majeure est de choisir la bonne échelle pour inventer des solutions, mutualiser des moyens, favoriser la mise en réseau...

Il convient aussi d'inventer et de remettre en question. Par exemple, si l'on prend en considération que l'un des postes de dépenses le plus important tient à l'accompagnement du grand âge et aux réponses à développer face aux maladies dégénératives, il importe de penser « hors des murs ». C'est le cas en termes d'approches médicamenteuses, mais aussi de structures. Par exemple, la France du vieillissement doit-elle donner la priorité aux maisons de retraite ou faut-il repenser l'utilisation des hôpitaux de proximité comme des plates-formes de soin, d'accueil et d'accompagnement ? Ces plates-formes peuvent répondre à une diversité de situations et favoriser une médecine ambulatoire en réseau, à travers le développement de la télémédecine.

De la même manière, la volonté de favoriser une pluralité de solutions pour l'habitat en répondant à la demande sociale d'un vivre et vieillir à domicile implique de soutenir des démarches économes en investissement et un usage, par la mutualisation de moyens et de services.

Cette manière de faire passe par la mobilisation concrète des personnes dans une perspective où chacun peut être gagnant sur le plan symbolique et pécuniaire. Le co-voiturage, permettant par exemple à des personnes âgées de se rendre en ville, est ainsi une réponse de mutualisation qui favorise l'économie des ressources et facilite le lien social (sans compter la démarche environnementale).

Cette approche territoriale, qui doit pouvoir répondre à la fois aux besoins des personnes et à une meilleure économie de l'offre, nécessite de mobiliser les acteurs économiques et associatifs des territoires. Cette mobilisation peut passer par l'implication de structures fédératives et professionnelles. Elle concerne notamment les bailleurs sociaux, le tissu associatif dans sa pluralité, la Fédération de l'hospitalisation privée, la Fehap...

Dans cette optique, il convient de donner toute sa place au bénévolat et au volontariat des retraités. Il ne s'agit en rien de nier les

besoins en personnels formés et rémunérés, mais de percevoir l'implication sociale des retraités à travers une double dynamique : la contribution à l'exercice des missions de solidarité et d'accompagnement ; un moyen pour les personnes concernées de renforcer leur participation sociale et leur estime de soi. C'est un cercle vertueux au sens où les besoins de solidarités ne peuvent plus seulement être satisfaits par le haut, pour des raisons de moyens financiers et d'efficacité, tout en sachant que l'une des manières d'inclure les populations vieillissantes passe par leur participation sociale. À la manière d'Elinor Ostrom, on dira que cette approche contribue à la polycentricité : l'action des personnes a des effets sur l'environnement et sur elles-mêmes, y compris en termes de situation de santé et de consommation médicale.

Ce type d'engagement des retraités et, plus largement, des populations vivant sur un territoire de proximité dépasse largement les problématiques de solidarité et de santé pour toucher à la culture et aux loisirs, au développement économique local, à l'innovation, etc.

On notera que la perspective n'est pas de se lancer dans des constructions centralisées et coûteuses, tant sur le plan de l'investissement que du fonctionnement, mais d'inventer une action publique plus proche des personnes et des situations, à travers la mobilisation des professionnels et des bénévoles. Les systèmes numériques et les outils de mobilité peuvent largement y contribuer. Le fil conducteur d'une approche bienveillante et accompagnante des plus âgés dans les Villes Amies des Aînés doit, me semble-t-il, toucher à la capacité de mobiliser et valoriser les acteurs professionnels et les bénévoles. L'une des dimensions essentielles de l'approche par le care, qui inspire les initiateurs de ce guide, tient à la capacité d'appréhender la personne dans sa globalité et dans son environnement. La personne âgée n'est pas la cliente de la ville ; elle peut l'orienter et, dans la mesure de ses moyens et de ses capacités, la co-produire pour le bien de tous. C'est le défi du projet Villes Amies des Aînés et c'est l'ambition de cet ouvrage.

Serge Guérin

Professeur à l'ESG-Management School

Chercheur associé au Centre Edgar Morin (Ehess/Cnrs)

Dernier ouvrage : *La solidarité ça existe... et en plus ça rapporte!*,

Michalon Éditions, 2013. ISBN : 978 2 84186 718 9.

Partie

LE PROGRAMME VILLES AMIES DES AÎNÉS

Le projet Villes Amies des Aînés est né à Rio de Janeiro en juin 2005, à l'occasion du XVIII^e Congrès Mondial de Gérontologie et de Gériatrie. Il a été conçu par le Docteur Alexandre Kalache (Organisation Mondiale de la Santé) et par Louise Plouffe (Agence de la santé publique au Canada).

Villes Amies des Aînés est avant tout un programme visant à créer un réseau de villes engagées dans l'amélioration du bien-être des aînés sur leur territoire. Il s'agit d'un projet d'ordre mondial ayant pour objectif de répondre aux enjeux et attentes d'une population vieillissante.

La démarche VAA se fonde sur l'expérience des habitants et notamment sur celle des aînés. Ceux-ci doivent en effet pouvoir faire part de leur vécu et exprimer les points forts mais aussi les points faibles de leurs territoires. C'est ainsi qu'ils pourront participer à rendre la ville plus favorable à un bon vieillissement et à un meilleur « vivre ensemble ». Cet aspect participatif est fondamental dans la démarche VAA.

En définitive, une Ville Amie des Aînés :

- Participe à la lutte contre l'âgisme
- Mène des actions globales et transversales
- Reconnaît et intègre les aînés dans leur hétérogénéité
- Favorise l'inclusion et la contribution sociale de tous
- Progresses avec la concertation et l'implication de la municipalité dans sa globalité
- Permet de prendre conscience des besoins et lacunes des territoires de vie
- Structure et fédère des actions utiles pour toutes les populations

Viellissement et urbanisation

Au début des années 2000, environ 30% des plus de 64 ans habitaient dans les villes-centres, 40% dans les banlieues des pôles urbains ou périurbains et 25% en milieu rural¹. Selon les projections, la proportion de la population âgée vivant en milieu urbain devrait s'accroître dans les années à venir. Ainsi, le vieillissement de la population et l'urbanisation représentent des défis considérables pour notre société.

La majorité des personnes âgées souhaitent vivre chez elles le plus longtemps possible. C'est pourquoi il devient essentiel pour les villes de s'adapter et d'aménager l'espace urbain. C'est une nécessité pour les aînés, mais aussi pour l'ensemble des habitants, quels que soient leur âge ou leur situation sociale. Il s'agit en effet de repenser la manière de « mieux vivre ensemble ». Pour une ville plus accueillante, l'amélioration de l'environnement passe par la mise en place d'infrastructures et de services multiples favorisant le bien-être et la productivité des habitants. Il est important que les aînés puissent vivre dans des milieux leur permettant de continuer à mener une vie active et épanouie.

¹ - Centre d'Analyse Stratégique, Vieillesse et espace urbain. Comment la ville peut-elle accompagner le vieillissement en bonne santé des aînés ? La note d'analyse 323, février 2013

chapitre 1 : Le protocole de Vancouver

Le Protocole de Vancouver : objectifs et raisons d'être

Ce document a été diffusé dès 2006 par l'OMS. Il s'agit de la publication des résultats de réunions qui se sont déroulées avec des collaborateurs représentant les pays inclus dans le protocole de recherche.

Le Protocole de Vancouver a pour vocation principale d'offrir un cadre, des renseignements et des conseils aux coordonnateurs de la démarche VAA dans toutes les villes du monde. Il constitue une forme de garantie permettant à tous d'appliquer une méthodologie rigoureuse et uniforme. L'une des caractéristiques de ce protocole de recherche tient dans le fait qu'il peut et doit être adapté dans chaque ville du monde qui souhaiterait entrer dans cette démarche car il s'agit d'une méthodologie commune.

Le Protocole de Vancouver¹ a permis de fixer le cadre théorique d'une Ville Amie des Aînés. Issu d'une recherche d'ordre international, menée dans 33 villes du monde entier, il indique la marche à suivre pour devenir une VAA.

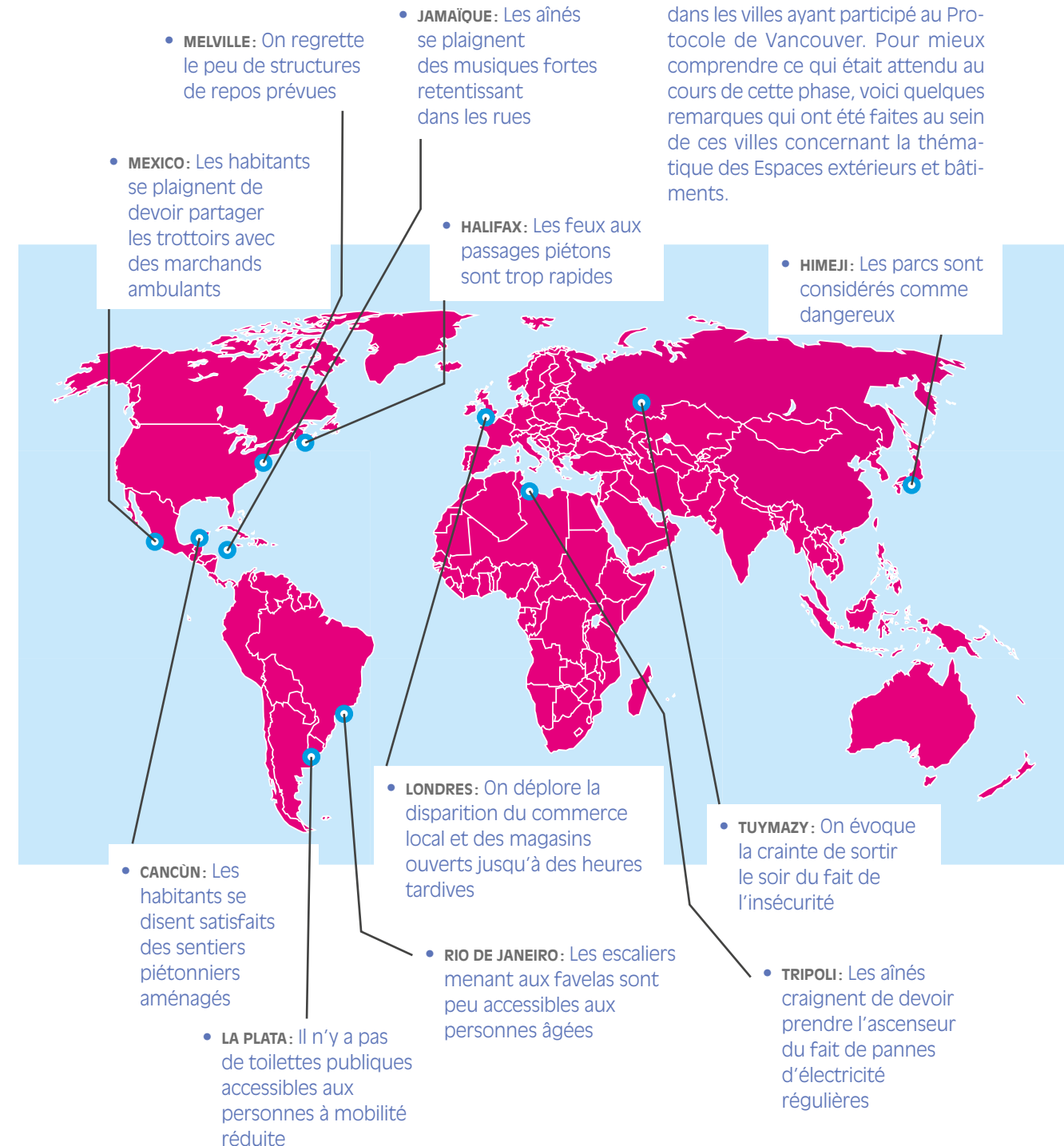
La démarche Villes Amies des Aînés étant fondée sur l'idée d'une structure ascendante (*bottom-up*), il était primordial que les aînés puissent prendre la parole dès les origines du programme. Ainsi, le protocole de recherche a été divisé en deux phases. La première est une phase d'évaluation du milieu visant à analyser le degré d'adaptation d'un territoire aux besoins de ses aînés. La seconde est une phase de diffusion des résultats permettant d'informer les habitants et les acteurs du milieu des besoins des aînés au sein de la ville concernée.

LA PHASE D'ÉVALUATION DU TERRITOIRE : L'AUDIT URBAIN

L'évaluation du territoire (ou audit urbain) est un état des lieux de la ville. Elle permet, par le biais de la parole des aînés mais aussi des acteurs de terrain, d'évaluer ce qui, dans la municipalité, correspond aux besoins et aux attentes des aînés, ou ce qui n'y correspond pas. L'intérêt de cette évaluation est de dessiner un premier portrait de la municipalité, à travers le regard des plus âgés. C'est à partir de cette évaluation que pourront être fondés les plans d'action mis en place ultérieurement. Dans le cadre du Protocole de Vancouver, cette évaluation a pu être réalisée grâce à la mise en place de groupes de travail, appelés *focus-groups*. Les premiers étaient formés d'aînés et d'aidants et les seconds de fournisseurs de services locaux issus du secteur public, privé et associatif. L'objectif consistait d'abord à relever les éléments de l'environnement physique et social des villes

La phase d'évaluation du milieu : quelques exemples

Le guide de l'OMS se fait le relais des différentes réflexions menées dans les villes ayant participé au Protocole de Vancouver. Pour mieux comprendre ce qui était attendu au cours de cette phase, voici quelques remarques qui ont été faites au sein de ces villes concernant la thématique des Espaces extérieurs et bâtiments.



1 - Organisation Mondiale de la Santé, Villes Amies des Aînés : Marche à suivre – Protocole de Vancouver, 2006

répondant aux besoins des aînés, mais aussi ceux qui n'y répondent pas. Cette phase a aussi été l'occasion de dégager des suggestions d'amélioration nécessaires pour préparer un plan d'action municipal.

LA DIFFUSION DES RÉSULTATS

C'est au cours de la seconde phase que les résultats de l'évaluation du milieu ont été communiqués au plus grand nombre. Ses conclusions ont ainsi pu être transmises au grand public mais aussi aux membres des groupes de discussion et aux relais d'opinion : médias et principaux décideurs, dans l'attente d'une prise d'initiative subséquente de leur part.

Des Villes Amies des « Aînés », mais de qui parle-t-on ?

À l'instar des «jeunes», la catégorie des aînés n'existe pas en tant que telle. En vérité, il s'agit ni plus ni moins d'un construit social. Ceci explique peut-être en partie la kyrielle de mots utilisés pour les désigner : seniors, vieux, troisième âge...

Ces différentes catégories illustrent la pluralité des représentations du vieillissement : il n'existe non pas une vieillesse, mais des vieillesse. Il est important de noter que lorsque nous parlons de « personnes âgées », ce n'est pas d'une population homogène dont il est question mais, bien au contraire, d'une population très diversifiée. Ainsi, il est nécessaire de prendre en compte les multiples caractéristiques individuelles afin d'adapter au mieux, dans son ensemble, l'environnement

dans lequel se trouve la personne âgée. En 2013, les plus de 60 ans représentent 24% de la population française, une part quasiment équivalente à celle des jeunes de moins de 20 ans (24,7%).

Selon les projections de l'INSEE, en 2060, une personne sur trois aura 60 ans ou plus. Pour la première fois cette tranche d'âge dépasserait la part des moins de 20 ans dans la population totale. Trois facteurs expliquent le vieillissement en France :

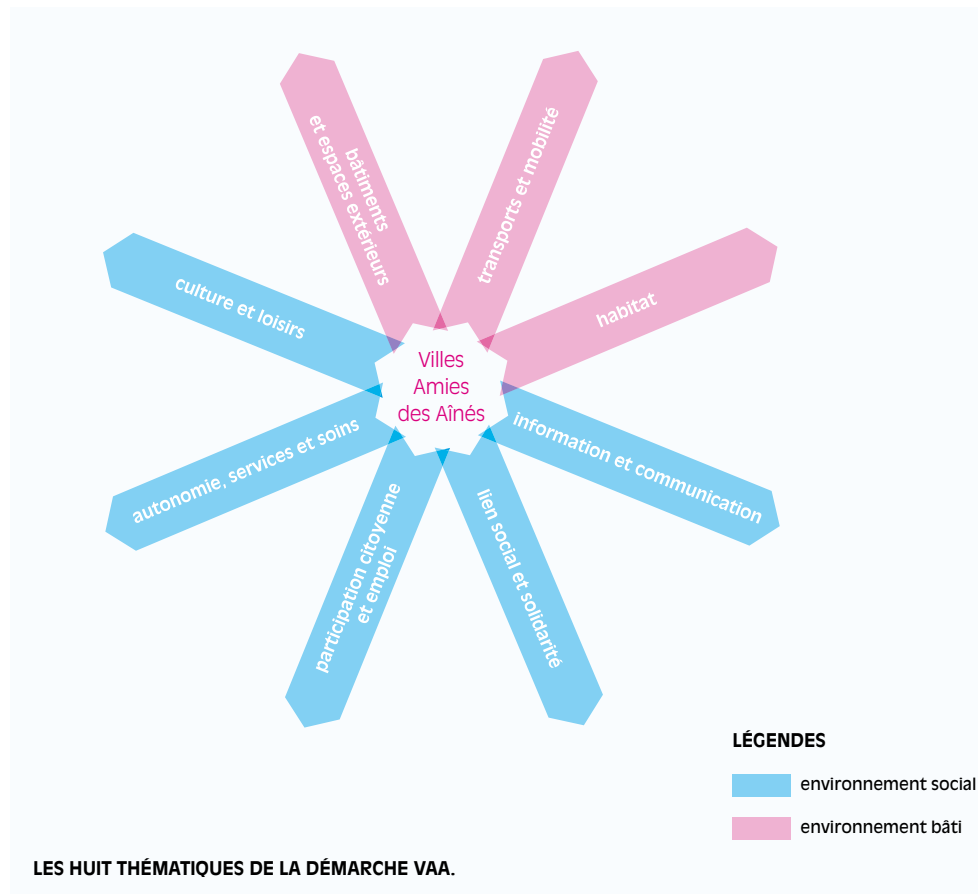
- L'allongement de l'espérance de vie (en 2013, l'espérance de vie à la naissance pour les hommes est de 78,7 ans et de 85,8 ans pour les femmes).
- L'arrivée au grand âge des générations issues du « baby-boom ».
- La diminution de la natalité.

Le Protocole de Vancouver a pour atout d'offrir un cadre méthodologique assez précis visant à aider les villes à réaliser leur audit urbain et à leur donner une marche à suivre. Suite à la mise en œuvre du protocole de recherche, l'OMS a publié en 2007 un Guide Mondial des Villes Amies des Aînés. Il s'agit d'une représentation des résultats obtenus au sein des villes pilotes. Le document a pour vocation de définir les caractéristiques principales d'un environnement favorable aux aînés. Sa publication a été suivie, dès 2010, de la création par l'OMS d'un réseau mondial des « Villes et communautés Amies des Aînés »

chapitre 2: Huit thématiques soulevées par l'OMS

1 - Organisation Mondiale de la Santé., Guide mondial des Villes Amies des Aînés, 2007

À travers le « Guide Mondial des Villes Amies des Aînés »¹, l'OMS évoque huit dimensions de la vie urbaine. Les villes désireuses d'appliquer la démarche sont tenues d'évaluer chacun de ces aspects, lors de l'audit urbain, afin d'obtenir un état des lieux exhaustif de l'environnement. Ces huit thématiques, interdépendantes, doivent par ailleurs être au centre des actions menées dans le cadre de la démarche.



Pour favoriser le vieillissement actif, les villes ont un rôle à jouer : elles doivent élaborer une politique globale et mettre en place des programmes permettant de relever les défis du vieillissement.

BÂTIMENTS ET ESPACES EXTÉRIEURS

La possibilité de bien vieillir chez soi est fortement conditionnée par l'environnement extérieur. Il y a en effet un impact important sur la qualité de vie des aînés, sur leur mobilité et sur leur indépendance. Dans le but de favoriser l'égalité d'accès pour tous, une VAA doit intervenir sur l'environnement pour éviter les situations handicapantes et donc, le confinement au domicile.

LA DOUCEUR DES LIEUX

Le charme de la ville et son aspect accueillant constituent des éléments importants aux yeux de nos aînés. Au-delà de la beauté intrinsèque de nos villes, les municipalités ont un rôle à jouer concernant les espaces verts ou encore la propreté.

L'ACCESSIBILITÉ

Pour permettre aux aînés de sortir de chez eux, il est nécessaire de leur offrir les moyens de se rendre là où ils le souhaitent. Ainsi, les édifices extérieurs doivent être adaptés aux besoins de tous. Une VAA doit offrir à ses habitants une ville accessible à tous, en partie grâce à des trottoirs accueillants, des structures de repos et des toilettes publiques adaptées.

LA SÉCURITÉ

La question de la sécurité est un aspect primordial pour permettre à tous, et particulièrement aux aînés, de bien vivre dans la ville.

INFORMATION ET COMMUNICATION

Pour favoriser le vieillissement actif au sein des municipalités, il est important que les aînés puissent maintenir une relation avec les autres habitants, mais aussi avec

« C'est vrai que tout ce qui est accessibilité, tout est lié, plus la personne est dans une situation de fragilité, d'abord elle va avoir peur, elle ne voudra pas forcément franchir certaines portes, elle n'aura même pas envie d'y aller parce qu'elle ne va pas vouloir quelque part se mettre en danger. »²

2 - Les citations pour illustrer les thématiques de Villes Amies des Aînés sont issues de l'audit participatif de Dijon.



Bâtiment issu de la Charte logement social et vieillissement, Ville de Lyon.

« Parce que de la "com", il y en a de la "com" et il y a toujours des gens qui ne savent pas. »

les événements se déroulant dans leur ville. Or, la participation des aînés au tissu social et citoyen dépend largement de leur accès à l'information.

L'ACCÈS À L'INFORMATION

Les aînés doivent avoir un accès facilité à l'information pour pouvoir rester actifs et participer à la vie de la ville. Pour ce faire, l'offre et les supports d'information doivent être multiples. La formation aux nouvelles technologies semble actuellement d'une grande utilité pour favoriser l'accès à l'information. Cela étant, les supports traditionnels ne doivent en aucun cas être laissés de côté, sous peine d'exclure une partie de la population.

LA LISIBILITÉ DES INFORMATIONS

Pour une meilleure lisibilité des informations, des éléments simples mais importants doivent être pris en compte : taille des caractères, couleurs et nuances, lieux d'affichage, etc... De même, un langage simple permet souvent d'atteindre un public plus large.

CULTURE ET LOISIRS

L'expression « participation sociale » désigne les activités de loisirs, culturelles ou intellectuelles des aînés. La notion de lien social est très présente dans cette thématique. Une bonne participation sociale a un effet positif sur la santé et le bien-être de nos aînés. Les VAA s'engagent ainsi à soutenir et accompagner les aînés pour qu'ils aient les moyens de s'impliquer dans le tissu social de leur ville.

LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT

Encourager la participation sociale, c'est agir dans le même temps et de façon efficace contre l'isolement des personnes âgées. En effet, la culture et les loisirs permettent l'interaction et la création de liens, entre autres de façon intergénérationnelle. Pour encourager cette participation, l'information apparaît comme un critère essentiel avec le fait d'avoir une gamme de choix suffisante.

FAVORISER L'ACCESSIBILITÉ

La condition première à la participation sociale des aînés est l'accessibilité. Elle se décline sous plusieurs formes, dont la première est l'accessibilité financière. De la même façon, les structures d'accueil doivent également être accessibles et donc adaptées aux besoins de tous.

LIEN SOCIAL ET SOLIDARITÉ

« Je crois que la première des choses, c'est le manque d'attention à l'autre qui est le voisin. »

Le respect et l'inclusion sociale des aînés sont relatifs au regard, aux attitudes et aux comportements des autres habitants envers les personnes âgées. Ils forment un critère essentiel pour permettre aux aînés de bien vivre dans la cité. Ainsi, les VAA doivent à tout prix les favoriser pour promouvoir le mieux vivre ensemble. De la même manière, l'encouragement au respect et à l'inclusion sociale des aînés permet simultanément de favoriser l'entraide et la solidarité au sein de la communauté.

LA LUTTE CONTRE L'ÂGISME

L'inclusion sociale et le respect des aînés favorisent le vieillissement actif et donc, le vieillissement en bonne santé. Le programme Villes Amies des Aînés, en tant que défenseur du vieillissement actif, s'attache justement à lutter contre l'âgisme. Celui-ci mène en effet à la discrimination et à l'exclusion. L'éducation du public à ce sujet constitue, de fait, un enjeu primordial.

LE SENTIMENT D'APPARTENANCE

Tous les habitants, y compris les aînés, doivent trouver leur place dans la ville et être intégrés à chacune des actions entreprises sur ce territoire. Les actions intergénérationnelles sont une occasion de renforcer le sentiment d'appartenance des aînés.

HABITAT

« Les gens qui ont acheté, c'est compliqué aussi parce que souvent ils ont mis toutes leurs économies pour avoir cette maison et c'est là où leurs enfants ont grandi : c'est compliqué de laisser la maison. »

Le logement est un critère essentiel du bien-être et de la sécurité des personnes âgées. Il est en partie le garant du maintien de l'autonomie. Un logement adéquat participe en effet à préserver l'indépendance des aînés et véhicule un effet très bénéfique sur leur qualité de vie.

L'OFFRE DE CHOIX

Il est important que les aînés souhaitant déménager aient les possibilités de le faire, avec une gamme suffisamment large pour répondre à des besoins variés. En effet, le sentiment de sécurité et le bien-être dépendent en grande partie des conditions de logement des individus. La présence de services de proximité est vivement souhaitée par les aînés et constitue un véritable atout pour les quartiers concernés. De la même manière, le sentiment d'appartenance à la communauté locale a un poids important dans le domaine de l'habitat. Il est par ailleurs indispensable de s'intéresser aux conditions financières d'accessibilité au logement.

L'ADAPTATION

Il est crucial que le logement puisse être adapté pour bien vieillir chez soi. S'il ne l'est pas, il est nécessaire de favoriser et de soutenir les travaux d'adaptation pour permettre aux aînés de vieillir chez eux dans le confort et la sécurité.

TRANSPORTS ET MOBILITÉ

« On a des gens qui se retrouvent isolés, des gens âgés qui n'ont plus accès aux bus. »

L'accès aux transports constitue une condition essentielle pour favoriser le vieillissement actif. Plusieurs thématiques en sont directement dépendantes. C'est par exemple le cas de la participation sociale et citoyenne, ou encore de l'accès aux services. Une Ville Amie des Aînés doit

prendre en compte cet enjeu en favorisant l'adaptation des moyens existants ou la création de nouveaux transports.

LA GAMME DE CHOIX

Il est important de pouvoir offrir aux aînés un large choix concernant la question du transport. La mobilité est un aspect déterminant qui doit être favorisé par une accessibilité économique mais aussi par la proposition de différents moyens adaptés à leurs besoins spécifiques.

L'ACCESSIBILITÉ

Quelle que soit la gamme de choix, elle doit être adaptée aux besoins de tous. Ainsi, il est nécessaire d'accorder une importance particulière à la sécurité et au confort des véhicules pour en favoriser l'accès.

LES AÎNÉS ET LA CONDUITE

La conduite est souvent un élément important aux yeux des aînés, qui peut être mise en lien avec l'image de soi, l'épanouissement personnel ou encore le vieillissement actif. Pour la soutenir au sein des villes, certains dispositifs doivent être repensés, concernant par exemple le stationnement ou encore la courtoisie des automobilistes.

PARTICIPATION CITOYENNE ET EMPLOI

« L'emploi, chez nous, c'est tellement marginal. »

La retraite ne marque en aucun cas la fin de la contribution apportée par les aînés au sein de leur ville. Ainsi, les VAA doivent s'engager dans la reconnaissance de la contribution à la vie locale des personnes âgées.

L'OFFRE DE CHOIX

Qu'il s'agisse d'un emploi salarié ou d'une participation bénévole, la reconnaissance des compétences constitue un aspect important du bien-être et de la valorisation des aînés. De la même façon, cette participation est souvent l'occasion de créer un lien social et donc, de lutter contre

l'isolement. Il est important que les aînés puissent travailler ou s'engager bénévolement s'ils le souhaitent. Pour cela, les offres doivent être suffisamment larges et adaptées à leurs attentes.

LA FLEXIBILITÉ

Les contraintes liées à l'âge ne doivent pas constituer un obstacle à un engagement bénévole ou salarié. De ce fait, des solutions doivent être apportées pour permettre une plus grande flexibilité des conditions d'emploi des aînés.

AUTONOMIE, SERVICES ET SOINS

« Je pense que le social et le médical ont tout intérêt à travailler ensemble : il doit y avoir des volontés, je pense que ce qu'il faut c'est arriver à les collecter, à les faire se rencontrer. »

Le soutien communautaire et les services de santé constituent également des critères essentiels au maintien à domicile. Les VAA soutiennent leur action dans la mesure où ils permettent aux personnes âgées de vivre mieux et plus longtemps.

LE SOUTIEN BÉNÉVOLE

Le soutien de bénévoles au domicile des aînés les plus fragiles est un atout essentiel et doit être favorisé. Quels que soient les services proposés, ils sont toujours la garantie d'un lien social et d'une lutte contre l'isolement.

LES SERVICES À DOMICILE

Les services à domicile constituent une alternative majeure au placement en institution. En ce sens, l'éventail des offres doit être le plus large et le plus accessible possible. La question de l'information est un critère important pour favoriser l'accès à ces services.

LES SERVICES DE SANTÉ

L'accès aux services de santé est un droit fondamental dont chacun doit pouvoir bénéficier. Ils doivent être accessibles et proches des aînés.

chapitre 3 : Pourquoi devenir une Ville Amie des Aînés ? Des enjeux multiples...

Le programme VAA est issu d'une réflexion sur plusieurs années, avec des échanges et des débats entre différentes villes du monde. Son objectif est d'inscrire, sur le territoire urbain, une politique gérontologique au plus proche des habitants. Le point fort de VAA est d'associer tous les acteurs de la ville, y compris les personnes âgées elles-mêmes, formant ainsi un réseau de décision et de prise de position sur le vieillissement de la population.

UN ENJEU DE GOUVERNANCE

CHANGER LE REGARD SUR NOS AÎNÉS

On parle parfois de l' "âgisme" qui constitue une forme de discrimination à l'égard des personnes âgées, en désignant l'inutilité des "vieux". Les aînés ressentent cruellement ce phénomène qui les exclut de la société. Le vieillissement n'est pas un phénomène qui doit accabler la collectivité, mais la vie de la personne âgée reste peu valorisée.

« On est vieux par les autres »

Jean-Pierre, 73 ans.

En réalité, le vieillissement regroupe plusieurs réalités sociales et physiques : il y a des personnes âgées qui sont autonomes, en pleine forme, actives et d'autres qui sont dépendantes et « cloîtrées » à domicile.

Malgré la bonne santé physique de certains aînés, leur regard sur l'environnement extérieur peut évoluer (sécurité, reconnaissance sociale...). C'est en partie la raison pour

« Lorsqu'elles sont en bonne santé, les personnes âgées sont une ressource pour leur famille, leur communauté et l'économie »,
Déclaration de l'OMS, Brasilia, 1996

« Car rendre la ville plus agréable à nos aînés, en particulier les plus fragiles d'entre eux, c'est la rendre plus agréable à tous »

Pierre Hémon, co-fondateur du RFVAA, 2010.

« Comment enlever de notre tête que le mot "vieillir" signifie perte pour saisir que le mot "vieillir" implique aussi l'idée de progrès, d'évolution, d'avancée, de découverte... ? »

Serge Guérin, membre du comité scientifique du Réseau Francophone Villes Amies des Aînés, 2013.

laquelle certains n'investissent plus l'environnement urbain, évitent de sortir et préfèrent rester à domicile.

Clubs du troisième âge, résidences pour seniors, etc... : l'une des tendances actuelles consiste à regrouper nos aînés dans les mêmes espaces pour leur permettre de vivre ou de faire des activités entre eux. S'ils sont propices au sentiment de sécurité, ils véhiculent également un vécu d'exclusion par la société. Les audits des Villes Amies des Aînés ont révélé l'importance du lien intergénérationnel. Être au contact des autres générations permet d'être valorisé et de ne plus se sentir exclu de la collectivité. À l'inverse, les bénéfices du contact avec une personne âgée sont rarement évoqués. Une constante dans les témoignages de nos aînés s'exprime, quelle que soit la ville : « on se sent inutile ». Pourtant, les échanges intergénérationnels permettent justement de montrer à quel point les personnes âgées peuvent être utiles. Le premier élément qui différencie les personnes âgées du reste de la population, c'est que la majorité ne travaille plus. Cela étant, lorsque l'on parle des personnes âgées, on oublie qu'elles représentent 43% des bénévoles en France ou que 32% des maires sont

retraités. Grâce à une politique gérontologique ambitieuse, les personnes âgées peuvent être un atout pour un quartier, une ville, un territoire...

La personne âgée est un acteur de la société qui peut être aidé, mais aussi être aidant. Changer son regard sur les aînés, à l'échelle d'une commune, c'est donc encourager leur revalorisation au sein des politiques de la ville pour leur permettre d'être actifs.

« Les aînés ont trop longtemps été considérés seulement comme dépositaires de notre mémoire collective. La démarche Villes Amies des Aînés les inscrit aussi dans la bataille de l'avenir, car c'est ensemble que nous donnerons du sens à notre société, convaincus qu'une Ville Amie des Aînés est une ville amie de tous ». François Rebsamen, président du RFVAA, 2013.

UNE APPROCHE TRANSVERSALE DU VIEILLISSEMENT

Actuellement, les politiques gérontologiques mises en œuvre par les villes proposent les types d'assistance suivants :

- une gestion médicale de la dépendance : CCAS, SSIAD, aide à la dépendance (APA), soutien aux malades d'Alzheimer.
- des aides au quotidien : portage de repas, transport à la demande...
- des animations organisées par la mairie, comme les repas des anciens par exemple.

La plupart des politiques locales forment une base répondant aux points les plus préoccupants ou les plus visibles. Cependant, elles ne prennent souvent pas en compte la globalité de la vie d'une personne âgée.

Avec l'âge, deux problématiques médico-sociales se développent : la dégradation de la santé et l'isolement social. La dépendance est une priorité car elle choque et accable certaines familles, tout en étant visible et coûteuse. Les solutions ne sont pas simples : aides à domicile, prise en charge médicale, hébergement en EPHAD... L'isolement social est moins traité. D'après les audits déjà réalisés dans les autres Villes Amies des Aînés, cet isolement forme un problème invisible et difficile à cibler. 23% des plus de 60 ans en souffriraient. En 2010, une étude en collaboration avec le CHU de Nice¹ a montré une forte corrélation entre troubles cognitifs, dépression et isolement.

Il convient de défendre la mobilité des personnes âgées, en les incitant à sortir. L'environnement physique, l'accès aux transports en commun, la présence de commerces, le sentiment de sécurité, l'ergonomie du mobilier urbain sont autant de facteurs pouvant améliorer le sentiment de bien-être des personnes âgées. L'objectif visé par une ville lorsqu'elle s'engage dans la démarche VAA consiste justement à améliorer la qualité de vie des personnes âgées, afin de répondre à leurs besoins et à leurs envies.

« La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. » OMS, 1946.

1 - CHAPON (P.-M.), RENARD (F.), GUESLOT (J.), DAUTAN (M.), MALLEA (P.), ROBERT (P.), GUERIN (O.) (2011) : « Analyse des territoires de vie et de la mobilité des personnes âgées au moyen de traceurs GPS », *Les Annales de Géographie*, n°679-3/2011, p. 320-333.

Comment une ville peut intervenir pour améliorer le bien-être de ses habitants ? La réponse repose notamment sur

les huit thématiques proposées par la démarche VAA. Elles recourent les usages, les pratiques, les espaces dont les personnes âgées ont besoin. Si les critères liés à la santé sont accentués avec le grand âge, une ville a des compétences lui permettant d'agir sur l'ensemble de la qualité de vie.

L'audit urbain permet d'avoir un large panorama de la vie de la personne âgée dans sa globalité. Il permet de révéler des manifestations physiques mais aussi des sentiments nécessaires au bien-être. Les loisirs et la culture constituent l'un des huit thèmes choisis dans le programme VADA et l'enjeu ne consiste pas seulement à «distraire» nos personnes âgées. Ces activités participent à l'épanouissement d'une personne, quel que soit son âge. Elles forment aussi des occasions de rencontre pouvant permettre d'étendre un réseau social, amical et donc, d'éviter la solitude. Offrir

d'autres raisons que les courses ou le passage à la pharmacie pour sortir, c'est inciter à plus de dynamisme. La municipalité peut justement agir sur ce domaine.

« Les loisirs représentent la première motivation de sortie puisqu'ils représentent 43 % des déplacements des personnes âgées. Vient en second les courses ».²

2 - op. cit p. 33.

L'ACTEUR PUBLIC COMME MOTEUR DE LA DÉMARCHE VILLES AMIES DES AÎNÉS

Marc-André Plante, directeur du Carrefour Action Municipale et Famille pour la promotion de la démarche Municipalités Amies des Aînés, a présenté sa vision du rôle des mairies dans le projet MADA au Québec. La municipalité a plusieurs rôles de :

Leader :

les élus coordonnent le plan d'action et sont garants des décisions.

Partenaire :

la municipalité soutient, agit et forme un réseau permettant une action combinée avec d'autres acteurs.

Facilitateur :

la municipalité a les moyens et les ressources pour aider à l'aboutissement des solutions.

Ambassadeur :

les élus, la mairie représentent alors un plan d'action, une politique et une position autour de la personne âgée auprès d'autres acteurs, publics ou privés.



Couverture de l'ouvrage Municipalité Amie des Aînés

Il n'y a pas de taille pour devenir une Ville Amie des Aînés. Certaines sont très petites (Bey ou Limonest par exemple), d'autres sont de grandes métropoles. Les maires des Villes Amies des Aînés ont montré leur engagement et ont su mettre en place les meilleures conditions possibles à la réussite du réseau. Leur conviction dans la mise en application du programme est essentielle.

Gérard Collomb, Maire de Lyon, 2011 :

« Une ville qui offre les conditions de l'épanouissement. »

Daniel Delaveau, Maire de Rennes, 2012 :

« La ville a toujours été un carrefour d'échange, de rencontres, de partage, mais elle peut également engendrer des inégalités. »

François Rebsamen, Maire de Dijon, 2012 :

« C'est une responsabilité en tant qu'élu que d'anticiper sur les changements de la société. »

Les Municipalités Amies des Aînés (MADA), l'exemple Québécois

En 2008, l'État du Québec a décidé d'adapter la démarche Villes Amies des Aînés à ses particularités administratives, en devenant Municipalité Amie des Aînés. Le programme a fait l'objet d'une subvention de la part de l'État pour soutenir l'engagement des municipalités.

L'objectif fixé est le suivant : 860 municipalités doivent être reconnues MADA à l'horizon 2017. Aujourd'hui, 86% de la population québécoise vit déjà dans une MADA ou dans une municipalité ayant engagé les démarches pour en devenir une.

Le Québec a donc su s'approprier le Protocole de Vancouver pour publier finalement son propre guide en 2013. Sept Municipalités, déjà reconnues, font l'objet d'une attention de recherche plus soutenue avec des partenariats universitaires³ devant profiter à toutes les MADA québécoises. L'OMS reconnaît que le Québec est le pays le plus avancé dans le programme, ce qui en fait un allié de choix pour le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés.

3 - www.vadaquebec.ca

L'engagement d'une municipalité, l'exemple de Bordeaux

La ville de Bordeaux, riche d'une population de 46000 seniors, a affiché une ambition dans le cadre de son projet social, de rendre toute leur place dans la ville aux seniors. Le Pass seniors, armature de cette politique globale et ambitieuse, lancé en 2013 dans le cadre d'une démarche participative et transversale, a suscité l'adhésion immédiate de 11000 seniors et de 193 partenaires. Afin de promouvoir au niveau national et international ses actions innovantes et partager ses pratiques avec des villes pilotes dans le domaine gérontologique, la ville de Bordeaux a décidé au cours de la nouvelle mandature de prendre une part active dans le réseau des Villes Amies des Aînés avec pour objectif principal de concourir à l'émergence d'une nouvelle vision du vieillissement porteur de valeurs et de progrès humain.

Les actions menées sont utiles à tous les habitants et se recoupent avec les autres politiques de la ville. Par exemple, l'aménagement des trottoirs est aussi utile pour les fauteuils roulants ou les poussettes. Nos aînés ont du temps pour vivre la ville et s'engager en tant que citoyens.

La démarche VAA est vouée à évoluer, car il s'agit d'une mise en réseau qui entretient les motivations, l'innovation et les actions. Être Ville Amie des Aînés, c'est s'engager à la fois dans une politique locale et une formidable chance de co-construire des solutions durables. C'est à la fois une valorisation du territoire et une reconnaissance auprès d'autres villes françaises ou internationales. La démarche VAA permet aux villes candidates de mettre en place leurs propres directives et leur propre plan d'action. C'est un programme qui respecte les particularités locales puisque toutes les décisions du plan d'action partent de l'audit urbain et des besoins réels de la population.

UN ESPACE DE DIALOGUE ET DE COLLABORATION ENTRE ÉLUS ET TECHNICIENS

« Le projet Villes Amies des Aînés permet ainsi de faire de notre action gérontologique une démarche transversale favorisant le renforcement des synergies entre les différents acteurs, associatifs et institutionnels, travaillant sur le vieillissement »,

Véra Briand, Adjointe au Maire de Rennes, déléguée aux personnes âgées, élue référent Villes Amies des Aînés », 2012.

Le souhait de rester à domicile est fort, mais quelles sont les politiques à mettre en place pour répondre à ce désir ? La réponse tient dans une action coordonnée et complémentaire entre la municipalité, les acteurs associatifs et la famille.

Dans la démarche VAA, de multiples compétences s'expriment à travers les initiatives des élus avec, au centre, la personne âgée. Elles doivent être complémentaires pour favoriser

l'efficacité des politiques publiques. Concernant l'audit des futures Villes Amies des Aînés, il est fortement conseillé d'inclure tous les acteurs du champ gérontologique et surtout de l'ouvrir à d'autres acteurs qui ne se sentent pas forcément concernés. Une politique publique adaptée doit être effectivement fondée sur les expériences de terrain.

Le programme VAA n'est pas une série de mesures à appliquer. Il incite les élus à repenser l'ensemble de leur politique auprès des personnes âgées. Les techniciens, eux, ont une approche pragmatique, accompagnée d'une expérience professionnelle. Ils sont confrontés quotidiennement à des événements et des problématiques auxquels ils n'ont pas toujours de réponse. Ils disposent donc déjà d'un inventaire des bonnes et mauvaises pratiques. Ils ont le recul parfois nécessaire à une prise de décision adaptée. Une bonne relation avec les professionnels du service aux personnes âgées permet d'accroître la communication concernant les actions. Ils sont également d'excellents relais d'information et permettent ainsi une meilleure diffusion des actions menées dans le cadre de la démarche VAA.

LA NÉCESSITÉ D'UNE APPROCHE MULTI-ACTEURS POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES PERSONNES ÂGÉES.



Le réseau VAA permet ainsi à tous les professionnels liés aux personnes âgées de tisser des liens et de travailler ensemble, à travers une politique commune.

UN ENJEU DE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Pourquoi la démocratie participative ? Pour repositionner les personnes âgées comme actrices de la société : de leur société... Il semble que la déconstruction des stéréotypes

concernant le grand âge a prouvé qu'il était difficile de se mettre à la place d'un aîné. L'objectif de la démocratie participative au sein de la démarche Villes Amies des Aînés consiste donc à redonner la parole à ce public, parfois un peu oublié.

Un exemple de démarche participative à Dijon

En 2011, la Commission de quartier du centre-ville de Dijon décide de mettre en place une démarche originale pour anticiper la mise en place de structures de repos. En effet, afin que les bancs et sièges installés dans le centre-ville répondent au mieux aux attentes des Dijonnais, il leur a été proposé de participer pleinement à leur implantation à travers des visites commentées et des réunions participatives. Les membres de l'Observatoire de l'âge ont été associés à cette action afin de garantir la place et le rôle des seniors sur les résultats de ce projet.

Cette action de coopération citoyenne a pour spécificité de réunir des habitants, des riverains, des services techniques de la ville, un collectif d'urbanistes et des sociologues. Trois visites commentées ont permis aux Dijonnais de s'exprimer sur leurs besoins et leurs préférences en matière de

bancs et de sièges. De même, les réflexions et propositions formulées sur cette même thématique lors de l'audit urbain ont pu être intégrées à l'étude. Une quatrième visite commentée a par ailleurs été proposée spécifiquement à l'attention des services municipaux qui ont ainsi pu s'exprimer sur la pose, l'entretien, la propreté ou encore l'accessibilité des structures de repos. Plusieurs propositions d'aménagements ont pu être faites consécutivement à cette démarche. En 2013, par exemple, huit strapontins ont vu le jour sous les halles, près des bornes-fontaines, pour offrir aux Dijonnais âgés des occasions de repos lors du marché. Un autre projet issu de cette démarche a été l'implantation de fauteuils dans les rues et sur les places piétonnes du centre-ville.

Installation de structures de repos dans le centre-ville de Dijon sous le regard de François Rebsamen



En moyenne, nos aînés représentent 1/5^e de la population urbaine : il est logique qu'ils disposent d'une part active dans la contribution aux politiques de la ville. La prise en compte de leur avis est indispensable : leur vécu de la ville présente des particularités parfois très lointaines de celui des autres citoyens. Mais c'est aussi une manière pour la ville d'affirmer sa confiance dans ses aînés, en soulignant qu'ils sont actifs au sein de notre société. Loin d'être stigmatisante, la démarche VAA est au service de toute la population. Devenir une Ville Amie des Aînés, c'est construire, en quelque sorte, « une ville amie de tous les âges ».

La démocratie participative est de plus en plus utilisée dans le cadre des politiques publiques. En effet, malgré les difficultés de mise en place et les biais éventuels, les décisions prises à partir d'une démarche *bottom-up* se révèlent souvent plus efficaces. La vision des acteurs publics est souvent biaisée par une méconnaissance pratique du terrain ou par les impératifs administratifs... À l'inverse, lorsque les habitants ciblent les problèmes et trouvent des solutions, ils s'approprient les éléments mis en place et participent souvent, ce faisant, à leur réussite. La démocratie participative est un garant d'une meilleure efficacité des politiques publiques.



OPPOSITION DE L'APPROCHE TOP-DOWN ET BOTTOM-UP

LES CONSEILS D'HABITANTS : UNE BASE DE DÉMARCHÉ PARTICIPATIVE

La démarche participative est une forte recommandation de l'OMS, mais chaque ville décide de la décliner à sa manière. Les conseils d'habitants existent déjà dans la plupart des grandes villes françaises, en raison de la législation.

La plupart des Villes Amies des Aînés créent un organe consultatif composé de personnes de plus de 60 ans. Ce groupe définit des thématiques autour du mieux vieillir et tente, chaque année, de proposer des solutions à la mairie. Les intitulés peuvent être « Conseil des Anciens », « Conseil des Sages », « Conseil des Aînés »... Cette organisation a pour atout d'instituer une réflexion annuelle, menée par les personnes âgées, autour de l'amélioration de leur qualité de vie. La mairie leur laisse un pouvoir consultatif qui traduit une réelle prise en compte de leur avis. De fait, les plus de 60 ans sont acteurs de la politique gérontologique au sein de leur propre ville. D'autres villes choisissent de créer un groupe d'âge plus hétérogène. C'est une sorte de conseil de citoyens composé notamment de personnes âgées.

Chaque ville peut ainsi choisir sa manière de valoriser la parole des personnes âgées dans la prise de décision relatives aux politiques gérontologiques et, plus largement, aux politiques de la ville en général.

Quelques exemples d'expression de la démarche participative dans les Villes Amies des Aînés

UN OBSERVATOIRE DE L'ÂGE À DIJON

L'Observatoire de l'âge a été mis en place à Dijon, en 2012, dans le cadre de la démarche VAA. Cette instance a été créée suite à diverses attentes issues des ateliers participatifs. Il s'agit d'une instance de dialogue, d'évaluation et de prospection. C'est un lieu participatif municipal devant répondre à plusieurs missions :

- Prolonger l'élan offert par la démarche Dijon, Ville Amie des Aînés
- Favoriser les échanges et l'accès à l'information entre tous les acteurs sur le territoire dijonnais
- Veiller à la mise en œuvre des orientations municipales et des ateliers participatifs
- Être une force de proposition

L'Observatoire de l'âge est présidé par le Maire et constitué de cinq collèges : un collège de vingt habitants tirés au sort suite à un appel à candidater ; un collège de cinq représentants de retraités ; un collège de cinq universitaires ; un collège de huit élus ; un collège de dix institutionnels. Ces personnes sont nommées pour une période de trois ans.

Dans le cadre de cet Observatoire de l'âge, chaque année, des groupes de travail sont proposés aux membres des différents collèges. Par exemple, en 2013, trois grands axes ont été définis : la participation sociale et les loisirs des aînés ; l'information et la communication à l'occasion de l'ouverture de la maison des seniors ; le thème des transports et des déplacements.

UNE DÉMARCHÉ INNOVANTE À LIMONEST

Limonest est une ville de 3 471 habitants située à proximité de Lyon. Ville Amie des Aînés depuis 2011, elle a décidé de mettre en place un dispositif contre l'isolement des personnes âgées. Martine Beaufile, alors adjointe au Maire, en charge des personnes âgées, est à l'initiative de ce projet. Elle a fait le choix de mobiliser les citoyens de Limonest pour porter ce projet, conformément aux recommandations de l'OMS. Limonest engage ainsi un partenariat avec les Petits Frères des Pauvres et le projet Voisin-Age qui consiste à favoriser les liens entre voisins. Les personnes qui souhaitent être visitées s'inscrivent comme « voisins » et celles qui souhaitent visiter sont des « voisins ». Tout cela se formalise sur un site internet dédié, afin de créer un emploi du temps des activités, des rencontres, des échanges. Les habitants sont donc partie intégrante de la mise en place du programme, mais aussi directement engagés auprès des personnes âgées.

chapitre 4: La création d'un Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés

Le Réseau Mondial des Villes Amies des Aînés s'est développé, dès 2010, avec l'entrée directe de villes (près de 130 aujourd'hui dans le monde) et la mise en place de programmes nationaux, comme le dispositif MADA au Québec (impliquant déjà près de 700 municipalités).

Un programme national avait été imaginé en France : le label « Bien Vieillir – Vivre ensemble ». Mais il a été arrêté en 2012. Quelques villes ont continué à porter de manière active les politiques gérontologiques à l'œuvre sur leur territoire. Elles ont pu faire ce choix grâce à la mobilisation de leurs maires, sensibles à la dynamique de l'OMS et grâce à la présence d'universitaires ou de professionnels impliqués dans la démarche locale. Ces villes se sont d'abord regroupées de manière informelle. En septembre 2011, à l'occasion de la première Conférence mondiale des Villes Amies des Aînés, organisée à Dublin, est née la volonté de créer un Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés. Les prémices de ce réseau ont ensuite été établis à Dijon, le 26 janvier 2012, lors d'un colloque international sur : « Le droit de vieillir, citoyenneté, intégration sociale et participation politique des personnes âgées ». Par la suite,



Atelier lors de la première rencontre du RFVAA à Dijon, 2013.

l'existence du réseau s'est concrétisée via la création d'une association loi 1901 reconnue officiellement par l'OMS, dès 2013, comme membre affilié. Le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA) associe pleinement les Québécois, Belges, Suisses et bientôt des collectivités d'Afrique du Nord, autour d'un même idéal et d'une volonté de progresser ensemble.

« Bien Vieillir-Vivre ensemble »

En 2002, lors de la seconde Assemblée mondiale sur le vieillissement à Madrid, un plan d'action international a été adopté afin de répondre aux enjeux du vieillissement et favoriser le « mieux vivre ensemble » dans les sociétés. Les pays présents se sont engagés à agir sur trois axes principaux : les personnes âgées ; la promotion de la santé et du bien-être jusque dans le troisième âge ; la création d'environnements porteurs et favorables. C'est dans ce cadre que le plan national « Bien vieillir 2007-2009 » a été fondé.

Le concept de « vieillissement réussi » est au cœur de ce plan. Il est apparu en 1987, proposé par deux chercheurs en gérontologie (J. W. Rowe et R. L. Kahn), pour s'opposer aux représentations négatives de la vieillesse. Ils incluent trois caractéristiques au « vieillissement réussi » : l'absence de maladie ou de facteur de risque ; une bonne condition physiologique et cognitive ; une vie sociale active.

C'est dans le cadre du plan national « Bien vieillir 2007-2009 » que le label « Bien vieillir-Vivre Ensemble » a été créé. L'intérêt de ce label était d'encourager les villes à se rendre plus accueillantes pour les personnes âgées, en favorisant le « vieillissement actif ». L'objectif était de soutenir les villes dans leurs démarches locales en leur apportant un appui méthodologique et en encourageant des projets inventifs pour répondre aux enjeux du vieillissement.

Malgré ses promesses, le label « Bien vieillir-Vivre ensemble » a cessé d'exister pour plusieurs raisons :

- le faible accompagnement des villes labellisées
- le faible suivi des étapes et l'absence d'évaluation
- le manque de cadrage et d'exigences dans la démarche

Il semble déterminant de tirer profit de cette première expérience pour ne pas retomber dans les mêmes écueils avec le programme Villes Amies des Aînés. Au-delà de sa volonté de faire vivre cette démarche mondiale au sein d'une culture commune, le Réseau Francophone souhaite se positionner comme une instance d'accompagnement et de suivi.

La majorité des villes ayant obtenu précédemment ce label font aujourd'hui partie intégrante de la démarche Villes Amies des Aînés.

Les objectifs du réseau francophone sont multiples :

- Développer, notamment en France, le programme international Villes Amies des Aînés

- Favoriser les échanges d'informations et les bonnes pratiques entre les membres.
- Favoriser les contacts et les débats à propos de la démarche.
- Être force de proposition auprès des pouvoirs publics
- Créer les conditions d'une meilleure adaptation de la ville aux besoins des aînés.
- Rencontrer et informer les acteurs souhaitant entrer dans la démarche.
- Organiser et participer à des manifestations valorisant le programme Villes Amies des Aînés.

Les grandes étapes de la vie du Réseau :

• **26 janvier 2012** : première journée de travail en marge du Colloque « Bien Vieillir » à Dijon. Lancement officiel du Réseau et premiers échanges de bonnes pratiques.

• **5 septembre 2012** : création d'un Comité éthique et scientifique composé de :

- **Suzanne Garon**, chercheur universitaire à l'origine de la démarche auprès des municipalités Québécoises
- **Paulette Guinchard**, Présidente de la Fédération de Gériatrie
- **Pierre-Marie Chapon**, géographe
- **Serge Guerin**, sociologue
- **Pierre-Henri Tavoillot**, philosophe

• **1er juillet 2013** : première rencontre internationale du RFVAA à Dijon en présence de Michèle Delaunay, Ministre française déléguée aux personnes âgées et à l'autonomie. Participation de quarante-cinq villes représentant six pays différents.

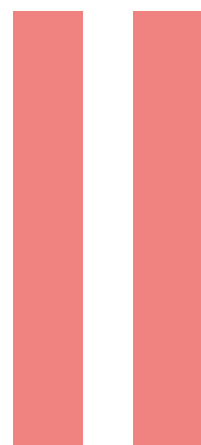
• **1er avril 2014** : lancement du site Internet du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés.

www.rfvaa.com

Pour l'anecdote :

Le RFVAA est vraiment né à Dublin lors des premières rencontres Villes Amies des Aînés en septembre 2011. Pierre Hémon, alors adjoint aux personnes âgées de la ville de Lyon, et Pierre-Olivier Lefebvre, conseiller à la ville de Dijon, trouvent que les communications en anglais peuvent desservir la notion de réseau dans la démarche VAA, et exclure des villes francophones. Ils eurent donc l'idée d'un réseau qui partage la même langue.

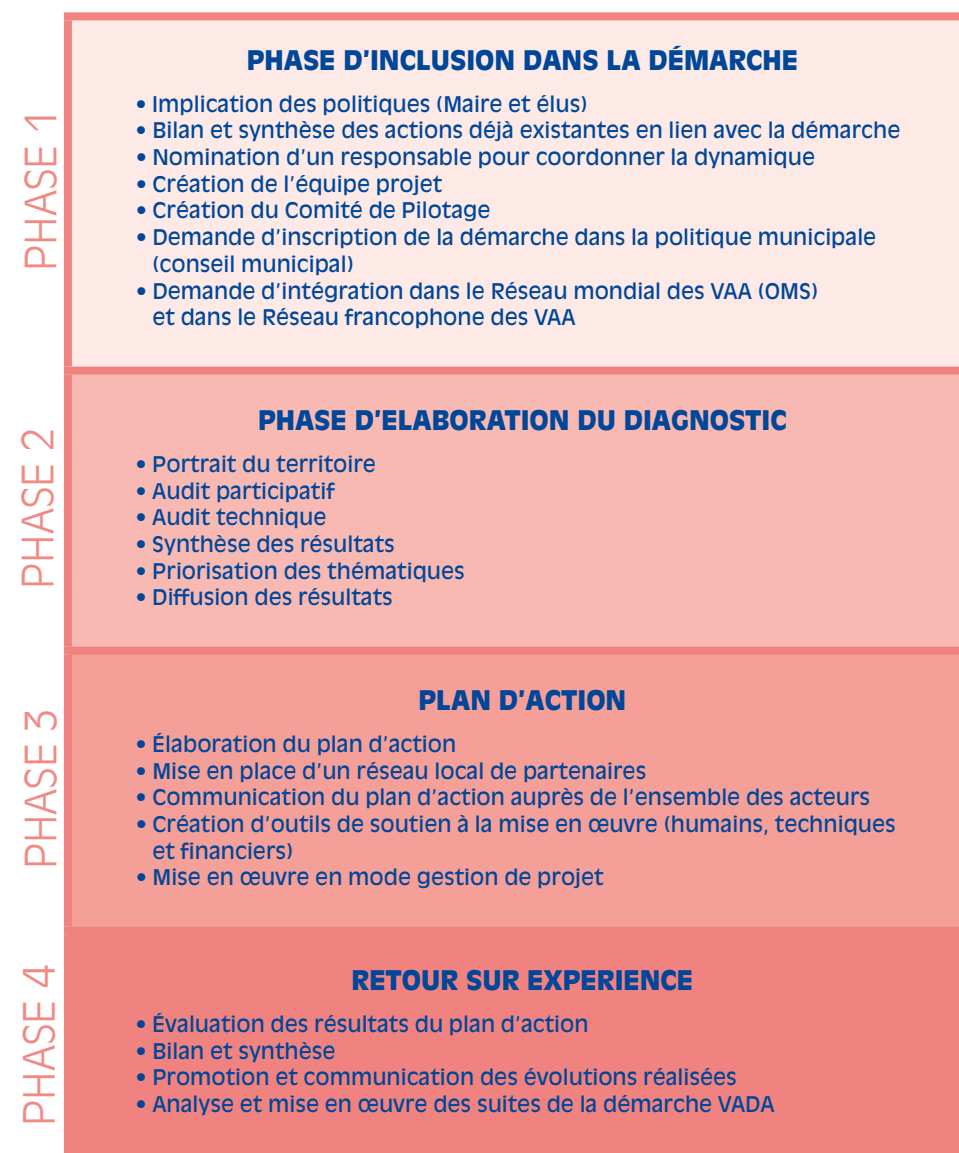
Partie



L'ENTRÉE
DANS LA DÉMARCHE

De la candidature pour entrer dans la démarche jusqu'à la fin du premier cycle, le processus dure environ cinq ans, à travers quatre grandes phases.

DÉMARCHE PARTICIPATIVE DES AÎNÉS



1/ La phase d'entrée dans la démarche :

Il s'agit des étapes nécessaires à la candidature et à la préparation de la démarche.

2/ La phase de diagnostic urbain :

Elle regroupe toutes les étapes qui vont permettre d'identifier les points faibles et les points forts de la ville. C'est donc une étape cruciale pour avoir tous les éléments afin que le plan d'action soit le plus adéquat possible aux besoins.

3/ Le plan d'action :

Il permet la préconisation de mesures afin d'obtenir une politique efficace auprès des aînés de la ville.

4/ Le retour sur expérience :

À partir du bilan de ce premier cycle, il faut réitérer les différentes phases pour s'adapter constamment aux évolutions et aux besoins des aînés. En ce sens, la démarche Villes Amies des Aînés n'est pas un processus de labellisation, mais bien un accompagnement permanent des politiques locales.

chapitre 1 : Entrer dans la démarche Villes Amies des Aînés**Première étape : convaincre le maire**

Pour devenir une Ville Amie des Aînés, il convient en premier lieu de convaincre le maire du bien-fondé de la démarche, afin qu'il comprenne l'importance d'une approche globale du vieillissement.

Synthèse des actions engagées :

Écrire une synthèse des actions déjà engagées dans les différents services. Ce document servira à inscrire la ville dans un contexte, à travers des éléments démographiques, géographiques, historiques, politiques, économiques ou sociaux.

S'inscrire officiellement dans la démarche :

Le maire doit présenter le projet d'entrer dans le réseau à son conseil municipal et obtenir une délibération. Il devra alors rédiger une lettre d'engagement.

- Il prend attache auprès du référent pour la France du Réseau Mondial de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) pour l'inscription de la collectivité sur le portail de l'OMS et l'engagement des procédures d'inscription :
Pierre-Marie Chapon
pierre-marie.chapon@univ-lyon3.fr
- Parallèlement, il contacte le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (*rfvada@gmail.com*) pour solliciter son adhésion.
- Dès l'entrée dans le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés, une cérémonie officielle peut être organisée dans la commune.

Quelques erreurs à éviter :

Le projet d'entrée dans la démarche VAA ne doit pas seulement être porté par l'élu municipal délégué aux personnes âgées. Si le maire n'est pas convaincu, il sera très difficile d'atteindre les objectifs souhaités.

Idéalement, le projet ne doit pas être porté par le CCAS, même si ce dernier peut jouer un rôle important dans la gestion du projet, car le risque de s'enfermer dans une approche trop médico-sociale est important.



Bon à savoir !

Une communauté de communes ou une Métropole peut tout à fait devenir Amie des Aînés. Dans ce cas, il faut également une délibération et une lettre d'engagement signée du président. L'échelle de l'intercommunalité est d'ailleurs à privilégier : c'est le cas, par exemple, du Grand Toulouse, qui avance en ce sens.

Des conseils généraux amis des aînés ?

Le programme Villes Amies des Aînés concerne logiquement la ville au sens large : grande, petite, péri-urbaine ou encore rurale mais aussi d'autres collectivités qui jouent un rôle important. C'est le cas des conseils généraux qui, au-delà de leurs compétences dans les champs médico-sociaux, peuvent fédérer de bonnes initiatives. Le programme Villes Amies des Aînés fédère les différentes collectivités souhaitant s'engager auprès des aînés et doit être soutenu et appuyé par l'ensemble des acteurs.

chapitre 2: Monter l'équipe projet

Cette équipe aura vocation à réaliser l'audit urbain, suivre les indicateurs et porter le projet dans son ensemble. Il n'y a pas de forme imposée. Afin de faciliter le travail et l'accompagnement abouti du projet, trois structures spécialisées et reconnues par le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés peuvent contractualiser avec vous, en fonction de vos besoins, pour vous accompagner tout au long du processus :

AMÉNAGEMENT URBAIN – HABITAT ADAPTÉ – ÉCONOMIE DU VIEILLISSEMENT

LA SCET-GROUPE CAISSES DES DÉPÔTS



Depuis près de 60 ans, la SCET s'inscrit, au sein du Groupe Caisse des Dépôts, au service du développement des territoires et en appui aux politiques publiques conduites par l'État et les collectivités locales. Animatrice du réseau des sociétés d'économie mixte – devenues « entreprises publiques locales » - elle accompagne les opérateurs de l'aménagement, de l'immobilier et des services en contribuant à l'échange d'expériences, la capitalisation des savoirs et la mutualisation des moyens. Aujourd'hui, le Réseau SCET regroupe près de 280 adhérents et intervient au quotidien auprès des entreprises publiques locales, des collectivités locales et de leurs partenaires : bailleurs sociaux, CCAS...

Logement adapté, habitat intermédiaire, mobilité, aménagement urbain, économie du vieillissement... Au sein de ce Réseau, expertises et pratiques opérationnelles ont su se féconder mutuellement afin d'innover et de contribuer à l'enrichissement de ces thématiques et à la réinven-

Le chargé de mission

Qu'il soit nommé au sein de la ville ou par l'intermédiaire d'une structure extérieure proposée dans ce guide, le chargé de mission devra conduire l'audit urbain dans son ensemble. Il devra ainsi s'assurer que les dispositifs mis en place suivent une méthodologie scientifique rigoureuse, tout en respectant la déontologie. Il sera chargé de coordonner le choix de l'échantillonnage, la sélection et le recrutement des participants, l'organisation et l'animation des focus-groups : retranscription des échanges, analyse des données, rédaction des rapports et communication des résultats.

Dans un second temps, il supervisera la mise en œuvre effective du plan d'action, en se basant sur des indicateurs préalablement établis.

tion permanente de la Ville et des territoires. Consciente des enjeux prégnants liés au vieillissement des territoires, la SCET développe une expertise au sein de ses équipes, forme les opérationnels des acteurs de la Ville, contribue à des publications nationales sur le sujet du vieillissement..., et ouvre un espace de réflexion et de dialogue afin d'élaborer en « co-production » les réponses à ce nouveau défi majeur du développement territorial.

CONTACTS : ANNE.JARRYROYAUX@SCET.FR & YANN.TREMORIN@SCET.FR

CONSEIL EN STRATÉGIE - FORMATION - COMMUNICATION - MÉDIATISATION

VAA CONSEIL :



VAA Conseil apporte une réponse globale aux besoins des collectivités et plus généralement à l'ensemble des acteurs concernés par les enjeux du vieillissement et du programme « Villes et Communautés Amies des Aînés ». L'approche comprend trois axes structurants et parfaitement complémentaires : Anticiper, Accompagner, Communiquer.

- Anticiper les enjeux du vieillissement par une offre de conseil en stratégie territoriale et d'études prospectives ciblées sur les territoires concernés
 - Accompagner les collectivités et l'ensemble des acteurs concernés sur les enjeux du vieillissement par la formation des élus et techniciens, accompagnement des démarches auprès des différents acteurs concernés et proposition d'outils pour mettre en œuvre des actions ciblées.
 - Communiquer : par une forte médiatisation des actions engagées et une valorisation par la création d'événements ciblés (médias, organisation de colloques, conférences...)
- VAA Conseil est une structure en capacité d'offrir une solution complète de l'étude initiale jusqu'à la valorisation médiatique.

CONTACT : CONTACT@VAA-CONSEIL.FR

LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE EUROPÉENNE EFFSCIENCE

La Société coopérative européenne Effscience est un institut international de formation créé par Jean-Michel Caudron, expert en gérontologie, qui, s'appuyant sur des activités de recherche, d'études, d'ingénierie et d'information, vise à renforcer :

- les capacités d'autodétermination des citoyens les plus vulnérables,
- l'implication de la société civile dans le développement de politiques publiques au service de ses citoyens les plus vulnérables

CONTACT : JEAN-MICHEL.CAUDRON@ORANGE.FR



chapitre 3 : Le comité de pilotage

Le choix des membres du comité de pilotage est déterminant pour la réussite du projet. Le maire doit en principe présider ce comité, en y associant l'ensemble des élus ayant une délégation dans la municipalité. Il devra également fédérer les autres acteurs : directeurs de services (voirie, transports,...), syndicat des transports, bailleurs sociaux, agences d'urbanisme... Plus le comité de pilotage est complet, plus il sera possible de mettre en œuvre les préconisations sur le terrain.

L'objectif du comité de pilotage est de définir une vision commune sur la démarche Villes Amies des Aînés. Pour ce faire, il est important que les membres du comité de pilotage aient une motivation personnelle, une légitimité au sein des services qu'ils représentent et qu'il y ait une complémentarité des compétences au service du projet. C'est



Astuce !

Le rôle du service communication : Pour la bonne réussite du projet, il doit être étroitement associé au chargé de mission en lien entre le comité de pilotage et tous les acteurs concernés : membres issus de la société civile, participants aux groupes de discussion, acteurs privés, services de la ville, élus, techniciens, grand public...



Bon à savoir!

Les membres du comité qui ne travaillaient pas sur les questions du vieillissement risquent de se sentir peu concernés au début du projet, mais ils comprendront rapidement qu'ils le sont... en premier lieu!

pourquoi il est essentiel d'assurer dès le départ une représentation suffisamment large et d'amener ensemble des collaborateurs vers cette vision commune du projet. Il est important de s'assurer que les membres nommés peuvent assumer leur mission devant l'intégralité des phases à élaborer. Aussi, ils seront en capacité de porter dans leur propre réseau et service, les actions qui seront à mettre en œuvre.

chapitre 4: Les outils de réussite

LES PARTENARIATS:

Ils permettent une adhésion plus large à la démarche, en garantissant un soutien important.

TABLEAU DES PARTENAIRES ÉVENTUELS DANS LA DÉMARCHÉ VAA, 2014.

THÉMATIQUE	ACTEURS ET PARTENAIRES
Espaces extérieurs et bâtiments	<ul style="list-style-type: none"> • Services techniques de la ville (Architecture –Bâtiments –Ateliers / Patrimoine / Voie publique et déplacements / Espaces verts et environnement / Garage municipal / Sécurité civile et des bâtiments) • Agence d'urbanisme • Associations • Conseils de quartier
Habitat	<ul style="list-style-type: none"> • Service logement/habitat de la ville • Agglomération • Conseil Général • CCAS • Bailleurs sociaux • ANAH (Agence nationale de l'habitat)

	<ul style="list-style-type: none"> • CDAH-PACT (Centre départemental d'amélioration de l'habitat) • ADIL (Agence départementale pour l'information sur le logement) • EHPA/EHPAD/ Foyers logements • CAF • CNL (Confédération nationale du logement) • Associations, mutuelles et caisses de prévoyance • CROUS • Confédération syndicale des familles (CSF) • C.A.U.E (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'environnement) • UNPI (Chambre des propriétaires et des copropriétaires)
Participation sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Ville • Agglomération • Conseil général • Conseil régional • CCAS • Institutions culturelles • Associations • Office du tourisme • Centres sociaux • Universités ouvertes
Info-communication	<ul style="list-style-type: none"> • Service communication de la ville • Agglomération • Conseil Général • Conseil Régional • Espace numériques des bibliothèques • Associations • CCAS • Offices du tourisme • Centres sociaux
Participation citoyenne et emploi	<ul style="list-style-type: none"> • Ville • Associations • ARACT • Egée • CODERPA, CORERPA, CNRPA

Autonomie, services et soins	<ul style="list-style-type: none"> • Ville • Conseil général • Associations • CCAS • Caisses de retraite et mutuelles • Centre mémoire ressources et recherche (CMRR) • Services à domicile • Professionnels de la santé (libéral, CHU, Cliniques, etc.)
Transports et mobilité	<ul style="list-style-type: none"> • Service voie publique et déplacements de la ville • Agglomération • Conseil général • Conseil régional • SNCF • Réseau de transports en commun de la ville • Syndicats des conducteurs
Lien social et solidarité	<ul style="list-style-type: none"> • CCAS • MJC • Clubs de retraités • Centre sociaux • Associations (France Bénévolat, France Alzheimer, France Parkinson, etc.) <ul style="list-style-type: none"> • Association de lien intergénérationnel (Ensemble Demain) • Réseaux d'associations du logement intergénérationnel (COSI, LIS, Ensemble2Génération, etc.)

URBACCESS, salon de l'accessibilité et de la conception universelle

L'usage des villes, tout au long de la chaîne de déplacement, est devenu un sujet central de nos sociétés. Les personnes âgées, les personnes handicapées, les enfants, doivent pouvoir être des acteurs à part entière de la Cité, et leurs fragilités doivent être prises en compte. La vocation de URBACCESS, est de présenter l'ensemble des solutions qui permettent cette participation de tous, que ce soit dans le logement, la voirie, les transports ou dans les lieux publics. C'est l'émergence d'un véritable marché, où l'innovation est prépondérante, que ce soit en termes de produits, de process ou de services.

CONTACT : AREY@URBACCESS.FR



Les bienfaits des démarches partenariales : l'exemple angevin

En intégrant la démarche de l'Organisation Mondiale de la Santé « Villes et Communautés Amies des Aînés », la Ville d'Angers a confirmé sa volonté d'agir sur les parcours résidentiels pour favoriser le maintien de l'autonomie.

La SOCLOVA est un acteur majeur de l'habitat angevin qui gère environ 5000 logements dans le cadre de son activité de bailleur social. Au-delà de la réponse ponctuelle apportée aux demandes d'adaptations émises par les résidents, la SOCLOVA souhaite proposer une offre de logements sociaux favorables au vieillissement de ses locataires. Pour cela, elle pro-

pose d'initier plusieurs expérimentations avec la Ville d'Angers, autour d'une conception partagée de l'habitat adapté (logements adaptés ou adaptables, dans un environnement favorable).

Dans le cadre de la réhabilitation d'îlots d'immeubles où plus de 60% des locataires ont plus de soixante ans et dont le cadre de vie est propice au vieillissement, la Ville d'Angers et la SOCLOVA expérimentent plusieurs niveaux d'adaptation des logements :

- Niveau 1 : « de base », correspondant à la réglementation existante sur l'accessibilité
- Niveau 2 et 3 : aides techniques ou humaines nécessaires - expérimentation d'un référentiel adapté « personnes âgées » co-construit avec les habitants et les autres acteurs concernés

Les objectifs de ce partenariat sont pluriels :

- Favoriser la conception de logements ajustés, modulables et financièrement accessibles
- Encourager l'usage des technologies de l'information, de la communication et de la domotique, appliquées au maintien à domicile
- Favoriser le maintien à domicile en toute sécurité, l'intégration des personnes âgées à la vie locale et le libre choix de l'individu
- Garantir la quantité de logements nécessaires et adaptés pour chaque étape de la vie
- Travailler en partenariat, en synergie, afin d'atteindre des objectifs communs.

Cette collaboration est basée sur des engagements partagés :

- Co-construction d'un référentiel d'adaptation des logements
- Co-évaluation technique, médicale et sociale des situations
- Accompagnement au déménagement et relogement des résidents par le CCAS
- Hébergement temporaire dans les EHPA du CCAS avec proposition de forfait de services
- Prise en charge des frais partagée entre CCAS et SOCLOVA Pilotage et suivi de l'expérimentation en fonction d'une démarche projet (comité de pilotage, comité de suivi, comité technique)

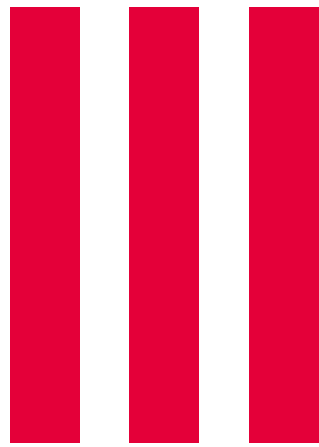
Afin d'enrichir les projets d'habitat adaptés au vieillissement, un groupe de travail regroupant une quinzaine de membres, habitants, professionnels du secteur (services à la personne, secteur sanitaire, médico-social) ou gestionnaires patrimoniaux, échange et alimente les sollicitations grâce à une « expertise d'usage » reconnue.

LES FINANCEMENTS :

Les besoins financiers sont à la hauteur du plan d'action décidé. Il ne s'agit pas de créer un budget spécifique au programme VAA. En effet, les mesures prises s'intègrent dans les différents services de la ville. La transversalité du programme permet une approche globale de la personne âgée. Puisque chaque domaine de compétence de la ville y participe, il constitue aussi un atout de sensibilisation et de formation pour tous les acteurs publics. Les financements viennent donc de chaque service et les aides de financement sont particulières à chaque territoire.



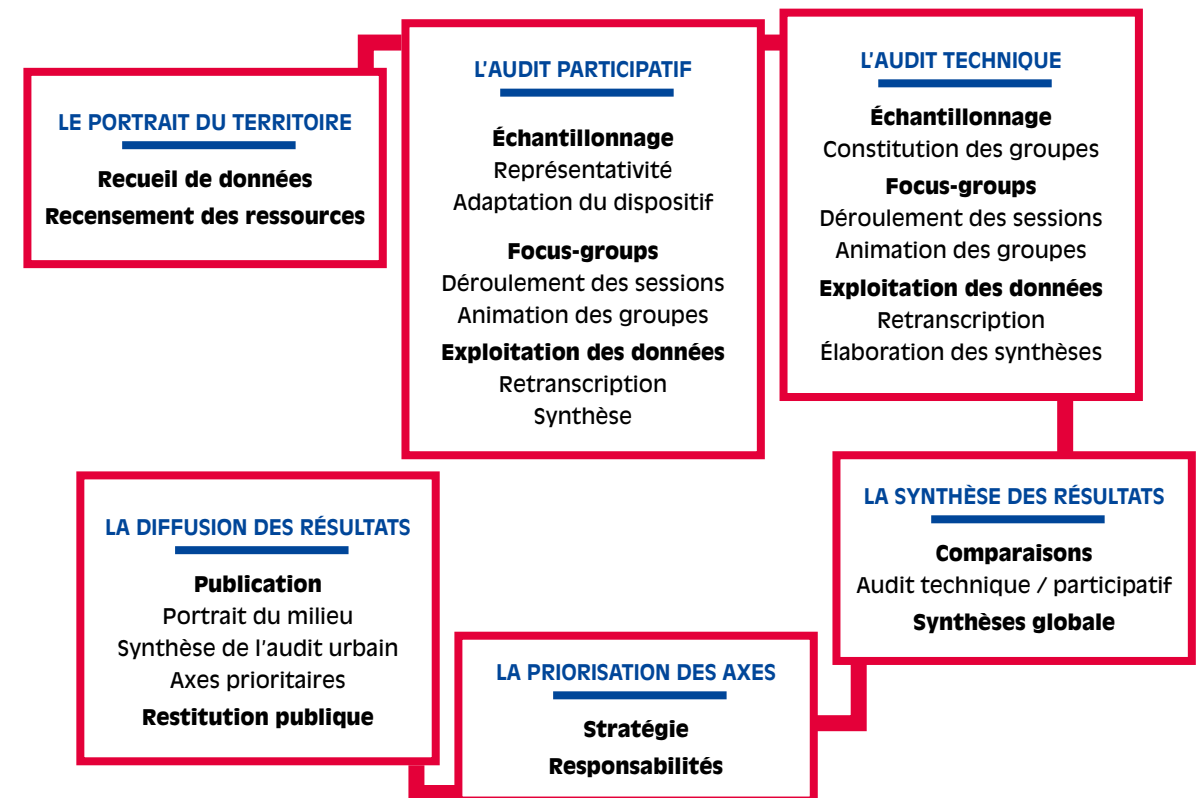
Partie



LA PHASE DE DIAGNOSTIC

La phase de diagnostic vise à obtenir le portrait le plus fidèle et exhaustif possible des relations entre les aînés et un territoire. L'intérêt est d'accéder à une meilleure compréhension du vécu des aînés sur ce territoire. Il s'agit in fine de mettre en lumière les obstacles territoriaux à un vieillissement actif au sein d'une ville donnée.

Pour ce faire, la structure ascendante doit être privilégiée. Le programme VAA s'attache à être une démarche participative, dès le lancement du projet. Il est important que les aînés puissent être entendus et qu'ils puissent participer à chaque étape de la démarche. L'analyse des besoins doit donc être fondée sur le retour d'expérience et le point de vue des aînés. Les spécialistes du vieillissement, les fournisseurs de services et les aidants doivent eux aussi être entendus pour apporter des éléments complémentaires. Ce diagnostic est une première phase : son analyse et son exploitation donneront naissance au plan d'action, qui peut être subdivisé en six étapes :



chapitre 1 : Le portrait du territoire



Bon à savoir !

Pour avoir accès à ces données, il est notamment possible de se référer au site de l'INSEE. Les différents services municipaux de votre ville pourront, eux aussi, fournir certaines données.

Exemple

Des données à intégrer :

Emplacement de la ville, données géographiques, taille de la commune, répartition des aînés par quartier, groupes d'âge, sexe, proportion dans la population totale, caractéristiques sociales, économiques et politiques de la ville.

La première étape consiste à effectuer un portrait du milieu. Il s'agit de définir le contexte dans lequel s'inscrit la ville. Il permettra de mieux saisir les atouts, les difficultés et les défis propres à chaque municipalité. Il doit également faire ressortir les bonnes actions déjà engagées, mais qui ne sont pas forcément partagées entre les services.

ÉTAPE 1 : RECUEIL DE DONNÉES

En premier lieu, une description précise de la ville doit être réalisée, à travers plusieurs volets : géographique, démographique, social, économique.

Ce ne sont pas des données brutes qui sont attendues mais bien une analyse qui permettra de préciser le contexte d'entrée de votre ville dans la démarche VAA. Il est important de sélectionner ces données statistiques de façon judicieuse et réfléchie pour favoriser une meilleure compréhension de la réalité du milieu.

ÉTAPE 2 : RECENSEMENT DES RESSOURCES

Par la suite, il sera nécessaire de recenser tous les services et ressources du milieu mis à la disposition des aînés. Il s'agit d'effectuer un état des lieux.

Il est important d'adopter un regard transversal et de réaliser cet inventaire avec une vision globale. On ne répertorie pas uniquement les ressources et services gérés par la ville mais aussi ceux qui dépendent de l'État, du département, de la région, des milieux associatifs et privés.

chapitre 2 : L'audit participatif



Audit urbain de Lyon Ville Amie des Aînés, 2010.

ÉTAPE 1 : L'ÉCHANTILLONNAGE

Pour réaliser cet audit participatif, au moins cinq groupes de huit à dix personnes doivent être constitués.

Parmi ces groupes, quatre doivent être composés de personnes âgées et un autre constitué d'aidants informels.

Si l'audit peut être au départ perçu comme étant inutile, voire intrusif de la part des services, il convient de les rassurer ! En effet, il a pour vocation de :

- Rassembler l'ensemble des acteurs qui, par les retours concrets des citoyens, se sentiront plus concernés par la mise en œuvre d'actions opérationnelles
- Faire participer la population et recueillir de précieuses contributions

Il convient donc d'utiliser d'autres termes moins connotés, comme « étude participative », afin de faciliter les relations avec les acteurs concernés.

Lyon fut l'une des premières villes française à réaliser son audit avec une véritable implication de la société civile. « Au total : 386 personnes (40 groupes de paroles) se sont exprimées dans le cadre de l'audit, dont 357 aînés »¹

¹ - Lyon, Ville Amie des Aînés, résultats de l'audit réalisé, 2010.



Astuce !

Il est probable qu'il y ait des absents, c'est pourquoi il semble judicieux de recruter entre douze et quinze personnes par groupe.

COMMENT CONSTITUER LES GROUPES DE PERSONNES ÂGÉES ?

Deux critères vont entrer en jeu lors de la constitution de ces *focus-groups* : l'âge des personnes et leur lieu d'habitation.

Concernant l'âge, deux catégories seront distinguées : les « 60-74 ans » et les « 75 ans et plus ».

Concernant le lieu de résidence, vous devrez définir préalablement deux types de quartier :

- les quartiers prisés par les habitants ayant un statut socio-économique moyen à fort (A)
- les quartiers populaires (B)

Quatre groupes seront ainsi formés en fonction de ces deux critères :

Les principaux critères de représentativité doivent être respectés. Un groupe doit en principe rassembler trois hommes et cinq femmes. De même, les minorités ethnoculturelles doivent être représentées, à l'image de la population de votre ville.

Pour aller + loin...

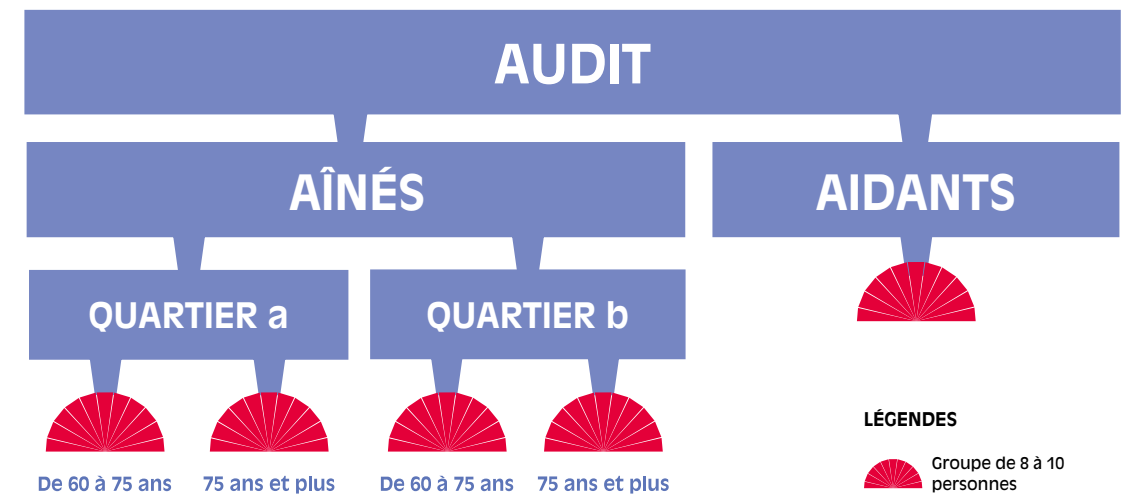
Qu'est-ce qu'un aidant et pourquoi peut-il participer ?

Il s'agit d'une personne prodiguant des soins à une personne âgée de son entourage. Si celle-ci est trop handicapée physiquement ou victime de troubles cognitifs pour pouvoir s'exprimer, son aidant peut participer au groupe et s'en faire ainsi le porte-parole.



Attention !

Pour prendre part aux groupes, les participants doivent obligatoirement habiter dans la ville, c'est-à-dire sur le territoire visé par l'évaluation.



COMPOSITION MINIMUM DES FOCUS-GROUPS DE L'AUDIT PARTICIPATIF VILLES AMIES DES AÎNÉS

Attention !



Il est important que tous les quartiers de la ville soient représentés dans ces *focus-groups*.

Attention !



Veillez à ce que les groupes de « 75 ans et plus » incluent des personnes de plus de 85 ans.

Attention !



Ces proportions sont communiquées à titre indicatif : vous devez les adapter en fonction des caractéristiques démographiques propres à votre municipalité.

Représentativité de l'échantillon

Plus le nombre de participants est important, plus l'étude sera approfondie et fiable. Il est ainsi conseillé de constituer un maximum de groupes en fonction de la taille, des possibilités et des ressources de la municipalité. Toutefois, quel que soit votre choix, il est important de prendre toujours en compte les caractéristiques pertinentes afin que l'échantillon retenu soit représentatif de l'ensemble des personnes âgées vivant dans la ville. Par exemple, si vous décidez de mettre en place plus de quatre groupes de personnes âgées, vous devez aussi augmenter le nombre de groupes d'aidants.



Astuce !

Avant le début des focus-groups, il est vivement conseillé de fournir une liste des questions abordées à chaque participant, quel que soit le groupe auquel il appartient. Ceci permet par ailleurs de lancer la réflexion avant le début des échanges.

Où recruter les participants ?

Les participants pourront être contactés à travers les conseils de quartier, les centres culturels, les associations de services d'aide à domicile, les maisons de quartier, les centres de bénévoles, les associations de loisirs ou tout autre lieu fréquenté par les aînés de votre ville. La presse peut également être utile pour s'adresser au plus grand nombre. D'autres villes ont fait le choix d'un tirage au sort, à partir des listes électorales, pour garantir une certaine neutralité dans le choix de l'échantillon. Ce fut le cas, par exemple, à Quimper.

Un degré de liberté...

Nous vous guidons ici de manière assez précise pour vous permettre de réaliser l'audit urbain de votre ville. La méthode que nous soumettons est directement issue du protocole de Vancouver. Cela étant, il est important de conserver une certaine flexibilité en fonction de vos objectifs et de votre territoire. La Ville de Besançon, par exemple, a su s'approprier la démarche en modifiant ou en adaptant certains aspects du protocole de recherche. Besançon a en effet décidé de réaliser son audit participatif en commençant par une réunion publique. 120 bisontins, intéressés par le

Il est indispensable de tenir les participants informés des objectifs de la recherche, des thèmes et des finalités.



Attention !

Chaque participant, quel qu'il soit, doit impérativement signer de sa main un formulaire de consentement éclairé. Aucune autre personne ne peut le signer à sa place : il s'agit d'un droit inaliénable. Pour signer, chaque personne doit avoir les capacités cognitives lui permettant de juger si elle souhaite ou non participer. Dans tous les cas, chacun doit être pleinement conscient qu'il a le droit de refuser de prendre part à l'étude.

sujet, y ont participé. C'est à l'occasion de cet événement que la municipalité a lancé sa campagne de recrutement. La ville a alors constitué des groupes de travail composés d'habitants, de retraités et de représentants des services municipaux. Chaque groupe s'est réuni une première fois pour aborder l'une des huit thématiques de l'OMS. Ils ont ensuite été modifiés et les participants ont été répartis en trois groupes à l'occasion d'une seconde rencontre. Chacun de ces nouveaux groupes a alors travaillé sur un thème différent : « Bien vieillir dans ma ville », « Rester en lien avec les autres », « M'informer et être informé ».

L'adaptation du dispositif

Vous l'avez compris : nous ne vous présentons pas ici un protocole rigide, même si l'esprit de la démarche VAA et son aspect participatif doivent absolument s'exprimer dès la phase d'audit urbain. Limonest, petite Ville Amie des Aînés de 3 471 habitants, en est l'illustration concrète. Du fait de la taille restreinte de la ville, les dispositifs mis en place dans les autres grandes municipalités n'ont pas pu y être retranscrits. Toutefois, ils ont été adaptés aux ressources de la ville. Ainsi, la municipalité a pris le parti d'envoyer des questionnaires imprimés à tous les habitants âgés de 65 ans et plus vivant dans la commune. Un service d'aide à domicile a pu être associé à la démarche en apportant une aide au remplissage ; il a ainsi contribué au taux de retour largement satisfaisant des questionnaires.



Astuce !

Les sessions doivent se dérouler dans une salle suffisamment grande dans laquelle vous disposerez une table, des chaises, ainsi qu'un tableau permettant de relever les idées principales. Il est important que le lieu choisi soit accessible à tous. Stratégiquement, il est préférable qu'il soit bien desservi par les transports en commun.

ÉTAPE 2 : LE DÉROULEMENT DES SESSIONS

En raison du nombre important des thèmes à aborder lors de ces sessions, chaque atelier durera environ trois heures. Il est nécessaire de réserver entre vingt et trente minutes de pause par session. Si vous le souhaitez, vous pouvez faire le choix de diviser ce temps de travail en deux périodes, réparties par exemple sur deux jours différents. Pour une meilleure gestion du temps, il est souhaitable que l'animateur ne revienne pas sur les sujets qui ont déjà été abordés. De même, si certaines thématiques n'inspirent pas le groupe, l'animateur ne doit pas insister : cette thématique sera probablement mieux reçue par un autre groupe de travail.

Chaque temps de travail doit être enregistré grâce à un dictaphone. Les sessions seront ensuite retranscrites et analysées.



Focus-groups lors de l'audit participatif de la ville de Dijon

ÉTAPE 3 : L'ANIMATION DES FOCUS-GROUPS

Pour amorcer la séance, l'animateur...

- Se présente
- Parle de la démarche Villes Amies des Aînés
- Explique ce que l'on attend des participants
- Décrit le déroulement du temps de travail
- Préviens les participants que le temps de travail est enregistré, tout en garantissant l'anonymat de chacun.

Avant la mise en place des groupes, il est utile de préparer un guide d'animation. Il permet à l'animateur de ne pas se laisser surprendre et de connaître à l'avance le déroulement des temps de travail. Ce guide doit recouvrir les huit thématiques évoquées par l'OMS. Il comporte d'une part des amorces, c'est-à-dire des questionnements suffisamment larges pour laisser les participants aborder les sujets de la manière dont ils le souhaitent ; d'autre part, le guide contient des questions de relance qui permettent d'approfondir certains points ou de donner une nouvelle dynamique à la discussion.

Vous trouverez ci-dessous une proposition de guide d'animation, qui a été utilisé pour un groupe d'aînés. Le guide doit rester souple et être adapté aux caractéristiques de votre ville. Il sera également adapté à la composition du groupe de travail, selon qu'il est composé par exemple d'aînés ou d'aidants.

La session doit débuter en évoquant la raison d'être et les objectifs de l'audit urbain. Suite à cela, l'animateur peut entrer dans le vif du sujet en débutant par une question ouverte du type : « Pour un aîné, qu'est-ce que vivre à *Nom de la ville* ? »

TRANSPORTS ET MOBILITÉ

Questions d'entrée: « Que pouvez-vous dire de la question du transport à *Nom de la ville*? En termes de transport, pouvez-vous sortir aisément de chez vous et vous rendre où vous le souhaitez ? »

<p>LES SERVICES DE TRANSPORTS EN COMMUN:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Que pensez-vous des services de transports à <i>Nom de la ville</i>? • Quels en sont les points forts et les points faibles? • Selon vous, quelles améliorations pourraient y être apportées? 	<ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité • Offre de choix • Prix • Sécurité • Confort • Fréquence et ponctualité • Parcours desservis et horaires • Points d'arrêts (sécurité, propreté, confort...)
<p>LA CONDUITE:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour vous, qu'est-ce que signifie conduire à <i>Nom de la ville</i>? 	<ul style="list-style-type: none"> • Stationnement • Lisibilité des panneaux • Courtoisie des automobilistes • Éclairage • Leçons de conduite pour personnes âgées

FICHE AUDIT PARTICIPATIF POUR LES TRANSPORTS ET LA MOBILITÉ

HABITAT

Question d'entrée: « Qu'est-ce qui vous vient à l'esprit lorsque l'on évoque la question de l'habitat à *Nom de la ville*? »

<ul style="list-style-type: none"> • Qu'avez-vous pu constater de positif ou de négatif en termes d'habitat à <i>Nom de la ville</i>? • Quelles actions pourraient être envisagées pour apporter une aide aux personnes âgées en termes de logements à <i>Nom de la ville</i>? 	<ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité • Travaux d'adaptation • EHPAD • Loyers • Confort • Sécurité • Proximité des services • Entretien du domicile et vie quotidienne • Solutions proposées en cas de déménagements • Offres spécifiques aux seniors
--	--

FICHE AUDIT PARTICIPATIF POUR L'HABITAT

LIEN SOCIAL ET SOLIDARITÉ

Question d'entrée: « Vous sentez-vous intégré et respecté dans votre ville? »

<ul style="list-style-type: none"> • Comment <i>Nom de la ville</i> favorise-t-elle le respect et l'intégration des personnes âgées? • Que pourrait-elle faire de plus pour les encourager? • Quel regard portent les autres habitants sur les personnes âgées de <i>Nom de la ville</i>? 	<ul style="list-style-type: none"> • Discrimination • Entraide • Politesse • Inter-génération • Reconnaissance de la contribution des personnes âgées
--	--

FICHE AUDIT PARTICIPATIF POUR LE LIEN SOCIAL ET LA SOLIDARITÉ

CULTURE ET LOISIRS

Question d'entrée: « Pouvez-vous prendre part à des activités sociales et de loisirs à *Nom de la ville*? »

<ul style="list-style-type: none"> • De quelle manière pouvez-vous prendre part à des activités récréatives, artistiques, intellectuelles ou spirituelles à <i>Nom de la ville</i>? • En quoi la ville favorise-t-elle la participation sociale des personnes âgées? Comment pourrait-elle l'encourager? 	<ul style="list-style-type: none"> • Offre de choix • Information • Prix • Intérêt
--	--

FICHE AUDIT PARTICIPATIF POUR LA CULTURE ET LES LOISIRS

AUTONOMIE, SERVICES ET SOINS

Question d'entrée: « Que pensez-vous de l'offre de services sociaux et de santé à *Nom de la ville*? »

<ul style="list-style-type: none"> • Connaissez-vous les services proposés à <i>Nom de la ville</i> pour apporter une aide aux personnes âgées? • Quels services destinés aux aînés et n'existant pas encore à <i>Nom de la ville</i> vous sembleraient utiles? 	<ul style="list-style-type: none"> • Offre de choix • Tarif • Information et connaissance des services
---	---

FICHE AUDIT PARTICIPATIF POUR L'AUTONOMIE, LES SERVICES ET LES SOINS

ESPACES EXTÉRIEURS ET BÂTIMENTS

Question d'entrée: « Quels sont les obstacles et facilités que vous rencontrez lorsque vous sortez dans la ville? »

<ul style="list-style-type: none"> • Que pensez-vous des infrastructures et des espaces extérieurs à <i>Nom de la ville</i>? • Les infrastructures et espaces extérieurs de <i>Nom de la ville</i> vous permettent-ils de sortir de chez vous aisément? • Comment les bâtiments et espaces extérieurs pourraient favoriser vos sorties en ville? 	<ul style="list-style-type: none"> • Trottoirs • Espaces verts • Propreté • Sécurité • Toilettes publiques • Accessibilité des bâtiments • Trafic automobile, passages piétons • Structures de repos
---	--

FICHE AUDIT PARTICIPATIF POUR LES ESPACES EXTÉRIEURS ET LES BÂTIMENTS

PARTICIPATION CITOYENNE ET EMPLOI

Question d'entrée: « Avez-vous, si vous le souhaitez, la possibilité de vous engager dans une activité citoyenne, bénévole ou salariée, à *Nom de la ville*? »

<ul style="list-style-type: none"> • Quels obstacles et facilités rencontrez-vous pour avoir accès à ces activités? • Quelles propositions pourriez-vous faire pour faciliter cet accès? 	<ul style="list-style-type: none"> • Offre de choix • Flexibilité et adaptation aux aînés • Informations • Attrait et incitation à s'engager
--	--

FICHE AUDIT PARTICIPATIF POUR LA PARTICIPATION CITOYENNE ET L'EMPLOI

INFORMATION ET COMMUNICATION

Question d'entrée: « Avez-vous le sentiment d'être bien informés à propos des événements et services proposés à Nom de la ville? »

- Comment vous y prenez-vous pour obtenir une information et y parvenez-vous?
- Selon vous, comment la ville doit-elle s'y prendre pour communiquer au plus grand nombre?

- Supports de communication
- Lisibilité
- Nouvelles technologies
- Accessibilité
- Utilité

FICHE AUDIT PARTICIPATIF POUR L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION

Les éléments obtenus grâce à ces *focus-groups* vont permettre de mieux comprendre le vécu des aînés sur le territoire. Ces fondements permettront de dresser un tableau des atouts et des faiblesses de la ville. Une analyse fine des données recueillies est incontournable pour parvenir à cet objectif

ÉTAPE 4: L'EXPLOITATION DES DONNÉES

Pour pouvoir être analysées, les données doivent en premier lieu être retranscrites fidèlement à partir des enregistrements réalisés. L'analyse s'effectue ensuite en plusieurs points.

Tout d'abord, pour chaque groupe, il est nécessaire d'extraire les éléments principaux qui ont été relevés pour chaque thématique.



Astuce!

N'hésitez pas à photocopier ce tableau et à vous l'approprier!

SYNTHÈSE PAR GROUPE D'AÎNÉS ET D'AIDANTS ET PAR THÉMATIQUE →

Transports et mobilité	Transports et mobilité	Transports et mobilité	Transports et mobilité	Transports et mobilité	Transports et mobilité	Transports et mobilité	Transports et mobilité	Transports et mobilité
Habitat	Habitat	Habitat	Habitat	Habitat	Habitat	Habitat	Habitat	Habitat
Lien social et solidarité	Lien social et solidarité	Lien social et solidarité	Lien social et solidarité	Lien social et solidarité	Lien social et solidarité	Lien social et solidarité	Lien social et solidarité	Lien social et solidarité
Culture et loisirs	Culture et loisirs	Culture et loisirs	Culture et loisirs	Culture et loisirs	Culture et loisirs	Culture et loisirs	Culture et loisirs	Culture et loisirs
Bâtiments et espaces extérieurs	Bâtiments et espaces extérieurs	Bâtiments et espaces extérieurs	Bâtiments et espaces extérieurs	Bâtiments et espaces extérieurs	Bâtiments et espaces extérieurs	Bâtiments et espaces extérieurs	Bâtiments et espaces extérieurs	Bâtiments et espaces extérieurs
Autonomie, services et soins	Autonomie, services et soins	Autonomie, services et soins	Autonomie, services et soins	Autonomie, services et soins	Autonomie, services et soins	Autonomie, services et soins	Autonomie, services et soins	Autonomie, services et soins
Participation citoyenne et emploi	Participation citoyenne et emploi	Participation citoyenne et emploi	Participation citoyenne et emploi	Participation citoyenne et emploi	Participation citoyenne et emploi	Participation citoyenne et emploi	Participation citoyenne et emploi	Participation citoyenne et emploi
Information et communication	Information et communication	Information et communication	Information et communication	Information et communication	Information et communication	Information et communication	Information et communication	Information et communication
	GROUPE 5	GROUPE 5	GROUPE 5	GROUPE 5	GROUPE 5	GROUPE 5	GROUPE 5	GROUPE 5
	GROUPE 4	GROUPE 4	GROUPE 4	GROUPE 4	GROUPE 4	GROUPE 4	GROUPE 4	GROUPE 4
	GROUPE 3	GROUPE 3	GROUPE 3	GROUPE 3	GROUPE 3	GROUPE 3	GROUPE 3	GROUPE 3
	GROUPE 2	GROUPE 2	GROUPE 2	GROUPE 2	GROUPE 2	GROUPE 2	GROUPE 2	GROUPE 2
	GROUPE 1	GROUPE 1	GROUPE 1	GROUPE 1	GROUPE 1	GROUPE 1	GROUPE 1	GROUPE 1





Attention !

Les éléments extraits des focus-groups doivent être le reflet de ce que pense la majorité ; ce ne sont donc pas des avis marginaux ou isolés.

Il est intéressant d'observer les spécificités propres à chaque groupe, c'est-à-dire les aspects saillants qui ressortent des échanges, en fonction du groupe d'âge ou du statut économique des participants. Quelles sont les différences observées entre les groupes ?

Ensuite, une synthèse par thématique doit être réalisée :

Transports et mobilité	
Habitat	
Lien social et solidarité	
Culture et loisirs	
Bâtiments et espaces extérieurs	
Autonomie, services et soins	
Participation citoyenne et emploi	
Information et communication	

SYNTHÈSE PAR THÉMATIQUE DES ÉLÉMENTS ISSUS DE TOUS LES FOCUS-GROUPS (AÎNÉS ET AIDANTS)

Dans ce tableau, vous devez retrouver les grands thèmes évoqués, quel que soit le groupe où ces éléments ont été mentionnés. L'objectif est d'obtenir une synthèse globale dans laquelle apparaîtront (par thématique) :

- les aspects facilitant de la ville à l'égard de ses aînés
- les obstacles de la ville au bien-être des aînés
- les suggestions pour rendre la ville mieux adaptée aux besoins des aînés.



Astuce !

N'hésitez pas à photocopier ce tableau et à vous l'approprier !

chapitre 3 : L'audit technique

La seconde partie de l'audit urbain repose sur un audit technique. Son objectif consiste à récolter des données complémentaires apportées par des fournisseurs de services.

ÉTAPE 1 : L'ÉCHANTILLONNAGE

Lors de cette étape, trois groupes de six à huit personnes devront être constitués :

- Services municipaux
- Urbanisme, espaces verts, police, transports, culture
- Entreprises et commerces
- CCI, banques et caisses, médias, commerces
- Organismes bénévoles
- Associations, ONG

ÉTAPE 2 : LES FOCUS-GROUPS

Des groupes de travail devront être également mis en place. Pour se faire, vous pouvez agir de la même manière qu'avec les *focus-groups* précédemment décrits: organisation de la salle, présentation de la recherche, certificat de consentement éclairé.

Les thèmes abordés seront les mêmes que ceux évoqués avec les aînés et les aidants. Le guide d'entretien doit seulement être réadapté au contexte et à ces autres participants.

ÉTAPE 3 : EXPLOITATION DES DONNÉES

Une fois les sessions de travail retranscrites, vous pouvez les exploiter de la même manière que les précédentes. Dans un premier temps, il convient de faire la synthèse des éléments apportés par chaque groupe et dans chaque thématique.



Astuce !

N'hésitez pas à photocopier ce tableau et à vous l'approprier !

SYNTHÈSE PAR THÉMATIQUE ET PAR GROUPE DE FOURNISSEURS DE SERVICES →

	ORGANISMES BÉNÉVOLES	ENTREPRISES ET COMMERCES	SERVICES MUNICIPAUX	
Transports et mobilité				
Habitat				
Lien social et solidarité				
Culture et loisirs				
Bâtiments et espaces extérieurs				
Autonomie, services et soins				
Participation citoyenne et emploi				
Information et communication				

Ensuite, vous pouvez comparer les éléments recueillis selon qu'ils sont issus des services municipaux, des entreprises et commerces ou des organismes bénévoles. En quoi les éléments obtenus sont-ils différents?

Finalement, vous devez réaliser une synthèse globale des éléments extraits des *focus-groups* des fournisseurs de services. Cette synthèse permettra de retranscrire les grands axes issus de l'audit technique dans sa globalité : atouts, obstacles et suggestions.

chapitre 4: Synthèse des résultats

ÉTAPE 1: MISE EN COMMUN DES DONNÉES OBTENUES LORS DE L'AUDIT PARTICIPATIF ET DE L'AUDIT TECHNIQUE

Au lancement de cette étape, vous devez déjà avoir en votre possession :

- Une synthèse des focus-groups d'aînés et d'aidants
- Une synthèse des focus-groups de fournisseurs de services.

Il sera d'abord intéressant de comparer ces deux synthèses pour faire apparaître les différences majeures observées entre les deux types de groupes.



FOURNISSEURS DE SERVICES								
AÎNÉS ET AIDANTS								
	Transports et mobilité	Habitat	Lien social et solidarité	Culture et loisirs	Bâtiments et espaces extérieurs	Autonomie, services et soins	Participation citoyenne et emploi	Information et communication



ÉTAPE 2 : RÉALISATION DE LA SYNTHÈSE FINALE

Il est maintenant temps de réaliser une synthèse globale de l'audit urbain dans son ensemble: audit participatif et audit technique.

Ce document doit regrouper de façon précise tout ce que les *focus-groups* ont permis d'apprendre concernant la relation des aînés avec leur territoire de vie :

- Les atouts
- Les obstacles
- Les suggestions.

chapitre 5: Priorisation des axes

En s'inspirant des données issues de l'audit urbain, on remarque dans les faits qu'il existe trois formes de problématiques différentes concernant les ressources mises à disposition des aînés. Trois typologies d'actions apparaissent :

- 1/ Celles qui doivent servir à valoriser des dispositifs mal identifiés par le public ciblé.
- 2/ Celles qui doivent être améliorées mais qui nécessitent un temps de réflexion et la mise en place d'un budget.
- 3/ Celles pour lesquelles la ville n'est pas entièrement décisionnaire et qui nécessitent donc la mise en place d'un partenariat.

À ce stade, votre municipalité va devoir définir des axes prioritaires sur lesquels miser durant les premières années suivant la période d'entrée dans la démarche Villes Amies des Aînés. Vous pouvez définir trois ou quatre axes principaux. Cette priorisation s'effectue avec l'éclairage du Comité de Pilotage. Néanmoins, il est important de garder à l'esprit que les axes définis relèveront de la responsabilité de l'organe délibérant, dans la mesure où c'est lui qui va s'engager financièrement.



Attention !

Le choix des axes prioritaires doit être en cohérence avec le programme politique de la ville.

Le choix des axes

Les axes prioritaires doivent aussi être pensés en fonction des opportunités de la municipalité. Par exemple, si la ville décide d'acheter de nouveaux bus, il peut être intéressant de placer la thématique du transport parmi les axes prioritaires. En effet, il sera tout à fait réalisable, de la part de la ville, d'accorder un intérêt particulier à l'adaptation des bus à la population des aînés. En revanche, s'il ne fait pas partie des projets de la ville, la priorisation d'un tel axe ne serait pas judicieuse. Il est important de toujours répondre à un principe de réalité lors de la définition de ces axes afin qu'ils ne se transforment pas en « promesses en l'air » émises par la municipalité. Les projets d'actions proposés devront être réalisables et permettre de se lancer, à plus ou moins court terme, dans la démarche, de façon visible et concrète.

chapitre 6 : Diffusion des résultats

Une fois l'audit urbain effectué et les résultats exploités, l'étape suivante consiste à réaliser un document qui aura vocation à être diffusé. Il devra être accessible au grand public mais aussi aux participants des *focus-groups*, aux médias et aux élus.

Ce document contiendra :

- 1/ Un portrait du milieu
- 2/ Une synthèse de l'audit urbain
- 3/ Les axes prioritaires

LA SYNTHÈSE DE L'AUDIT URBAIN

Dans un premier temps, il est intéressant de rappeler les conditions de déroulement de l'audit urbain et de faire un retour sur le profil des participants.

Suite à cela, l'objectif consistera à faire le compte-rendu des éléments issus de l'audit urbain. Pour ce faire, il est nécessaire de prendre les thématiques les unes après les autres. Pour chacune d'elles, vous préciserez :

- Ce que représente cette thématique relativement à la problématique du vieillissement
- Les éléments principaux issus de l'audit urbain à ce sujet (points forts et points faibles)
- Les préconisations issues de l'audit urbain

Vous pouvez vous appuyer sur la synthèse rédigée à l'issue de l'audit urbain.

LES AXES PRIORITAIRES

Ce document doit permettre de montrer aux habitants que la ville est à leur écoute et que leur parole est importante. Vous l'avez déjà démontré à travers l'audit urbain. Il est maintenant temps de leur prouver que la municipalité les a entendus et qu'elle va prendre des décisions en ce sens.

La dernière partie de ce document doit de fait porter sur les axes qui ont été prioritaires par les décideurs. Ils doivent être détaillés et illustrés, si possible, avec quelques projets concrets.



Astuce !

Au-delà de la diffusion de ce document, il est vivement recommandé de proposer une restitution publique dans votre ville.

Le Maire et les élus pourront ainsi faire un retour de l'audit urbain et évoquer les axes prioritaires de la ville. Il s'agit aussi d'une manière de promouvoir la démarche au sein de votre municipalité.



Partie IV

PLAN D'ACTION

Suite au diagnostic et à la définition, par la municipalité, des axes prioritaires à développer, l'étape suivante consiste à établir un plan d'action. Il est le résultat de la synthèse des différents groupes de travail et principaux désirs exprimés par la ville. Ce plan d'action s'articulera donc autour des priorisations de la ville et des autres thématiques proposées par l'OMS.



Les parrains du schéma gériatrique de Schoelcher

Le plan d'action est un outil qui contient les objectifs et les actions à privilégier, afin de soutenir la mise en œuvre de la politique de ville, favorable à un meilleur « vivre ensemble ». Il va apporter un résultat concret aux différents constats soulevés par les enjeux du vieillissement.

Pour garantir son efficacité, la mise en place du plan d'action va se structurer à travers trois étapes :

- 1/ **Élaboration** : définition du cadre
- 2/ **Mise en œuvre** : application du plan
- 3/ **Évaluation** : réalisation (ou non) des projets

Attention !



Un plan d'action doit durer au minimum 3 ans. Les objectifs doivent être à court, moyen ou long terme.



Astuce !

Faites voter les délibérations en même temps, afin de communiquer sur l'approche transversale prise par votre conseil municipal. Cela donnera du poids à vos actions.

SCHOELCHER, Martinique, un territoire en action

Le Schéma gériatrique communal de Schoelcher a été élaboré à partir de l'analyse des besoins sociaux du territoire, d'un large audit urbain, et de la réflexion de professionnels du secteur. Il comporte 5 axes de travail déclinés en 35 actions :

Axe 1 : Accès aux droits et aux soins et promotion de la santé

Axe 2 : Maintien à domicile

Axe 3 : Lutte contre l'isolement et la solitude

Axe 4 : Participation et engagement citoyen

Axe 5 : Accès à la culture et aux loisirs. Adopté le 26 avril 2013 par le Conseil municipal, il est co-signé par la Présidente du Conseil général, les Directeurs de l'ARS et de la CGSS (Sécurité sociale) et la Présidente de la société de gériatrie et de gériatrie de la Martinique, caution scientifique du projet.

chapitre 1: Élaboration du plan d'action

L'élaboration du plan d'action se fait en deux temps: il faut d'abord préciser les objectifs souhaités pour établir ensuite des actions concrètes et réalisables.

DÉFINITION DES OBJECTIFS

Les objectifs du plan d'action devront être définis de manière claire et précise, c'est-à-dire que les données indiquées devront être observables et les résultats attendus, clairement spécifiés. Les objectifs formulés devront être réalistes et cohérents, ce qui signifie qu'ils devront prendre en compte les différentes ressources de la municipalité et les partenaires engagés dans la mise en œuvre des actions.

Ex: Améliorer l'accessibilité du centre-ville

- Déterminer les actions

En fonction des objectifs formulés, les actions définies devront être indiquées en réponse aux différents enjeux.

Ex: En considérant l'objectif précédemment cité (améliorer l'accessibilité du centre-ville), les actions envisagées peuvent être: piétonisation des rues, abaissement des trottoirs, installation de bancs ou d'assis-debout, aménagement de l'éclairage public...

Quelques règles à respecter pour élaborer le plan d'action :

- 1/ Rédiger un plan clair et précis sous forme de tableau (pour une meilleure lisibilité, avec des phrases courtes)
- 2/ Formuler les thématiques avec leurs objectifs et les actions à mettre en place.
- 3/ Définir un échéancier pour chaque action
- 4/ Déterminer les résultats attendus, à l'aide d'indicateurs, concernant les actions à implanter (les indicateurs vous serviront lors de la phase de suivi et d'évaluation).



Attention!

Cette étape n'est pas à prendre à la légère et se révèle assez complexe, dans les faits, à réaliser. Le plan d'action doit être en accord avec la politique de la ville et ses priorisations. C'est pourquoi il est important de prendre le temps pour élaborer un plan avec des objectifs et des actions concrètes, réalisables, afin de faciliter au mieux leur mise en place.

Il est important de faire un choix pertinent en ce qui concerne les indicateurs. Ils doivent être spécifiques pour chaque action car ce sont eux qui vont définir les résultats sur lesquels sera évaluée la réussite de l'ensemble de la démarche Villes Amies des Aînés.

Les indicateurs de suivi et de résultats

Les indicateurs sont des données observables et vérifiables, qui fournissent une base pour le suivi et l'évaluation des actions. Les indicateurs sont des outils décisionnels, c'est-à-dire qu'ils vont permettre de vérifier la satisfaction de l'objectif, dans la réalisation ou non d'une action. Ils rendent concrets les objectifs, d'autant plus lorsqu'ils sont vagues au moment de la formulation initiale.

Il faut retenir au moins un indicateur par action. Il doit être formulé de façon précise afin de décrire, clairement et exactement, ce qui est mesuré > plus l'indicateur est défini, moins il laisse de possibilités de confusion ou de difficultés par la suite.

- Les indicateurs choisis pour le suivi et l'évaluation du plan d'action sont ceux considérés comme étant les plus pertinents > ils sont formulés en fonction des objectifs et des besoins réels de la ville et de ses habitants.
- Les indicateurs doivent être réalistes pour être opérationnels¹, c'est-à-dire qu'ils doivent tenir compte des ressources disponibles (humaines, financières, matérielles)

1 - www.endvawnow.org/fr/articles/336-indicateurs.html

Il existe plusieurs formes de plan d'action.
En voici un exemple :

THÉMATIQUES	OBJECTIFS	ACTIONS	ECHÉANCIER	INDICATEURS
Espaces extérieurs et bâtiments	1) Accessibilité du centre-ville	a) Engager des travaux pour abaissement des trottoirs	Juin 2015	Programmation et évaluation des travaux concernant l'abaissement des trottoirs
		b) Poursuivre la piétonisation du centre-ville	Juin 2015	Evolution du linéaire de rues piétonnisées
		c) Installer plus de bancs dans certains quartiers	Juin 2015	Nombre de bancs installés et localisation

TABLEAU DES INDICATEURS DES AXES POUR LE PLAN D'ACTION

chapitre 2: Mise en œuvre du plan d'action

Une fois le plan d'action établi, l'étape suivante concerne la mise en œuvre des projets. Elle est le résultat attendu du plan d'action en fonction de ses objectifs. Trois phases se succèdent :

- 1/ Planifier et organiser les ressources nécessaires pour la réalisation des actions
- 2/ Implanter les actions
- 3/ Assurer le suivi et le soutien dans l'implantation des actions

ÉTAPE 1: PLANIFIER ET ORGANISER

Les projets étant nombreux, il est nécessaire de reprendre chacune des actions qui ont été définies dans le plan. L'objectif consiste à planifier puis organiser la façon dont les projets vont être mis en place : ce processus a pour finalité de comprendre, orienter et encadrer le développement des actions. La planification est une analyse réalisée en fonction des besoins actuels, mais elle doit tenir aussi compte des tendances sociales et démographiques. Elle vise à définir les stratégies et les orientations en fonction des réalités spatiales, temporelles, sociales et politiques.

Cette étape va vous permettre d'anticiper les éventuelles contraintes qui sont liées à la mise en œuvre du plan, notamment en fonction des différentes ressources dont dispose la ville.

Pour une meilleure appréhension du processus et pour vous aider dans cette étape, la rédaction d'une « fiche-action » vous sera indispensable.

La « fiche action »

La fiche action est un outil essentiel pour suivre les projets du plan d'action et s'assurer de leur mise en œuvre. Elle va permettre aux personnes qui l'utilisent d'être guidées et aidées dans leurs démarches. Concrètement, cette fiche va répondre à la question « Comment ? », c'est-à-dire qu'elle devra décrire l'ensemble des informations qui seront utiles à la réalisation d'un projet, avec un objectif de clarté et de précision. La fiche action doit être rédigée par les personnes responsables de la mise en œuvre du projet concerné.

FICHE-ACTION

Projet:

.....

Dates-clés (décisions, mise en œuvre...):

.....

Ressources humaines impliquées (membres du comité de suivi, organisations, partenaires...):

.....

Bilan des ressources financières (budget prévisionnel, partenariats et subventions...):

.....

Ressources matérielles en votre possession pour permettre une meilleure mise en œuvre du projet:

.....

Dans cette fiche-action, il convient d'inclure les différentes ressources (financières, humaines, matérielles) qui seront primordiales à la mise en place du projet. En outre, dans la majorité des cas, d'autres acteurs publics (syndicats de transports, communautés de communes, conseils généraux...), entreprises publiques (SNCF, RATP, La Poste...) ou organismes privés (bailleurs sociaux, promoteurs privés) doivent être associés.



Astuce !

Le fait d'avoir intégré les autres partenaires dans le comité de pilotage vous permettra de faciliter vos négociations pour mettre en œuvre le plan d'action.



Attention !

La planification et l'organisation ne garantissent pas assurément un bon déroulement de l'implantation des actions : vous n'êtes pas à l'abri d'éventuels aléas.



Astuce !

Pour se rendre compte de la capacité de l'action à implanter, l'idéal serait d'effectuer un projet pilote (court, à petite échelle).

ÉTAPE 2 : IMPLANTER LES ACTIONS

Cette troisième étape consiste à implanter les projets qui ont été préalablement fixés dans le plan d'action : elle vise donc à améliorer l'environnement dans lequel se trouvent les personnes âgées, mais aussi l'ensemble de la population. Cette partie constitue l'aboutissement du travail mené jusqu'à présent.

Grâce aux « fiches actions », précédemment rédigées pour la planification, cette étape va vous permettre de suivre le développement actuel de chaque projet. Vous pourrez inclure les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre et les solutions apportées pour les surmonter.

Exemple d'une fiche-action concernant l'urbanisme à Rennes :

<p>Documents de planification / échelle et définitions générales</p>	<p>SCOT</p> <p>Pays de Rennes</p> <p>Outil de mise en cohérence des différentes politiques publiques sectorielles (urbanisme, habitat, déplacements, implantation commerciale, environnement, organisation de l'espace) d'un bassin de vie</p>	<p>PDU (dont PAVE)</p> <p>Rennes Métropole</p> <p>Document définissant les principes de l'organisation des transports (des personnes et des marchandises) de la circulation et du stationnement</p>	<p>PLU</p> <p>Commune</p> <p>Projet global d'urbanisme et d'aménagement de la commune qui fixe les règles générales d'utilisation du sol</p>	<p>Projets urbains et ZAC</p> <p>Opération</p>
<p>OBJECTIF 1</p> <p>Rendre accessible la ville et assurer la sécurité et le confort des déplacements</p>	<p>– Rappeler cet objectif dans le PADD</p>	<p>– Rappeler cet objectif dans le PADD</p> <p>– Dans le PAVE, identifier et développer les actions favorisant l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (zone de circulation apaisée, transports, voirie, équipements)</p> <p>– Favoriser l'accessibilité des transports en commun</p>	<p>– Rappeler cet objectif dans le PADD</p> <p>– Le décliner éventuellement dans une orientation d'aménagement de programmation (OAP) thématique</p> <p>– Utiliser les dispositions réglementaires (cheminements à conserver, à créer... et emplacements réservés)</p>	<p>– Rechercher un partage équilibré de la voirie, cheminements « chemins bleus », zones de rencontre</p> <p>– Développer les zones de circulation douces et sécurisées : zone 30</p> <p>– Adapter le mobilier urbain (bancs, toilettes, abribus...)</p> <p>– Prévoir 1 ou 2 places d'arrêts minutes sur l'espace privé de l'immeuble</p> <p>– Faire le lien avec le SDAL</p>

<p>OBJECTIF 2</p> <p>Mettre en cohérence l'offre de transports en commun et la localisation des secteurs favorables</p>	<p>– Affirmer la densité et la mixité fonctionnelle aux abords des haltes ferroviaires, arrêts de bus ou stations de métro.</p> <p>– Privilégier une offre diversifiée de logement et la réalisation d'habitats adaptés dans ces secteurs</p>	<p>– Définir l'évolution de l'offre de transports dans les secteurs de fortes densités</p>	<p>– Identifier les secteurs favorables en respectant une distance maxi de 300 m</p> <p>– Favoriser la densité et la mixité</p> <p>– Utiliser des outils réglementaires (servitudes de localisation, règles de stationnement...)</p>	<p>– Intégrer l'offre de transports sur le plan de masse</p> <p>– Élaborer des parcours sécurisés et des cheminements jusqu'aux arrêts de bus ou stations de métro</p>
<p>OBJECTIF 3</p> <p>Proposer une offre complémentaire spécifique de transports</p>		<p>– Etudier la faisabilité, la viabilité de circuits adaptés, bien identifiés, permettant une souplesse d'utilisation (ex : parcs, marchés, maisons de retraite...)</p>		<p>– Identifier des circuits ou arrêts spécifiques (réguliers ou à des périodes précises)</p>

ÉTAPE 3: SUIVI ET SOUTIEN DES ACTIONS

Pour garantir toutes les étapes de la mise en œuvre du plan d'action et continuer à impliquer les aînés à la démarche Villes Amies des Aînés, votre ville a intégré des instances chargées du suivi des projets et de leur évaluation.

Il est important de s'assurer que tout ne s'arrête pas à la mise en place des actions mais qu'elles sont suivies, soutenues, dans la continuité.

Le comité de suivi devra s'assurer, tout au long du processus, du bon déroulement de la mise en œuvre du plan d'action, en veillant à respecter les différentes étapes et la direction globale du projet. Pour cela, il s'appuiera sur le plan d'action (échancier et indicateurs) mais aussi sur les fiches action.



Attention!

Le comité de suivi devra régulièrement se réunir, dès le début de la mise en œuvre, afin d'effectuer un bilan des différentes réalisations; cela permettra notamment d'apporter des réponses concrètes en cas de difficultés.

chapitre 3: Des exemples concrets d'actions mises en place par les Villes Amies des Aînés

LIEN SOCIAL ET SOLIDARITÉ

FOCUS:

« NOS MOTS EN PARTAGE »: L'IMPLICATION DES JEUNES ET DES SENIORS DANS UNE DÉMARCHE INTERGÉNÉRATIONNELLE À BESANÇON.

En 2012, les jeunes de la Maison du quartier de Planoise et les résidents des logements-foyers de Besançon ont écrit conjointement une charte « à l'intention de ceux qui ne sont plus jeunes, mais pas encore des anciens ». L'objectif consistait à exprimer une vision du « mieux vivre ensemble » et favoriser les liens intergénérationnels.

Pour rendre cette charte plus lisible, une fresque a été réalisée par les jeunes et les seniors au CHRU de Besançon, représentant huit mots forts pour les générations à venir: Humanité, Tolérance, Sourire, Partager, Écoute, Respect, Présence, Gentillesse.

La charte et la fresque « Nos mots en partage » sont des projets portés par la ville de Besançon et le CCAS. Ils répondent au désir municipal de consolider les liens entre les générations, en favorisant l'échange et le dialogue autour de la création.

Les atouts de l'intergénérationnel

L'intégration de programmes intergénérationnels est un atout indéniable pour l'Éducation Nationale. Depuis 2013, le 29 avril est la journée nationale de solidarité intergénérationnelle dans le système éducatif. Carole Gadet est chargée des projets intergénérationnels au Ministère de l'Éducation Nationale et chargée de mission « approches intergénérationnelles » pour l'Académie de Paris, des missions uniques en Europe. Cela illustre l'importance que le gouvernement accorde à l'insertion de

projets intergénérationnels dans le système éducatif français. Le développement de l'axe intergénérationnel dans les établissements scolaires sur le temps scolaire et périscolaire permet de:

- Développer chez les élèves la culture du « vivre ensemble » et les valeurs de respect, de tolérance: l'échange intergénérationnel permet de créer les compétences sociales nécessaires à une vie en société.
- Consolider les apprentissages notam-

ment dans les domaines de la maîtrise de la langue française, de la culture humaniste, de l'éducation à la responsabilité civique et morale, l'autonomie et l'acquisition d'esprit d'initiative

- Renforcer le lien social, la lutte contre la violence, l'illettrisme, le décrochage scolaire, les inégalités sur le territoire en développant des partenariats entre générations dans les écoles, collèges, lycées. Les premiers échanges intergénérationnels menés par Carole Gadet ont été en Zone d'Éducation Prioritaire.
- Promouvoir le vieillissement actif et la solidarité: les programmes intergénérationnels permettent aux seniors d'avoir une reconnaissance de leurs compétences.

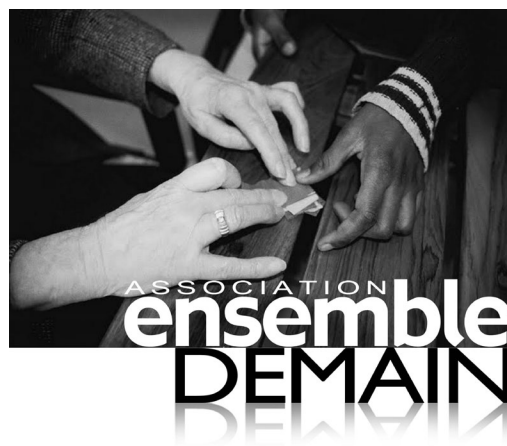
Le montage de projets intergénérationnels nécessite une préparation et un accompagnement soutenus. C'est là qu'intervient l'association "Ensemble Demain" qui part du postulat de l'éclatement familial dans les sociétés actuelles: le programme se veut donc bénéfique pour toutes les gé-

nération: personnes âgées, parents, étudiants et enfants pour recréer un échange naturel. L'association « Ensemble demain » est un partenaire-clé pour le montage de projets intergénérationnels nationaux et internationaux.

Le point fort d'Ensemble Demain est son approche technique puisqu'elle forme les parties prenantes des projets intergénérationnels en réseaux et qu'elle est centrée autour des programmes scolaires et périscolaires. Les partenariats peuvent se manifester sous forme d'ateliers pédagogiques, de manière hebdomadaire ou mensuelle tout au long d'une année.

L'association Ensemble Demain est également un acteur de la réflexion gérontologique. En effet, à l'échelle nationale et internationale, elle organise des conférences, formations et colloques.

POUR CONTACT:
CAROLE.GADET@EDUCATION.GOUV.FR
&
ENSEMBLEDEMAIN1999@GMAIL.COM
SITES: HTTP://BIT.LY/1OLN6DE
& WWW.ENSEMBLEDEMAIN.COM



MONALISA

En 2012, Michèle Delaunay Ministre déléguée aux personnes âgées et à l'autonomie initie une réflexion pour une Mobilisation Nationale contre l'isolement des Agés (MONALISA). Celle-ci se formalise par la mise en place d'un groupe de travail animé par Jean-François SERRES, Secrétaire général des Petits Frères des Pauvres. En juillet 2013, un rapport est remis à la ministre et, au début de l'année 2014, l'association MONALISA se crée.

Le réseau national rassemble un collectif composé d'une soixantaine de structures associatives, publiques et parapubliques concernées par la démarche, afin de conduire cette mobilisation nationale. Elle a pour objectif de réduire l'isolement des personnes âgées, en s'appuyant sur la coopération de multiples acteurs et ce, à différents échelons géographiques.

MONALISA se décline sur trois niveaux du territoire français:

Au niveau local: elle favorise le développement et le soutien des équipes citoyennes bénévoles qui définissent et élaborent les projets ainsi que les actions qu'elles désirent mettre en place selon le contexte et la situation locale. (« Charte équipe citoyenne »)

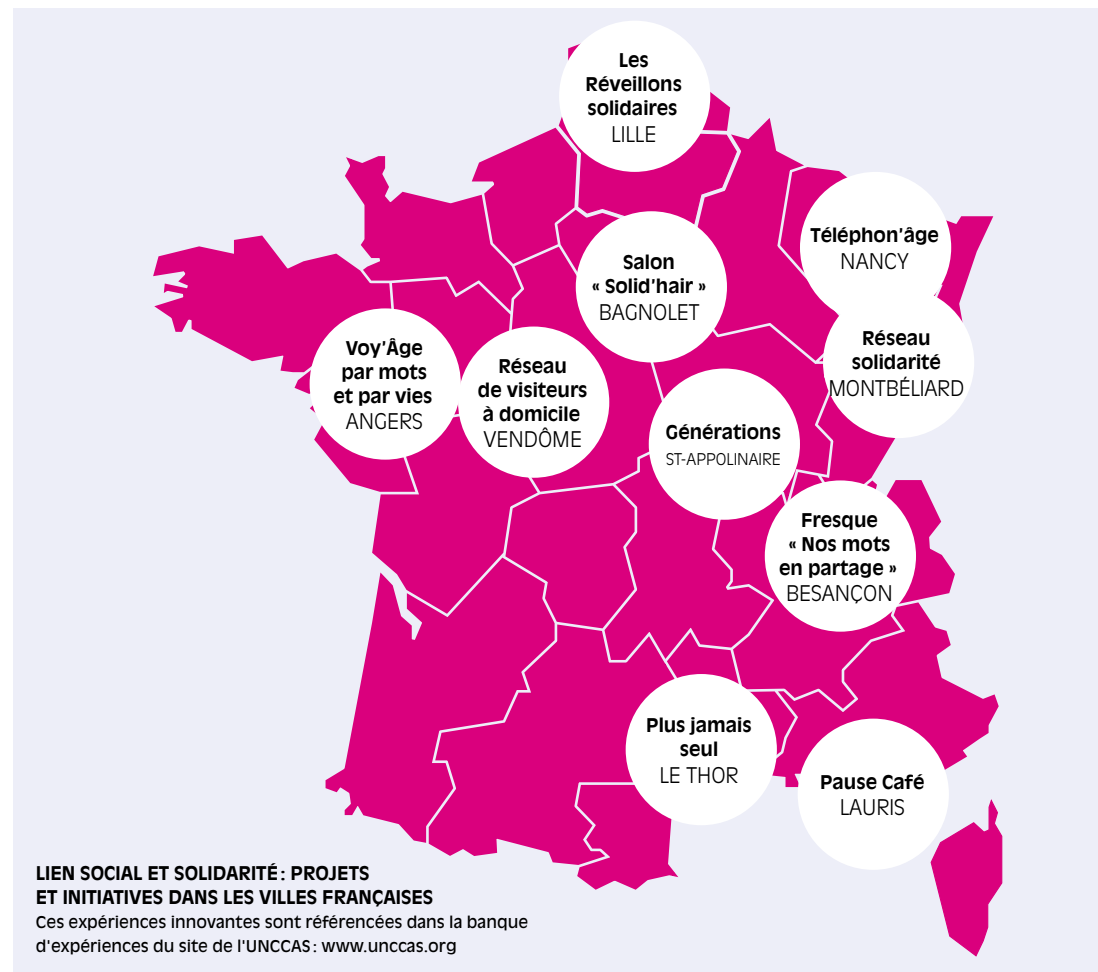
- Au niveau départemental: un comité veille à la complémentarité des différentes actions et encourage les nouveaux engagements. Il anime le partage et la mutualisation des ressources des équipes et des parties prenantes du département.

- Au niveau national: l'association et le comité national sont chargés de l'animation pour le déploiement général des équipes et de promouvoir la mobilisation. (« Charte MONALISA »)

- Actuellement, l'isolement des personnes âgées est l'un des enjeux majeurs de notre société. Se mobiliser pour lutter contre l'isolement, c'est aussi favoriser le changement de regard sur la vieillesse et à travers cette mobilisation, de pouvoir s'entraider et échanger entre les différentes générations, tout en reconsidérant la contribution de chacun à la société.

SITE: WWW.MONALISA-ASSO.FR
CONTACT: CONTACT@MONALISA-ASSO.FR

Monalisa
MOBILISATION NATIONALE CONTRE L'ISOLEMENT DES AÛGÉS



INFORMATION ET COMMUNICATION

FOCUS :

LA CITÉ SENIORS DE GENÈVE.

La Cité Seniors est avant tout un lieu d'information proposant une documentation riche sur diverses questions que peuvent se poser les aînés. Il s'agit aussi d'un lieu d'accueil pour les aider dans leurs recherches. La Cité Seniors propose également de nombreuses activités socio-culturelles destinées à tous les publics et visant, en priorité, les jeunes retraités. Elle propose des journées à thème : conférences et débats ; cours et ateliers ; échanges et rencontres ; visites et sorties culturelles ; expositions, etc.

La Cité dispose également d'un espace informatique doté

d'ordinateurs et d'un accès à Internet ; un professionnel est présent pour aider les utilisateurs.

Les aînés peuvent également se retrouver dans l'espace café, dédié à la détente et à la rencontre.

Ce lieu est ouvert en semaine, du mardi au vendredi, et le dimanche. Il n'est pas uniquement réservé aux aînés, ce qui permet de favoriser les rencontres intergénérationnelles. C'est aussi un

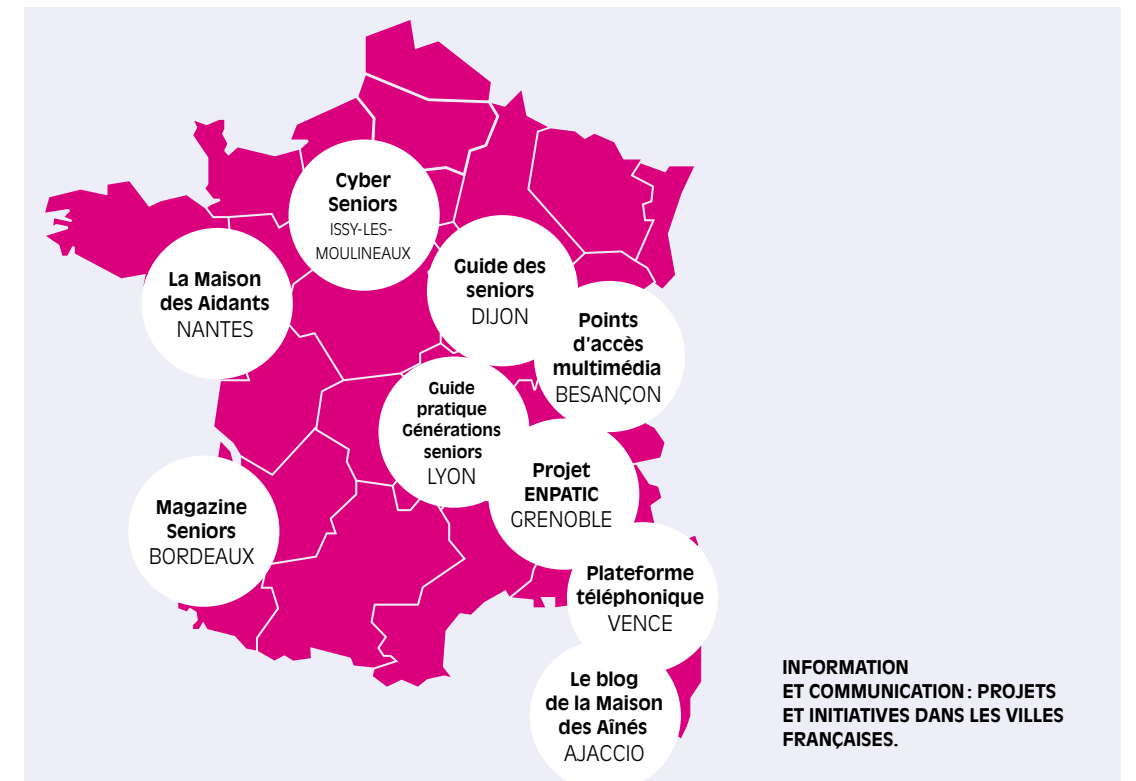
lieu d'accès privilégié pour la

Plate-forme des associations des aînés de Genève, regroupant une trentaine d'associations.

D'une manière générale, par le biais de ses activités, la Cité Seniors poursuit avant tout des objectifs de lutte contre l'isolement, en favorisant le lien et la participation sociale.



L'atelier assistance téléphonique, Cité Seniors de Genève.



CULTURE ET LOISIRS

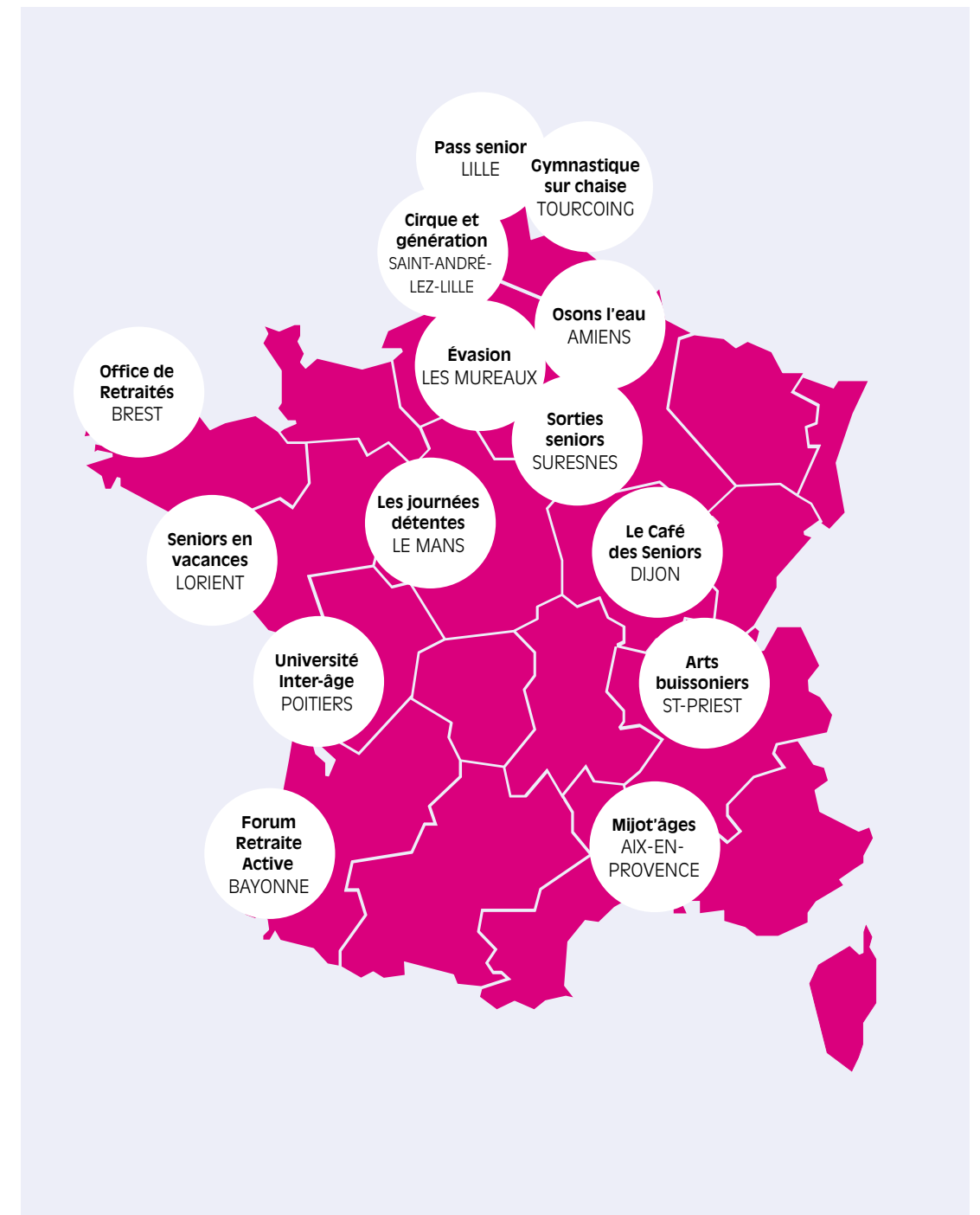
FOCUS :

LE CAFÉ DES SENIORS À DIJON

Le Café des seniors est un lieu convivial, créé par l'OPAD (Office des retraités et des Personnes Âgées de Dijon : association proposant de nombreuses activités pour les seniors) et visant à favoriser le lien social. Il est ouvert à tous du lundi au vendredi et certains samedis. On peut s'y rendre seul(e) ou accompagné(e) pour rencontrer d'autres personnes ou encore s'accorder un moment de lecture. Du fait de la forte demande des adhérents, ce lieu est désormais ouvert le dimanche afin de lutter contre l'isolement des seniors dijonnais. Le Café des seniors propose également chaque mois une série de conférences thématiques : L'homme, quelle merveilleuse machine ! ; Les réseaux sociaux ; La tulipe ; Interalliés 1941-1944...



Café des seniors dijonnais



CULTURE ET LOISIRS : PROJETS ET INITIATIVES DANS LES VILLES FRANÇAISES



Le CEREMH (Centre d'expertise national Mobilité soutenu par la CNSA) accompagne sur tout le territoire les collectivités pour la mise en place d'une politique de mobilité adaptée à l'avancée en âge. Il propose d'intégrer cette question dans l'élaboration SDA, PDU et schéma gérontologique pour lesquels le CEREMH intervient en assistance à maîtrise d'ouvrage.

Pour les usagers, le CEREMH développe un réseau national de formation à la mobilité intégrant un diagnostic de mobilité personnalisé et l'orientation vers des solutions de mobilité adaptées à chaque public. Pour les collectivités, le CEREMH développe des outils d'aménagement et de gestion des infrastructures et des services (Logiciels CAO, applications SIG, Réseaux sociaux, plateforme de mobilité).

CONTACT : CLAUDE.DUMAS@CEREMH.ORG
ET WWW.CEREMH.ORG



Le CycloPousse à Lyon

TRANSPORTS ET MOBILITÉ

FOCUS :

UN TAXI-VÉLO À LYON : LE CYCLOPOUSSE

Depuis 2008, la ville de Lyon a mis en circulation le CycloPousse. Il s'agit d'un moyen de transport adapté aux personnes âgées "en fragilité de mobilité", visant à faciliter au quotidien leurs déplacements de proximité : courses, rendez-vous médicaux, loisirs...

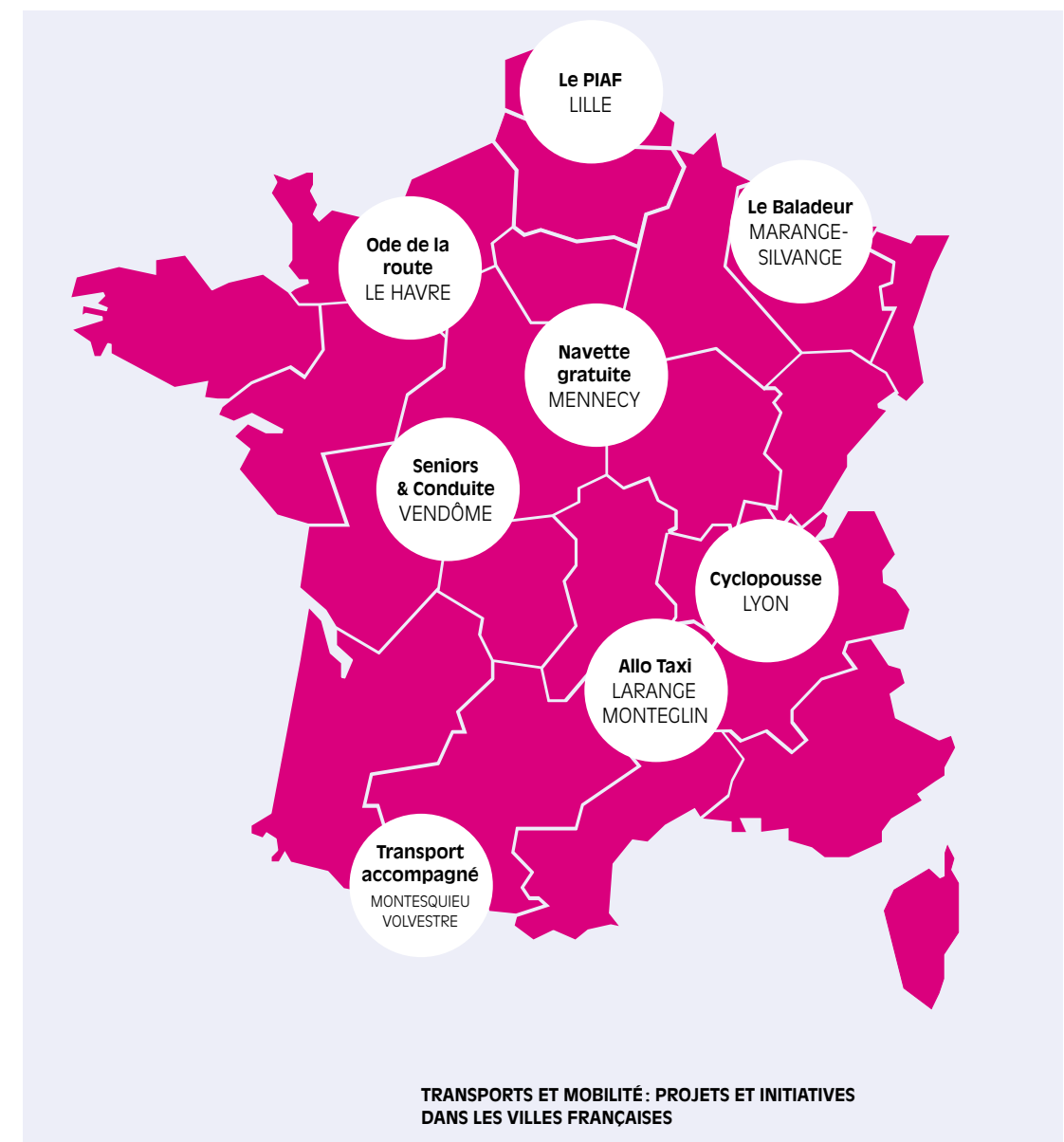
Pratique et respectueux de l'environnement, ce vélo-taxi à assistance électrique peut transporter une à deux personnes, de porte à porte, à l'échelle d'un quartier. Le trajet est gratuit pour les aides à domicile qui accompagnent une personne âgée.

Le cycloPousse est conduit par des personnes en insertion formées à la conduite et à l'accompagnement : les conducteurs viennent chercher les seniors en bas de leur domicile et les attendent lorsqu'il s'agit d'une petite course (un quart d'heure maximum). Pour prendre rendez-vous, il suffit d'appeler le numéro du service. Le Cyclo-

pousse circule dans trois quartiers de Lyon, du mardi au vendredi (9 h-12 h et 13 h 45 - 17 h).

Le dispositif est financé à la fois par ses usagers, AREFO Service CycloPousse et ses partenaires publics (les villes de Lyon, Villeurbanne et Tassin) ou privés. Convivial et solidaire, le CycloPousse s'inscrit dans une politique de développement durable et une dynamique de mieux vivre à l'échelle de son quartier. Il retarde l'entrée dans la dépendance et participe ainsi à la prévention du vieillissement.

CONTACT : CYCLOPOUSSEAREFOSERVICES@GMAIL.COM



HABITAT

FOCUS :

LA NOTE BLEUE DE LIMONEST

Avec la construction de la résidence « La Note Bleue », la ville de Limonest traduit son engagement en faveur de l'habitat adapté. Installée sur un emplacement stratégique, la résidence favorise l'accès aux commerces, aux services de santé et aux transports. A travers la proximité de ces services, la municipalité s'engage, un peu plus, en faveur de la mobilité des aînés et du vieillissement actif.

Sur les vingt-trois appartements que compte la résidence, dix-sept s'inscrivent dans le cadre de la charte « Rhône +, Vivre chez soi ». La Note Bleue vise à favoriser le maintien à domicile, par le biais de la domotique : volets roulants motorisés, éclairage par détecteurs, barres d'appui...



La Note Bleue à Limonest

FOCUS :

**« L'HABITAT FAVORABLE À L'AVANCÉE EN ÂGE »,
À RENNES**

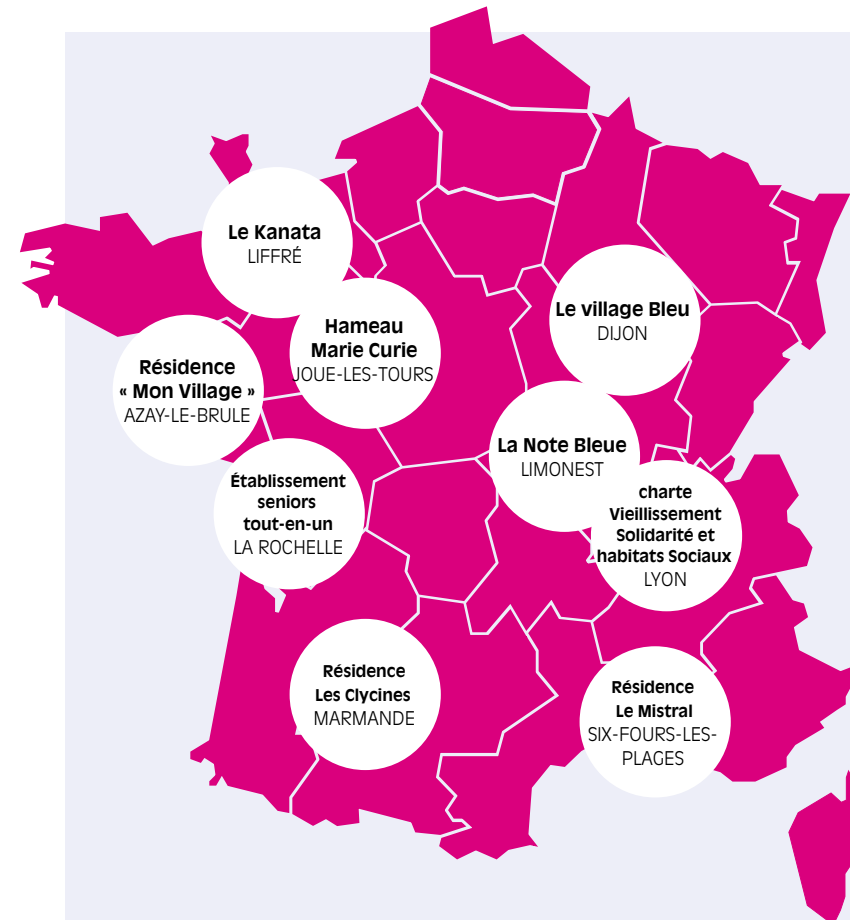
La Ville de Rennes a engagé une démarche transversale « Habitat favorable à l'avancée en âge » :

- identification des conditions favorables à l'habitat : logements adaptés, environnements accessibles et bien équipés, vie sociale et prévention de l'isolement
- cartographie des secteurs favorables, en représentant des cercles d'un rayon de 200 à 300 m à proximité des transports, commerces, services...
- réalisation de fiches d'identité urbaine et sociale par secteur favorable
- amélioration de la prise en compte du vieillissement dans les documents de planification urbaine (PLU, PLH, etc.).

Mise en œuvre de trois projets d'habitat intergénérationnel, portés par des bailleurs sociaux rennais, afin de matérialiser cette réflexion participative et globale (transports, habitat, urbanisme, commerce, accessibilité, politique gérontologique...).



La résidence intergénérationnelle Simone de Beauvoir, par le bailleur social rennais Espacil Habitat

**HABITAT : PROJETS ET INITIATIVES DANS LES VILLES FRANÇAISES**

PARTICIPATION CITOYENNE ET EMPLOI

FOCUS :

L'ATELIER « COUSONS DES LIENS » DE SAINTE-JULIE

Dans le cadre de son investissement dans la démarche Villes Amies des Aînés, la Ville de Sainte-Julie (Québec) s'est engagée à favoriser le vieillissement actif via l'investissement bénévole de ses habitants les plus âgés. Pour cela, la Ville promeut en particulier l'implication bénévole de ses aînés au sein de l'Envolée, centre d'action bénévole. Cet organisme offre entre autres des ateliers de couture

intergénérationnels. Des formatrices de 50 ans et plus, habiles couturières, enseignent les bases de la couture, donnent des conseils et des trucs utiles.

Cette activité permet la transmission d'un savoir à de jeunes femmes désireuses de débiter ou de parfaire leur apprentissage de la couture et valorise les compétences et les habiletés des aînées qui s'investissent dans ce projet. Cette activité apporte une contribution sociale visible et favorise le vieillissement actif et les liens intergénérationnels.



Cousons des liens à Sainte-Julie

La cohabitation intergénérationnelle

En France, depuis une dizaine d'années, une nouvelle forme de cohabitation se démocratise : le « logement intergénérationnel ». Par définition, il regroupe au moins deux personnes de générations différentes partageant le même logement. En grande majorité, il s'agit de personnes âgées qui accueillent des jeunes à leur domicile, en échange de petits services rendus ou simplement de leur compagnie. Ce nouveau mode d'habitat favorise les liens et la solidarité entre les générations.

Il existe une cinquantaine d'associations en France qui mettent en relation des personnes âgées, disposant d'une chambre libre, et des jeunes cherchant un logement. On dénombre actuellement trois réseaux (COSI, LIS et Ensemble2Génération), avec plusieurs antennes réparties sur le territoire. Au-delà de ces réseaux, une dizaine d'associations dédiées participent également à cette dynamique.

FOCUS :

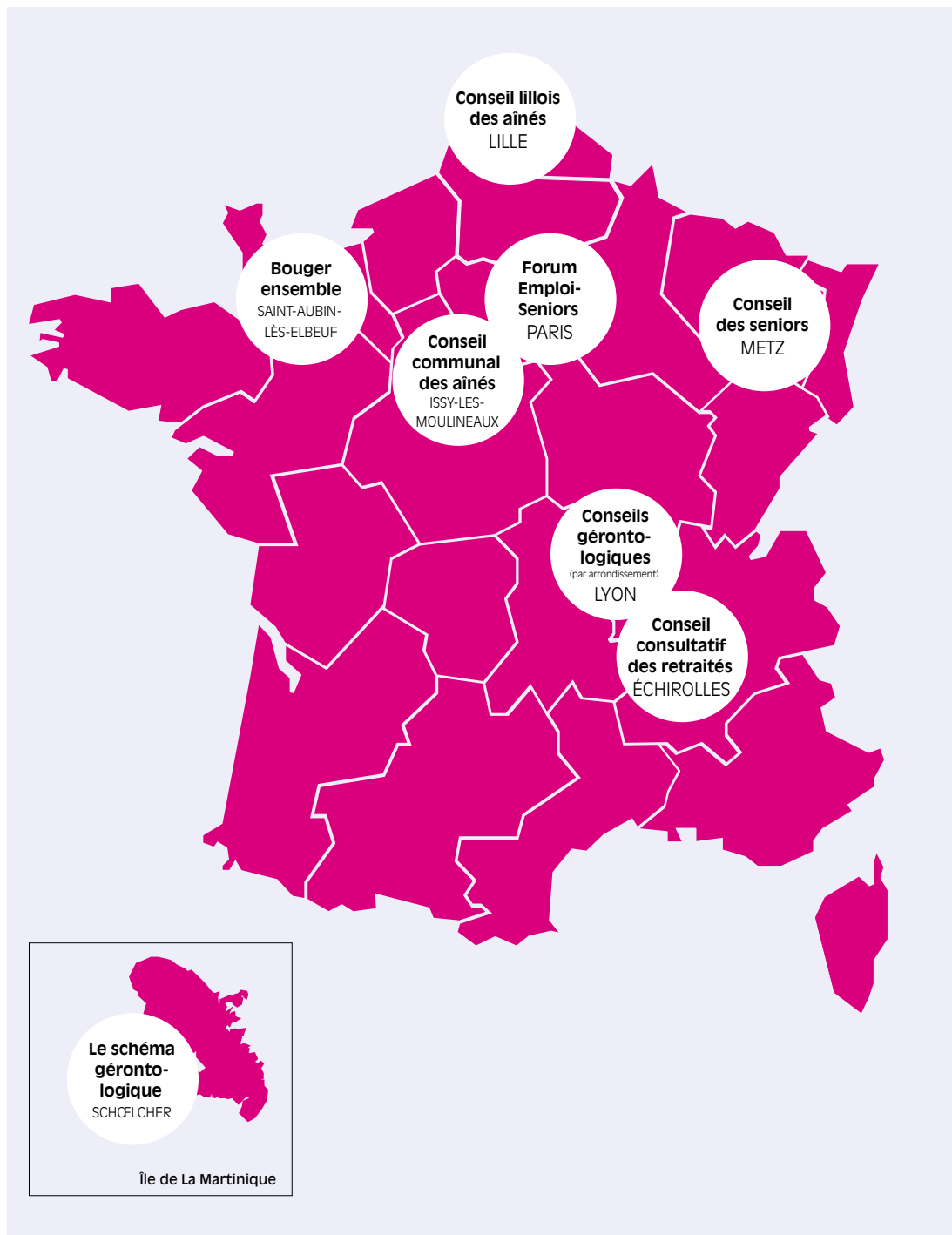
LE FORUM EMPLOI SENIORS DE PARIS

Depuis 2008, le Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, le Medef Île-de-France et le Pôle Emploi s'associent pour organiser un Forum Emploi Seniors. Au cours de six éditions, ce salon a permis de remplir trois objectifs primordiaux :

- Lutter contre la discrimination par l'âge et changer les représentations sociales des travailleurs âgés. Ce forum est en effet l'occasion de mettre l'accent sur le savoir-faire et l'expérience des seniors, plutôt que sur les handicaps qui leur sont souvent reprochés.
- Informer les chefs d'entreprise et les seniors sur la formation, les réformes, les aides...
- Favoriser le recrutement des seniors grâce à une mise en contact directe avec les recruteurs.
- Le Salon permet concrètement d'offrir aux seniors des opportunités d'emploi.

Un site Internet est consacré à ce forum ; il permet à chacun de préparer sa visite et ses contacts :

WWW.FORUMEMPLOISENIORS.FR



**PARTICIPATION CITOYENNE
ET EMPLOI : PROJETS ET INITIATIVES
DANS LES VILLES FRANÇAISES**

ESPACES EXTÉRIEURS ET BÂTIMENTS

FOCUS :

NICE : LE PROJET

« SAINT ROCH, SPORT, SANTÉ SENIORS »

Pour favoriser le vieillissement actif de ses habitants, la ville de Nice a mis en place un projet ambitieux : l'aménagement d'un parcours de marche en milieu urbain dans le quartier Saint-Roch, situé à l'est de la ville. 4000 personnes de plus de 65 ans vivent dans ce secteur, choisi pour la mise en œuvre du projet.

L'objectif de la ville consistait à offrir à ses aînés un parcours de marche à la fois sécurisé et adapté à leurs besoins spécifiques. Pour réaliser le projet, la ville de Nice a décidé de miser sur une démarche participative et pluridisciplinaire. En effet, des focus-groups ont été mis en place pour permettre à une trentaine d'habitants, entre 57 et 87 ans, de s'exprimer. Par ailleurs, pour mieux cerner les besoins des aînés et disposer d'un point de vue technique sur le sujet, un large travail de coopération a été effectué en partenariat avec les élus, les urbanistes et les ingénieurs municipaux. Suite à cette phase d'étude, le parcours aménagé a pu être réalisé. Des bancs ont été installés de manière à ce que les habitants puissent avoir accès à des moments de repos lors de leurs sorties. Certains carrefours ont aussi été réaménagés. Un enrobé drainant a également été installé sur les trottoirs, autour des arbres, pour permettre aux plus âgés de se déplacer confortablement, en toute sécurité. Un fléchage au sol a enfin été mis en place afin de guider les aînés, tout au long du parcours.

La réalisation de ce projet n'aurait pas été possible sans la participation financière de l'Agence Régionale de Santé. L'ARS est un partenaire cohérent puisque l'objectif principal de la Ville, à travers ce projet, consistait à encourager la mobilité des seniors, l'exercice physique et le maintien du lien social. La création de ce parcours de marche porte donc une finalité pertinente sur le long terme : elle s'inscrit dans une logique de vieillissement actif, favorisant le vieillissement en bonne santé et à domicile.

Par la suite, une étude a été réalisée pour évaluer les résultats

de la mise en œuvre du projet. Elle a démontré que les habitants de Saint Roch ont une meilleure perception de leur santé et que leurs performances physiques sont significativement supérieures à celles d'autres résidents du même âge.



Parcours adapté nîcois

AUTONOMIE, SERVICES ET SOINS

FOCUS :

LA COHORTE D'AIDANTS INFORMELS DU PÔLE DE GÉRONTOLOGIE INTERRÉGIONAL BOURGOGNE & FRANCHE-COMTÉ

Au-delà de ses membres fondateurs, le Pôle de Gérontologie Inter-régional Bourgogne & Franche-Comté (PGI) regroupe les entreprises, les acteurs économiques, les professionnels en lien avec les personnes âgées et les collectivités qui s'engagent à œuvrer dans une réflexion pluridisciplinaire, transversale, pour améliorer la qualité de vie des seniors.



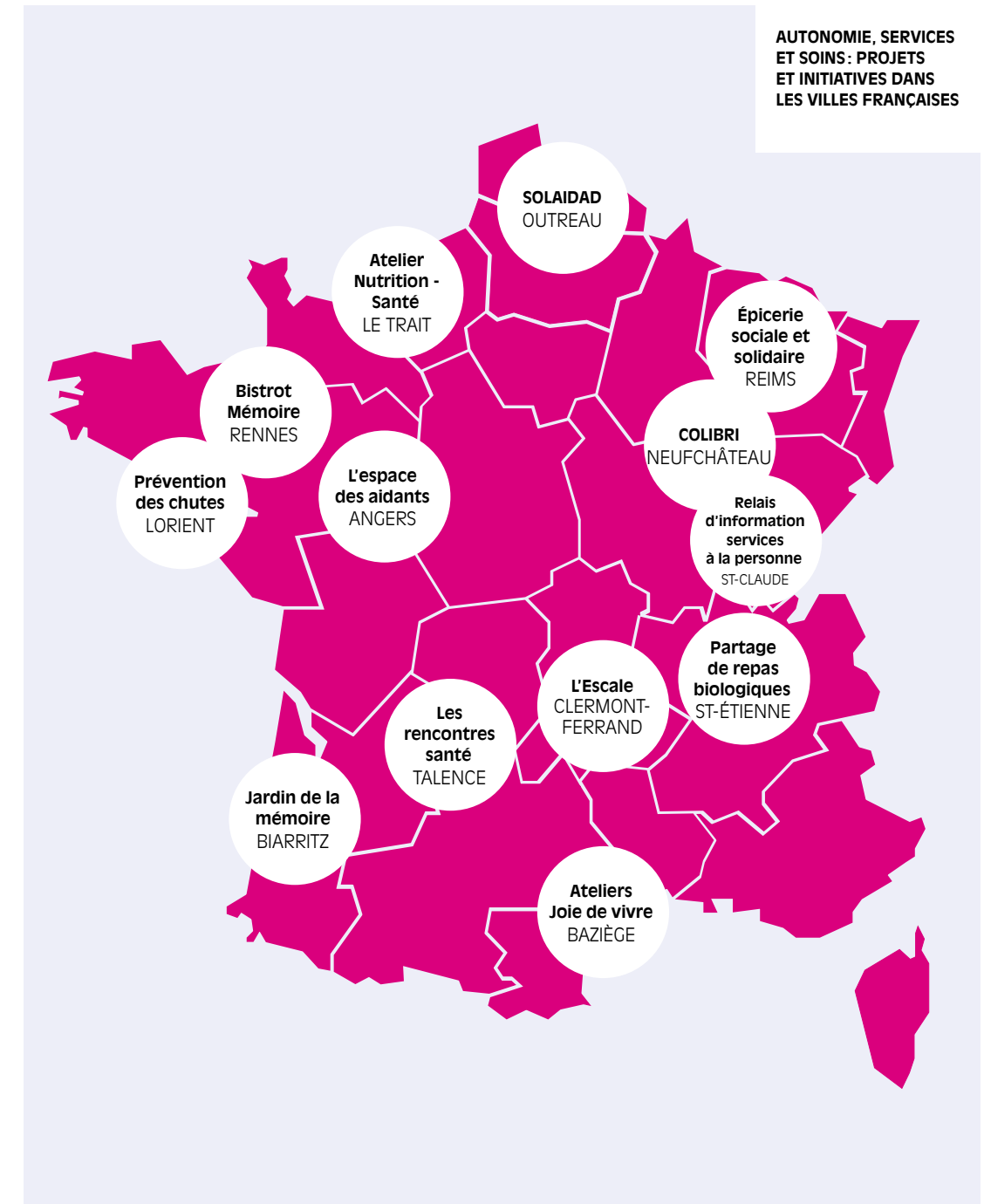
La société connaît une transition démographique avec un vieillissement de sa population associé à l'émergence de maladies chroniques. Pour assurer un soutien des personnes âgées les plus fragiles, une population apparaît en première ligne : les aidants dits « informels », premiers acteurs de la solidarité contribuant au maintien à domicile dans les meilleures conditions. Cet accompagnement quotidien peut conduire l'aidant dans une situation d'extrême fragilité et être préjudiciable à sa santé physique, psychique et sociale.

La Cohorte ICE (Informal Carers of Elderly) rejoint la dynamique engagée par de nombreux plans nationaux : Plan Alzheimer (2008-2012), Plan AVC (2010-2014) et Plan Cancer (2014-2019). Elle a donné aux aidants une place centrale en tant qu'acteurs du maintien à domicile et de l'autonomie. Initié par le Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne & Franche-Comté (PGI), ce programme suivra, sur une durée de cinq ans, 7 604 aidants dont un proche, âgé d'au moins soixante ans, a été récemment diagnostiqué d'une pathologie chronique (maladie d'Alzheimer, maladie de Parkinson, Accident Vasculaire Cérébral, Dégénérescence Maculaire Liée à l'âge, Insuffisance cardiaque, cancers du sein, de la prostate et du colon-rectum). Il vise à mieux connaître les besoins et les attentes des aidants afin de



La Cohorte,
Bourgogne-Franche-Comté

réfléchir à la mise en œuvre de nouvelles formes d'accompagnement, optimisées, en termes de qualité de vie, de coût et de bien-être.



Partie

V

VERS UNE NOUVELLE PÉRIODE

Une fois la première phase suivant l'entrée dans la démarche achevée, il convient de faire le bilan des projets entrepris. Ce bilan permettra d'une part de mieux comprendre pourquoi certaines actions n'ont pas pu être menées à terme et d'autre part de relancer la dynamique en redéfinissant des axes prioritaires et en élaborant un nouveau plan d'action.

Ce bilan peut être décliné en quatre étapes : un bilan global de la démarche VAA telle qu'elle a été mise en place sur votre territoire, un point sur les axes prioritaires, l'évaluation du plan d'action et enfin l'analyse des données.

Lors de chacune de ces étapes, il conviendra de lister et d'analyser les raisons de l'écart existant entre les résultats attendus et les résultats atteints. Cet écart sera quelquefois en lien avec des ressources financières, humaines, matérielles, informationnelles ou encore contextuelles mises à votre disposition.

Exemple :

Quelques raisons possibles de l'écart entre résultats souhaités et résultats obtenus :

- **Les souhaits politiques des élus de votre ville**
- **Le déséquilibre entre les coûts de l'action à mettre en place et son intérêt**
- **Le partenariat et la collaboration avec d'autres types d'acteurs**
- **La volonté des habitants de soutenir le projet**
- **La communication entre les acteurs de terrain, les techniciens, les gestionnaires et les élus**

Étapes 1 et 2 : Le bilan global de la démarche et le point sur les axes prioritaires

La première phase de ce bilan est la plus générale. Il s'agit ici de voir si la démarche VAA est connue dans votre ville et si elle répond aux attentes de tous. Ce sera l'occasion d'interroger les habitants sur leur connaissance des actions mises en place et sur leur satisfaction les concernant.

Il est utile de faire une liste la plus exhaustive possible des acteurs qui peuvent être associés de près ou de loin aux politiques gérontologiques mises en place au sein de votre ville : élus, experts (services d'aide à domicile, EHPAD, caisses de retraite, conseil général, associations...), universitaires, services municipaux...

Un exemplaire de ce questionnaire doit être adressé à chacun de ces acteurs pour recueillir leur avis précieux concernant la démarche telle qu'elle a été engagée dans votre ville jusqu'à aujourd'hui.

Les indicateurs d'impact

Lors de l'élaboration du plan d'action, vous avez défini des indicateurs de suivi et de résultats. Ceux-ci vous seront précieux lors de la prochaine étape qui consiste à évaluer le plan d'action.

Auparavant, pour évaluer la démarche VAA de manière plus globale, vous allez utiliser un autre type d'indicateurs : les indicateurs d'impact. Ceux-ci vous permettront de traduire le plus objectivement possible les répercussions engendrées par l'action mise en place³.

Par exemple :

Plan d'action : installation de structures de repos.

Indicateur de suivi et de résultat : nombre de bancs et chaises installés.

Les indicateurs d'impact dans ce cas pourront être multiples :

- Les structures de repos sont-elles investies ? (combien de personnes s'y installent en une journée ?)
- L'installation de ces structures de repos incite-t-elle les aînés à sortir plus ?
- L'installation de ces structures participe-t-elle au bien-être et à la bonne santé des aînés ?

Ces indicateurs peuvent quelquefois être plus difficiles à mesurer. Toutefois, ils sont très importants. En effet, vous pourrez ainsi saisir le retentissement de vos actions et agir ensuite en fonction lorsqu'il sera temps d'élaborer un nouveau plan d'action.

Pour évaluer l'impact des actions, vous pouvez vous servir d'un questionnaire à destination des aînés. En effet, vous pouvez y inclure des questions du type :

- Avez-vous remarqué l'installation de structures de repos ?
- Utilisez-vous ces chaises et bancs ?
- Que vous apportent-ils ?

Les indicateurs proposés suite à la deuxième consultation sur le développement des indicateurs pour les Villes Amies des Aînés.

Le centre pour la promotion de la santé de l'Organisation mondiale de la santé à Kobe (Japon) a organisé une consultation regroupant des experts du monde entier à la marge de la deuxième conférence internationale des Villes Amies des Aînés organisée à Québec en septembre 2013, afin de dégager des indicateurs de réussite dans les huit thématiques de la vie quotidienne. Vous trouverez ci-après une synthèse de ces travaux spécialement adaptée aux caractéristiques françaises pour ce guide. Il convient de mesurer les évolutions entre le début et la fin de la période.

– Bâtiments et espaces extérieurs :

- Pourcentage de personnes âgées qui perçoivent les toilettes publiques extérieures comme accessibles et pratiques.
- Pourcentage de personnes âgées qui estiment que les trottoirs sont suffisamment dégagés et équipés de lieux de répit (bancs, assis debout, sièges)

– Information et communication :

- Pourcentage d'aînés connaissant les offres spécifiques de la collectivité
- Pourcentage d'utilisation des services et équipements proposés.
- Taux d'équipement d'Internet chez les aînés
- Pourcentage d'utilisation des services en ligne.
- Connaissance par la population en général et par les aînés du programme Villes Amies des Aînés ainsi que des actions engagées par la collectivité

– Culture et loisirs :

- Pourcentage de personnes âgées engagées dans des activités culturelles et sportives.

Lien social et solidarité :

- Perception par les aînés d'attitudes négatives à leur égard. Classement selon la fréquence (de quelquefois à toujours)

– Habitat :

- Nombre de logements adaptés réalisés en neuf et réhabilités dans l'ancien
- Présence de directives spécifiques au vieillissement dans les documents d'urbanisme et de planification : PLU, SCOT, PLH,...
- Nombre de « zones favorables au vieillissement » développées sur le territoire concerné

– Transports et mobilité :

- Pourcentage de bus, tramways, métros perçus comme accessibles pour des personnes ayant des difficultés à se déplacer
- Pourcentage de personnes âgées qui estiment vivre proche d'un arrêt de transports en commun
- Comparaison de la fréquentation par les aînés des transports en commun

– Participation citoyenne et emploi :

- Nombre de volontaires/bénévoles engagés auprès des aînés
- Nombre de programmes intergénérationnels
- Pourcentage de personnes âgées engagées dans des actions de bénévolat et activités associatives

– Autonomie, services et soins :

- Pourcentage de personnes âgées en perte d'autonomie par rapport à d'autres territoires comparables
- Taux d'équipements (EHPA, EHPAD, médecins, hôpitaux...)
- Nombre d'actions de prévention engagées
- Pourcentage d'aînés ayant une mutuelle, la CMU, taux de pauvreté chez les aînés.

Enfin, en matière de gouvernance :

- Budget alloué annuellement par la collectivité aux aînés ainsi que son évolution conjoncturelle.
- Appropriation par les autres élus de la démarche (nombre d'élus engagés au comité de pilotage, actions menées dans leurs champs de compétence, nombre de directeurs de services engagés...).

Par exemple :

- Quelques items pouvant être intégrés à votre questionnaire :
- Avez-vous déjà entendu parler de la démarche Villes Amies des Aînés engagée dans votre ville ?
- Y avez-vous participé ?
- Souhaiteriez-vous y être intégré ?
- Quelles sont, parmi les huit thématiques clés, celles pour lesquelles vous vous sentez le plus concerné ?
- Quelles ont été les actions mises en place dans votre ville et en lien avec le bien-être des aînés qui vous ont le plus marqué ?

Le second public qui devra être interrogé à ce propos est évidemment celui des aînés. Vous pourrez leur transmettre ce questionnaire par le biais de lieux qu'ils sont susceptibles de fréquenter. De même, il est intéressant de faire parvenir ce questionnaire aux aînés ayant participé aux ateliers participatifs préalablement menés. Ces personnes, qui ont participé à l'élaboration de l'audit urbain, auront probablement des commentaires à faire sur la manière dont vous avez exploité leurs remarques et suggestions.

Les deux premières étapes vont pouvoir être réalisées grâce à ce questionnaire. En effet, des items concernant les axes prioritaires pourront être intégrés aux questionnements plus généraux relatifs à VAA. Vous pourrez évoquer les grands projets mis en place par votre municipalité dans le cadre de la démarche et en interroger la connaissance, l'intérêt ou encore les inconvénients.

Au début de cette étape, vous avez listé les acteurs principaux de l'action gérontologique au sein de votre territoire. Parmi ces acteurs, vous pouvez en sélectionner un certain nombre auxquels vous proposerez un entretien plutôt qu'un questionnaire. En effet, les personnes qui ont un rôle crucial dans les actions mises en place jusqu'ici auront

Comment choisir les acteurs à rencontrer?

Vous pouvez sélectionner ces acteurs en fonction de différents critères :

- Ceux qui sont les plus investis dans la démarche
- Ceux qui sont les plus en lien avec les axes prioritaires définis par votre municipalité
- Ceux qui ne sont pas encore associés de manière forte à la démarche mais qui pourraient y jouer un rôle intéressant. Ainsi, l'entretien serait

une occasion de parler de la démarche, d'entendre le point de vue de cet acteur mais aussi d'amorcer un futur partenariat.

- Vous pouvez aussi faire le choix d'attendre le retour des questionnaires et de choisir les acteurs à entretenir en fonction des réponses qu'ils auront données.
- Quels que soient vos choix, il est important de rencontrer chaque type d'acteur (au moins un élu, un expert, un universitaire...).

probablement beaucoup de choses à vous apporter et c'est ainsi qu'il sera plus judicieux de les rencontrer pour pouvoir approfondir certains points.

Il sera tout aussi nécessaire de rencontrer un certain nombre d'aînés. De la même manière, ils vous apporteront peut-être des informations complémentaires à celles que vous recueillerez grâce aux questionnaires.

Étape 3 : L'évaluation du plan d'action

Au cours de cette étape, vous devez reprendre le plan d'action préalablement défini et évaluer chaque action point par point grâce aux indicateurs que vous avez fixés lors de la phase précédente.

L'évaluation du plan d'action va permettre de produire un jugement sur les résultats des actions qui ont été mises en place dans votre ville, c'est-à-dire de comprendre les forces et les faiblesses du fonctionnement de la démarche et de déterminer dans quelles mesures les objectifs ont été atteints ou non.

Les responsables de cette étape sont les membres du comité de suivi ainsi que les partenaires du milieu.

L'évaluation des différents projets portés par le plan d'action va se fonder sur les résultats attendus, c'est-à-dire les indicateurs que vous aurez préalablement formulés en fonction des objectifs fixés dans le plan d'action. Les indicateurs permettront de juger du succès ou de l'échec d'une action. Pour cela vous vous appuyerez sur le plan d'action, en ajoutant à la suite deux colonnes :

THÉMATIQUES	OBJECTIFS	ACTIONS	ECHÉANCIER	INDICATEURS	ATTEINTE DES RÉSULTATS	RAISONS ET COMMENTAIRES
Espaces extérieurs et bâtiments	1) Accessibilité du centre-ville	a) Engager des travaux pour abaissement des trottoirs	Juin 2015	Programmation et évaluation des travaux concernant l'abaissement des trottoirs	Programmation et évaluation des travaux concernant l'abaissement des trottoirs	OUI / NON
		b) Poursuivre la piétonisation du centre-ville	Juin 2015	Evolution du linéaire de rues piétonnisées		OUI / NON
		c) Installer plus de bancs dans certains quartiers	Juin 2015	Nombre de bancs installés et localisation		OUI / NON

TABLEAU D'ÉVALUATION DU SUCCÈS DU PLAN D'ACTION

L'objectif de cette étape est d'amener les membres du comité de suivi à la réflexion sur l'ensemble de la démarche ainsi que la mise en œuvre des actions. De comprendre et s'interroger sur les raisons du fonctionnement ou non d'un projet, de repérer les forces mais aussi les faiblesses. Quelles sont les raisons de cet échec? Quelles améliorations pourrait-on apporter?

A la suite de cette évaluation vous devez être apte à envisager la suite des événements et être porteur de nouveaux projets tout en continuant à améliorer l'environnement des aînés et des habitants de votre ville.

Pour pouvoir effectuer ce bilan, vous devrez probablement prendre contact, entre autres, avec certains services municipaux qui seront à même de vous apporter les informations recherchées.

Dans d'autres cas, ce sont des données qualitatives qui seront attendues et l'utilisation de questionnaires ou d'entretiens vous sera nécessaire.

Par exemple :

Plan d'action : implantation de structures de repos

Indicateurs : nombre de chaises et de bancs installés

Dans ce cas, vous pouvez prendre contact avec le service municipal concerné pour avoir les chiffres exacts de l'évolution du nombre de structures de repos au cours d'une période donnée

Par exemple :

Plan d'action : renforcer l'accès prioritaire des personnes âgées aux logements situés au rez-de-chaussée ou disposant d'un ascenseur

Indicateur : questionnaire auprès des bailleurs sociaux

Étape 4: L'analyse des données

Une fois les questionnaires retournés, il est nécessaire d'en faire une analyse approfondie. Pour cela, des données statistiques et des éléments qualitatifs devront en être dégagés.

L'analyse de ces questionnaires vous permettra d'avoir une meilleure vision de l'ampleur qu'a prise la démarche Villes Amies des Aînés sur votre territoire. Il est important de savoir si les actions mises en place ont une visibilité, à la fois pour les professionnels et pour les personnes âgées elles-mêmes. Vous dégagerez de ce questionnaire à la fois des critiques et des suggestions. Ce sont elles qui vous permettront d'établir de nouveaux axes de travail et un nouveau plan d'action.

En fonction des projets qui ont pu être menés à terme ou non, vous pourrez adapter votre nouveau plan d'action aux contraintes, ressources et besoins de votre territoire. En effet, c'est en comprenant les raisons de vos échecs ou de vos réussites que vous pourrez mettre en place un plan d'action réaliste, cohérent, utile et adapté.

Étape 5: Rassembler les acteurs manquants

Certains acteurs n'ont peut-être pas été suffisamment sensibilisés. Il convient de comprendre pourquoi et de mettre en place des actions ciblées : par exemple créer des comités transversaux sur le vieillissement au sein des collectivités locales et avec d'autres collectivités.

Étape 6: Relancer des formations

Le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés va mettre en place un accompagnement spécifique. En outre, une démarche est engagée avec le CNFPT pour organiser des journées d'information et de sensibilisation.

Étape 7: Se lancer sur une deuxième phase

Fort du bilan que vous venez de réaliser et de vos nouveaux objectifs à atteindre, vous êtes prêts à partir sur une nouvelle période du programme.

Informez l'OMS en envoyant votre bilan au Référent pour la France (pierre-marie.chapon@univ-lyon3.fr) et au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA).

Vous obtiendrez un nouveau certificat pour la nouvelle période. Plusieurs niveaux de reconnaissance sur les démarches Villes Amies des Aînés seront mises en place afin de valoriser l'avancée des démarches de chacune des collectivités et de renforcer les échanges en fonction des niveaux d'implication.

Vers un label Villes Amies des Aînés ?

Le projet de loi d'Orientation et de Programmation pour l'adaptation de la société au vieillissement présenté en conseil des ministres en juin 2014 prévoit :

« Afin de reconnaître et favoriser ces initiatives, un label Villes Amies des Aînés sera créé, fondé sur la dynamique du même nom, définie par l'Organisation Mondiale de la Santé. Ce dispositif, reposant sur le volontariat des collectivités, n'a pas pour objectif de créer des quartiers réservés aux personnes âgées mais de créer les conditions favorables du vieillissement pour permettre

d'accueillir sans exclusive tous les âges. Ce label est obtenu suite à un audit participatif mené par les âgés, à la modification des documents d'urbanisme et au repérage de zones favorables à une Haute Qualité de Vieillessement. Il permet de bénéficier d'une prise en compte pour les appels à projet du fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC), de la mobilisation des associations sportives par l'État et de la coopération des services préfectoraux pour mener en lien avec la collectivité des projets d'habitats regroupés intergénérationnels.

CONCLUSION

Aujourd'hui, l'adaptation de la société au vieillissement en France bénéficie enfin d'une pensée globale et transversale. Les territoires de proximité que sont les villes se trouvent ainsi au cœur des dynamiques et des projets.

Le programme Villes Amies des Aînés, via le Protocole de Vancouver, a tout d'abord bénéficié d'un travail de recherche conséquent dans vingt-deux pays du monde. Aujourd'hui, les villes françaises ont su mettre en œuvre et implanter cette démarche sur leurs territoires spécifiques. Cet ouvrage a du sens car il propose une adaptation à la culture nationale et au modèle administratif du territoire français. Ainsi, les thématiques proposées par l'OMS retrouvent un sens et une cohérence institutionnelle.

Il est nécessaire de rappeler à quel point il est important de travailler avec les âgés eux-mêmes par le biais d'actions et de démarches participatives. Il s'agit là d'un enjeu de gouvernance et probablement de la meilleure manière possible d'anticiper les effets du vieillissement. C'est l'innovation première apportée par la démarche Villes Amies des Aînés. C'est en travaillant ensemble, avec la participation des aînés, de tous les habitants et des acteurs locaux que l'on pourra répondre au défi qui nous est lancé aujourd'hui.

Le changement des mentalités et la lutte contre les discriminations liées à l'âge apparaissent comme étant des préalables pour travailler autour de ce projet commun. Il nous est impossible de rester figés dans des paradigmes qui sont aujourd'hui dépassés du fait de l'augmentation de l'espérance de vie, en particulier sans incapacité, ou encore de la question des retraites. Il est maintenant nécessaire de remettre en cause cette tripartition du parcours de vie tel qu'il a été établi par le passé : éducation, emploi et retraite. Ce triptyque s'adosait en effet à une pyramide des âges bien précise qui se voit aujourd'hui obsolète. La démarche Villes Amies des Aînés vise à se libérer des confusions entre les âges, des repères démographiques passés et de la mauvaise perception de la perte d'autonomie. Ce n'est qu'en agissant de la sorte que nous pourrions véritablement réussir l'intégration de tous les aînés dans nos sociétés et ainsi proposer à tous de mieux vivre ensemble.

La politique des 3A, telle qu'elle apparaît dans le projet de loi d'orientation et de programmation pour l'adaptation de la société au vieillissement, intervient dans ce contexte. Elle vise à mettre en œuvre le trinôme « Anticipation et prévention », « Adaptation de la société au vieillissement » et « Accompagnement de la perte d'autonomie », trois volets qui rejoignent clairement les objectifs du programme Villes Amies des Aînés tel qu'il a été initié par l'Organisation Mondiale de la Santé.

Les notions d'anticipation et de prévention sont en lien avec la question de l'accompagnement des parcours de vie dans leur globalité et non uniquement de la prise en compte des personnes âgées dans le cadre des politiques gérontologiques mises en place au sein des territoires. C'est ainsi que la formation à tous les âges, la gestion des fins de carrière ou encore de la préparation à la retraite se doivent d'être pris en compte et encouragés. De la même manière, pour atteindre cet objectif, il est nécessaire que chacun se sente concerné et sans sentiment de culpabilité par les campagnes de prévention qui sont proposées. Par ailleurs, une multiplicité d'acteurs de toutes origines doit pouvoir être réunie autour de la question du bien-être des aînés dans un esprit de transversalité des interventions.

D'autre part, l'un des enjeux concernant la prévention et l'anticipation consiste à pouvoir identifier mais aussi à pouvoir agir sur les facteurs de risque et de fragilité. Pour y parvenir, plusieurs outils doivent être mis à notre disposition, nous permettant à la fois de repérer les risques de fragilité et de perte d'autonomie mais aussi de lutter contre l'isolement des aînés, de promouvoir des habitudes de vie favorables ou encore d'inclure le vieillissement comme étant l'une des priorités de notre système de santé.

Une meilleure connaissance et une revalorisation des financements des aides techniques pourront elles aussi participer à une meilleure prévention contre la perte d'autonomie des personnes âgées. De la même manière, le développement des animations de prévention grâce à des politiques coordonnées au niveau local pourront nous permettre d'atteindre le plus grand nombre.

Enfin, l'un des autres enjeux concernant la thématique de l'anticipation est lié à la régulation du marché de l'assurance dépendance. Celui-ci devra permettre d'assurer la continuité de la solidarité nationale tout en protégeant tous ceux qui décident de se tourner vers des dispositifs d'anticipation individuels complémentaires qui restent à réguler.

L'adaptation de la société au vieillissement est un enjeu majeur, en particulier du fait du vieillissement démographique qui touche actuellement la France. Pour répondre au vieillissement de nos populations de la manière la plus adaptée possible, la transversalité doit primer et c'est ainsi que le vieillissement ne doit plus rester uniquement au centre des préoccupations médico-sociales mais doit s'élargir à tous les champs des politiques publiques. En premier lieu, la question de l'habitat doit prendre une importance toute particulière en tant qu'il favorise l'autonomie mais aussi le bien-être de nos aînés et cela dans un environnement choisi. Il est ainsi nécessaire de favoriser à la fois l'adaptation des logements ou encore la diversité des offres créées dans un parcours résidentiel qui doit être proposé. De la même manière, il est aujourd'hui crucial de réserver une place prépondérante à la question de l'âge au sein des politiques urbaines, dans un esprit de solidarité, d'inclusion et de lien social.

La transition démographique que nous vivons actuellement ne doit plus être considérée comme un problème. Il est important de saisir le potentiel que représente l'effectif important de personnes les plus âgées au sein de nos territoires, dans une optique de croissance et d'emploi. Pour cela, la France doit être porteuse de ce que l'on appelle désormais la « silver économie ». De la même manière, les emplois et services qui sont mis à disposition de nos aînés doivent être développés et adaptés, à la fois pour favoriser le bien-être et le maintien de l'autonomie tout en ayant à l'esprit qu'ils représentent des sources d'emplois en France. Au-delà de cet aspect économique, l'effectif croissant des personnes âgées sur nos territoires est source d'une autre richesse en tant qu'ils jouent un rôle fondamental dans nos sociétés. Leur investissement à la fois familial, bénévole ou encore citoyen se doit d'être soutenu et reconnu. Il est tout aussi nécessaire d'encourager la culture et les loisirs de nos aînés, via le développement d'une offre de services adaptée qui, là encore, sera source d'une richesse à la fois économique et sociale pour nos villes.

Le vieillissement démographique qui est vécu actuellement en France doit aussi être l'occasion pour nous de réinterroger et de réaffirmer les droits et libertés de nos aînés dans toute leur hétérogénéité. Des questions telles que la liberté de circulation pour tous, à domicile comme en établissement, l'expression du consentement libre et éclairé ou encore la protection des plus vulnérables se doivent d'être précisées et garanties.

La reconnaissance de l'hétérogénéité du groupe des personnes âgées ainsi que la transversalité des approches du vieillissement par les politiques publiques ne doivent en aucun cas nous faire perdre à l'esprit l'importance et la nécessité d'un accompagnement de la perte d'autonomie. Ainsi, il est important de poursuivre le travail déjà initié concernant le maintien à domicile pour toutes les personnes qui le souhaitent. Pour cela, une ré-interrogation de l'Aide Personnalisée à l'Autonomie apparaît comme étant une nécessité, tout comme la refondation du secteur de l'aide à domicile.

Par ailleurs, la question de la dépendance est liée à celle des aidants familiaux et de proximité qui constituent une richesse à la fois sociale, économique et familiale pour la France et qui participent pleinement au bien-être et au maintien à domicile de nos âgés. Ainsi, il est important de les soutenir et de les accompagner en particulier en leur offrant un droit au répit, en leur proposant des formations ou encore en leur permettant d'allier ce rôle si particulier à leur vie professionnelle et salariée.

Il apparaît aujourd'hui absolument nécessaire de favoriser l'accès aux accueils temporaires et familiaux, les premiers se devant d'être améliorés et les seconds favorisés et élargis.

Les efforts fournis pour favoriser le soutien à domicile ne doivent pas occulter la réflexion et c'est ainsi qu'il semble important de débiter un nouveau questionnement autour de la conception des EHPAD de demain.

Enfin, l'accompagnement de la fin de vie et les questions éthiques qui l'entourent sont aussi un enjeu majeur à notre époque. Pour cela, l'information et la formation sont deux outils qui doivent être exploités pour permettre une prise en compte et un accompagnement mieux adaptés.

Ce projet de loi d'orientation et de programmation pour l'adaptation de la société au vieillissement permet aujourd'hui aux Villes Amies des Aînés d'avoir pour la première fois l'opportunité de bénéficier d'une vision commune tant au niveau national qu'au niveau local. Il s'agit là d'une occasion de réussir ce défi propre au XXI^e siècle qui consiste à construire des lieux de proximité naturels au sein des villes, villages et quartiers pour permettre à tous de vivre en harmonie.

BIBLIOGRAPHIE

- AQUINO (Jean-Pierre), « Le plan national “Bien vieillir” », *Retraite et société*, 2007/3 n°52, p. 152-157.
- AQUINO (Jean-Pierre), « Le vieillissement : d'un modèle “défectologique” à un modèle “ontogénique” », *Gérontologie et société*, n° 123, 2007.
- BENLAHRECH (Nathalie), LE RUYET (Anne), LIVERBARDON (Christian), DEJEJAMMES (Maryvonne), *La mobilité des personnes âgées*, Analyse des enquêtes ménages déplacements, 2001.
- BONIN (Marie), *L'intégration politique du vieillissement démographique : Le projet « Dijon, ville-amie des aînés »*, Mémoire de Master II professionnel spécialité « Vieillesse et société », département de sociologie, Université de Bourgogne, 2010-2011.
- CARO (Denise) (coordonné par), *L'entourage du patient en médecine générale*, Manuel de proximologie, Le Quotidien du Médecin Éd., Issy-les-Moulineaux, 2006
- CHAPON (Pierre-Marie), RENARD (Florent), GUESLOT (Julien), DAUTAN M., MALLEA (Patrick), ROBERT (Philippe), GUERIN (O.), *Analyse des territoires de vie et de la mobilité des personnes âgées au moyen de traceurs GPS*, Les Annales de Géographie, n°679-3/2011, p320-333, 2011.
- CHAPON (Pierre-Marie), *Bâtir une ville pour tous les âges*, La Documentation Française, 2013
- CRAWFORD-ACHOUR (Émilie), GONTHIER (Régis), « Prévention de la perte d'autonomie et de l'isolement en milieu communautaire », *Les Cahiers de l'année gérontologique*, vol. 3, n° 4, 2011.
- DUMAS (Claude), « Mobilité des personnes âgées », *Gérontologie et société*, 2012/2 n° 141, p. 63-76.
- DUPONT (Cécile) et LETESSON (Mélina), *Comment développer une action intergénérationnelle*, De Boeck, 2010
- DURAFFOURG (Juliette), *Le réseau « Villes et communautés Amies des Aînés » de l'OMS : de la théorie à la pratique. Comparaison de six villes françaises.*, Mémoire de Master II professionnel, spécialité « Vieillesse et société », Département de sociologie, Université de Bourgogne, 2012-2013.
- ENNUYER (Bernard), « Les CLIC : un nouvel enfermement des personnes vieillissantes », *Gérontologie et Société*, N°100, 2002
- FÈRE (Cécile), « Vers un droit au transport ciblé et un droit à la mobilité conditionnel. L'évolution de la prise en compte des inégalités de mobilité dans les politiques urbaines », *Flux*, 2013/1 N° 91, p. 9-20
- GADET (Carole), *Carnet de voyage intergénérationnel*, Paris, Éditions de l'Atelier, 2010.
- GADET (Carole), *Santé vivre mieux longtemps*, Paris, coll. « Intergénération », Jacob-Duvernet, 2013.
- GADET (Carole), *Logement sous le même toit*, Paris, coll. « intergénération », Jacob-Duvernet, 2013.
- GUERIN (Serge), *La solidarité ça existe... et en plus ça rapporte!*, Michalon Éditions, 2013
- GUERIN (Serge), *La Nouvelle société des seniors*, Michalon Éditions, 2011, deuxième édition.
- GUERIN (Serge), *De l'État providence à l'État accompagnant*, Michalon Éditions, 2010.
- GIMBERT (Virginie) et GODOT (Clélia) (coordonné par), *Rapport Vivre ensemble plus longtemps*, Paris, La Documentation Française, 2010, 306 p., « Rapports et documents, 28 ».
- HERBERT (Béatrice), *La convergence des politiques publiques du vieillissement et des politiques locales de l'habitat Réalités et perspectives*, Étude menée dans le cadre du programme de recherche « Vieillesse de la population et Habitat » du Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA), in ANIL *Habitat Actualité*, avril 2010, 123 p., p.70.

- LEFEBVRE (Pierre-Olivier), *Les enjeux d'une politique de l'âge à Dijon à l'épreuve de la dynamique de l'OMS, ville-amie des aînés.*, Mémoire de Master II professionnel, spécialité « Vieillesse et société », Département de sociologie, Université de Bourgogne, 2011-2012.
- MALKI (Mohammed) *et al.*, *Des méthodes au service de l'intergénération*, *Retraite et société*, 2005/3 n°46, p. 198-203.
- MARTINEAU (Stéphane), SIMARD (Denis), *Les groupes de discussion*, Presses de l'Université du Québec, 2001.
- MICAS (Michèle), *Comment vivre avec une personne âgée. Des trous de mémoire à la maladie d'Alzheimer.*, Paris, Josette Lyon, 1988.
- MOULINOT (Danièle), ROGEAUX (Dominique), CECCALDI (Dominique), *Organisation de la santé et de l'action sociale*, Paris, Foucher Éditions, 2001.
- PARIS (Mario), GARON (Suzanne), BEAULIEU (Marie), VEIL (Anne), BIGONESSE (Catherine), « Villes Amies des Aînés au Québec : l'apport de « vieillir en restant actif » », *Vie et Vieillesse*, vol. 9, n° 1, 2011.
- PETITOT (Charles), *Bien vieillir-Vivre ensemble*, *Cahier des charges*, Juin 2009.
- PETITOT (Charles), *Bien Vieillir – Vivre ensemble*, Protocole conseillé pour la phase d'audit urbain, Juin 2009.
- PERSONNE (Michel), *Soigner les personnes âgées à l'hôpital*, Privat Éditions, Toulouse, 1991.
- SERIEYX (Hervé) et THIERRY (Dominique), *Génération placard, génération espoir?*, Éditions Maxima, 2013.
- SIRVEN (Nicolas) et DEBRAND (Thierry), « La participation sociale des personnes âgées en Europe instrument du « bien vieillir » ou facteur d'inégalités sociales de santé? », *Retraite et société*, 2013/2 n°65, p. 59-80.
- THIERRY (Dominique), *Bénévolat et retraités, une implication réfléchie*, France Bénévolat, mars 2009.
- VIRIOT-DURANDAL (Jean-Philippe), PIHET (Christian), CHAPON (Pierre-Marie), *Les défis territoriaux face au vieillissement*, La Documentation Française, 2012.
- VIRIOT-DURANDAL (Jean-Philippe), *Le pouvoir gris. Sociologie des groupes de pression de retraités*. Paris, PUF éd.. Le lien social, 2003.
- « Déclaration politique et Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, 2002 », dans *Revue internationale des sciences sociales*, 2006/4, n° 190, p. 683-719.
- Gouvernement du Québec, *Guide d'accompagnement pour la réalisation de la démarche Municipalité amie des aînés*, 2013.
- Centre d'Analyse Stratégique, *Vieillesse et espace urbain. Comment la ville peut-elle accompagner le vieillissement en bonne santé des aînés?*, La note d'analyse 323, février 2013.
- Institut des Villes, *Villes et Vieillir*, coll. « Villes et société », La documentation Française, Paris, 2004.
- Organisation Mondiale de la Santé., *Guide mondial des Villes Amies des Aînés*, 2007.
- Organisation Mondiale de la Santé, *Villes Amies des Aînés : Marche à suivre – Protocole de Vancouver*, 2006.
- Organisation Mondiale de la Santé, *Vieillir en restant actif : cadre d'orientation*, 2003.
- Réseau Francophone des Villes Amies Des Aînés, *Actes de la première rencontre*, 2013.

SITOGRAFIE

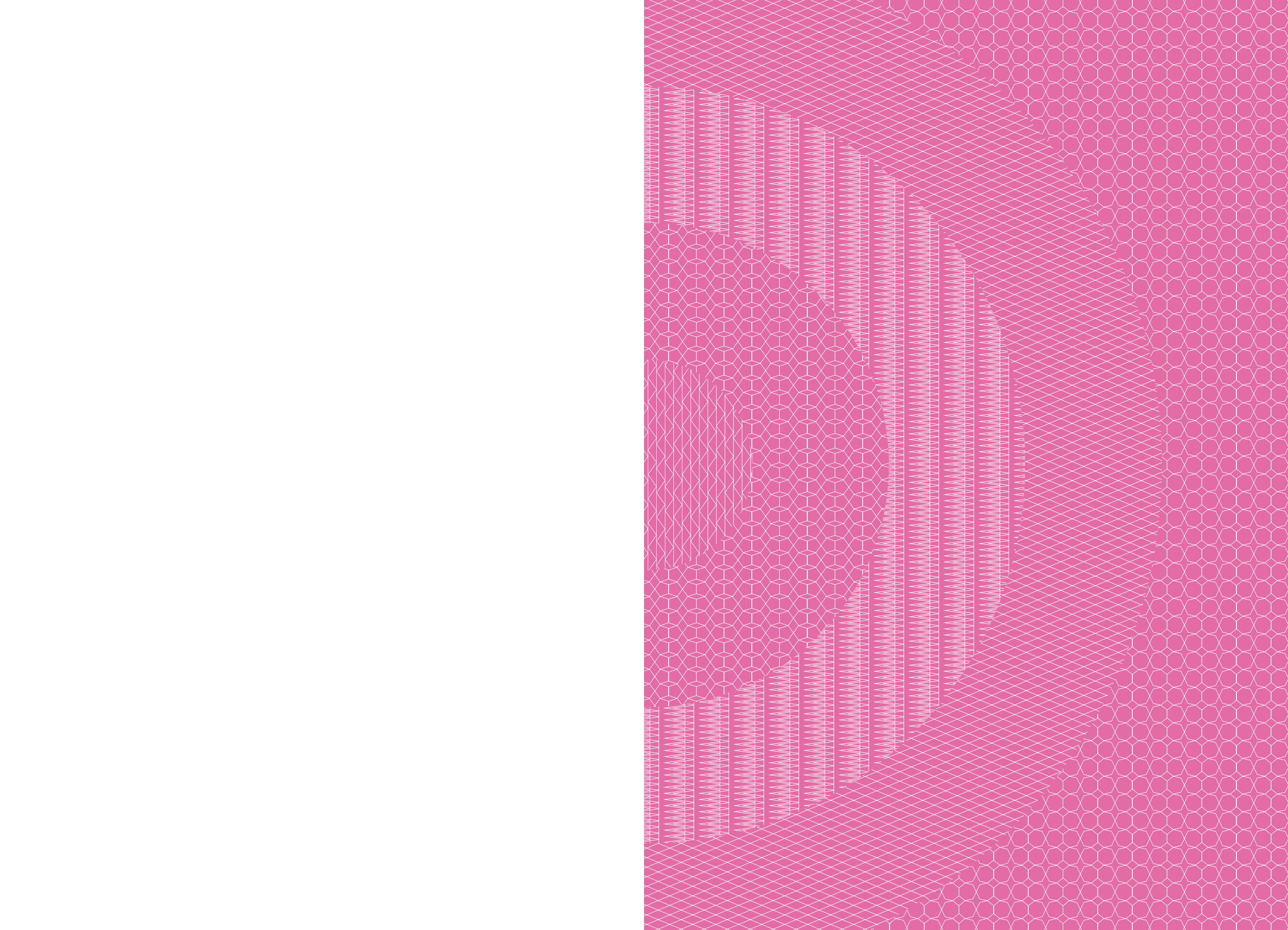
- BIEN VIEILLIR, VIVRE ENSEMBLE. PROTOCOLE CONSEILLÉ POUR LA PHASE D'AUDIT URBAIN : <http://bit.ly/1k7vM8X>
- BIEN VIEILLIR, VIVRE ENSEMBLE. CAHIER DES CHARGE : <http://bit.ly/1j0YOqx>
- UN COUP DE POUCE POUR PENSER SON EVALUATION INDICATEURS D'EVALUATION : <http://bit.ly/1sUQ9j>
- SITE DE L'ONU FEMMES, « INDICATEURS » : <http://bit.ly/1lwcBTl>
- www.vadaquebec.ca
- www.unccas.org

SIGLES UTILISÉS

APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie
 ARS : Agence Régionale de la Santé
 CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
 CNFPT : Centre National de la Fonction Publique Territoriale
 MADA : Municipalités Amies Des Aînés
 OMS : Organisation Mondiale de la Santé
 RFVAA : Réseau Francophone Villes Amies des Aînés
 SSIAD : Services de Soins Infirmiers À Domicile
 VAA : Villes Amies des Aînés

CHRONOLOGIE DE LA DÉMARCHE VILLES AMIES DES AÎNÉS

- 2005 :** Création du projet « Villes Amies des Aînés », Rio de Janeiro, XVIII^e Congrès Mondial de Gériatrie et de Gériatrie
- 2006 :** Protocole de Vancouver
- 2007 :** Parution du Guide de l'OMS Villes Amies des Aînés
- 2010 :** Création du Réseau Mondial Villes Amies des Aînés
- 2011 :** Première Conférence Mondiale Villes Amies des Aînés à Dublin, en septembre
- 2012 :** Colloque international « Le droit de Vieillir citoyenneté, intégration sociale et participation politique des personnes âgées » à Dijon, le 26 janvier. Prémices du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés
- 2012 :** Création du Comité éthique et scientifique du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés, le 5 septembre
- 2013 :** Affiliation du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés à l'OMS
- 2013 :** Première Rencontre Francophone des Villes Amies des Aînés le 1^{er} juillet
- 2013 :** Parution du Guide Municipalités Amies des Aînés au Québec, en octobre
- 2014 :** Site internet du Réseau Français Villes Amies des Aînés, le 1^{er} avril
- 2014 :** Parution du Guide français Villes Amies des Aînés



GUIDE FRANÇAIS DES VILLES AMIES DES AÎNÉS

Coordonné par Pierre-Olivier Lefebvre et Pierre-Marie Chapon

C'est lors de la séance d'ouverture du XVIII^e Congrès mondial de gérontologie et de Gériatrie à Rio de Janeiro (Brésil), en juin 2005, qu'a été conçu le projet Villes Amies des Aînés. Depuis, plus de cent cinquante villes à travers le monde et plusieurs pays sont entrés dans cette démarche portée par l'Organisation Mondiale de la Santé. Ce programme international prône une nouvelle approche des politiques du vieillissement au sein des villes en plaçant les aînés au cœur d'une réflexion globale incluant l'habitat, l'urbanisme, les transports ou encore la participation sociale.

Aujourd'hui, plus d'une vingtaine de villes françaises, de toutes tailles sont entrées dans la démarche en s'associant dans le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA) fondé à Dijon en janvier 2012.

À la fois outil méthodologique, pratique et illustratif, le présent guide, utilisable par tous, propose un cadre d'orientation précis mais souple et adapté aux caractéristiques des villes françaises déjà engagées ou en phase de réflexion afin de développer une dynamique prônant le vieillissement actif, positif et ouvert aux autres générations sur nos territoires.



association pour l'
Innovation
& la
Longévité

Diffusion : Direction de l'information légale et administrative
La documentation française
Tél. : 01 40 15 70 10
www.ladocumentationfrancaise.fr



DF : 5 HC 37710
ISBN : 978-2-11-009773-6
Imprimé en France
Prix : 13 euros